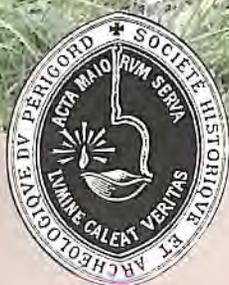


BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXXIX
ANNÉE 2012
2^e LIVRAISON

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Les auteurs sont priés d'adresser les textes sur deux supports : un tirage papier et un CDrom (format word). Les illustrations doivent être impérativement libres de droits. Le tout est à envoyer au comité de lecture et de rédaction, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les tapuscrits seront soumis à l'avis de ce comité et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs sous la forme de cinq exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

Directeur des publications :
Gérard FAYOLLE

Comité scientifique, de lecture et de rédaction :

Dominique AUDRERIE,
Alain BLONDIN,
Brigitte DELLUC,
François MICHEL,
Patrick PETOT,
Claude Henri PIRAUD,
Jeannine ROUSSET

Secrétariat :

Sophie BRIDOUX-PRADEAU

Communication, relations extérieures :

Gérard FAYOLLE

Gestion des abonnements :

Marie-Rose BROUT

*Le présent bulletin a été tiré
à 1 150 exemplaires*

Juin 2012

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Le Code de la propriété intellectuelle autorisant aux termes de l'article L.122-5, 2°) et 3°) d'une part que « Les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « Toute représentation, ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite » (art. L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur des publications.

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXXIX
ANNÉE 2012
2^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON 2012

- **Compte rendu de la séance**
 - du 1^{er} février 2012 143
 - du 7 mars 2012 147
 - du 4 avril 2012..... 152

- **Éditorial : « dans le temps et dans l'espace... » 159**

- **Le prieuré Sainte-Marie de Fontaines (Champagne-et-Fontaine).**
 - 1^{re} partie (Michel Vergnaud)..... 161
- **Châteaux et manoirs en val de Dronne. Les signes des puissants.**
 - 2^e partie (Line Becker) 183
- **Edmond Placide Duchassaing de Fontbressin, naturaliste et médecin périgordin (Guadeloupe, 1818 - Périgueux, 1873) (Sophie Miquel) 217**
- **Dans notre iconothèque et dans l'histoire de France :**
 - Bugeaud et l'Algérie (Brigitte et Gilles Delluc)..... 227

- **Petit patrimoine rural : Les sarcophages de Saint-Pardoux-de-Mareuil (Mareuil-sur-Belle) (La Pierre Angulaire / Catherine Schunck) 259**

- **Notes de lecture : La Nativité. Les Vierges allongées (S. Laruë de Charlus), Le bonheur à Périgueux (M. Testut), François Viault. Un savant doublaud méconnu (M. Biret), Ménesplet au fil des ans (J. de La Serve), Remembrança sia. Les subsistances à Périgueux au temps de la guerre de Cent Ans (É. Roux et J. Roux), Maison dite « des Dames de la Foi » (Périgueux, 24) (A. Marin), L'énigme de Waterloo. Pourquoi Napoléon n'a pas gagné (P. de Lancesseur) 265**

- **Courrier des chercheurs et petites nouvelles (Brigitte Delluc) 269**

- **Programme de nos réunions. 3^e trimestre 2012..... 276**

Le présent bulletin a été tiré à 1 150 exemplaires.

Photo de couverture : Sarcophages découverts à Saint-Pardoux-de-Mareuil (Mareuil-sur-Belle) (photo Anita Parrot).

Comptes rendus des réunions mensuelles

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} FÉVRIER 2012

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 130. Excusés : 4.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

NÉCROLOGIE

- Le marquis Alain de Fayolle

Le président présente les condoléances de la SHAP.

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées de livres

- Roux (Étienne), Roux (Jean), 2011. *Les subsistances à Périgueux au temps de la guerre de Cent Ans : commerce, aumônes publiques, vols et brigandages*, éd. NOVELUM – Institut d'Estudis Occitans (don de l'éditeur).

Entrées de brochures, de documents et de tirés-à-part

- Périgueux, école du Centre, élévations et plans, 2 Xbre 1872, par Léopold Dufour, 7 planches en couleurs (don de J. Dumas)

- Carte géographique fantaisiste et erronée de la vallée de l'Isle provenant de l'école du Centre de Périgueux (don de J. Dumas).

REVUE DE PRESSE

- *Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 19, 2011 : compte rendu de *L'abbé Breuil, le pape de la préhistoire* de J. Arnould (P.-Y. Demars)

- *La lettre d'information de la délégation Aquitaine / Fondation du Patrimoine*, n° 24, 2011 : note sur le retable et la statue de la Vierge à l'enfant de l'église de Beauronne

- *Mémoire de la Dordogne*, n° 22, 2011 : « La petite noblesse de Sarlat (1648-1789) » (O. Royon) ; « L'hôtel Hautefort, maison du comte Wgrin de Taillefer » (C. Paoletti) ; « L'éducation populaire en Dordogne » (M. Etchechoury) ; « Parcours de Français libres » (N. Cournil) ; « Épidémie de suette miliaire à Bourdeilles en 1841 » (G. Latgé) « Le Dr Pozzi et la vie politique en Bergeracois (1894-1911) » (C. Dauchez) ; « Anne de Perrot, l'Aymée de Pierre de Brach » (M. Etchechoury)

- *Direction régionale des Affaires culturelles d'Aquitaine, Bilan scientifique 2009* : comptes rendus des fouilles programmées, d'urgence ou préventives effectuées en Dordogne en 2009 (en particulier dans la grotte Mikolas au Bugue (grotte sépulcrale néolithique), à l'abri Pataud aux Eyzies (occupation humaine il y a 22 000 ans), à l'abri de Cap Blanc à Marquay (frise sculptée), aux Longeaux à Montignac (site de plein air magdalénien ayant livré un superbe galet gravé d'une renne et d'un cheval), à Périgueux les différents sites gallo-romains en particulier celui de la porte de Mars, sur les déviations de Bergerac, Ribérac et Sarlat, à l'abri Castanet à Sergeac, sur les sites gallo-romains de Chaurieux et de Moulin-Blanc à Siorac-de-Ribérac, à l'abbaye de Saint-Sour à Terrasson-Lavilledieu, sur le site de Borie-Porte à Trélissac) et de la prospection-inventaire de la haute vallée de la Dronne et dans la vallée de la Vézère (secteur de Terrasson à Condat-sur-Vézère), rappelons que ce document est consultable uniquement à la bibliothèque le samedi après-midi.

COMMUNICATIONS

La réunion commence par l'assemblée générale ordinaire. Après lecture et approbation à l'unanimité du rapport moral par la secrétaire générale, le bilan financier est présenté par l'expert-comptable du cabinet Lempereur. Gérard Fayolle excuse notre trésorière, empêchée, et commente ce bilan qui est stable. Nous ne bénéficions d'aucune subvention et nous avons connu cette année une légère augmentation des cotisations. Cependant, 2012 risque d'être une année difficile car il faudra amortir l'emprunt exigé par les travaux de restauration de la façade et nous n'avons plus de locataire au premier étage. Brigitte Delluc demande comment apparaissent les versements de notre souscription et ceux de la Fondation du Patrimoine. Après avoir entendu les explications de Gérard Fayolle (voir *BSHAP*, 2012, p. 9), le rapport financier est approuvé à l'unanimité. Les personnes qui n'ont pas encore voté peuvent

encore le faire jusqu'à la pause. Le dépouillement commencera à la fin de la pause et le résultat des élections du nouveau conseil d'administration seront donnés vers 18 heures.

Gérard Fayolle présente à l'assemblée les nouveaux membres acceptés lors du dernier conseil d'administration. Notre sortie de printemps aura lieu le 23 juin : le programme sera annoncé ultérieurement. Gilles Delluc (avec la collaboration de Brigitte Delluc) fera une conférence pour le GRHiN le 2 février sur « Bout de l'An », le 8 février à Sarlat sur « La Reynie », le 18 février à Sadirac en Gironde pour le Cierda sur « Les aurochs de Lascaux et les autres » et le 3 mars à Saint-Victor sur « La nutrition paléolithique ».

Gilles Delluc présente une communication en images sur **Ève Francis (1886-1980)**, une grande actrice, qui fut la muse de Paul Claudel et l'épouse de Louis Delluc. Elle est née tout près de Bruxelles et vient très tôt à Paris où elle devient la grande interprète des œuvres de Paul Claudel, en particulier de *L'Otage* en 1914 au théâtre de l'Œuvre. En 1916, il lui dédicace un livre et écrit que son nom est en filigrane de tous ses livres. On connaît de nombreux portraits et de nombreuses caricatures de cette grande actrice, en particulier un beau portrait de Van Dongen. Elle avait rencontré Louis Delluc en 1913 et l'épouse en 1918. Elle viendra quelquefois en Périgord pendant la guerre, notamment à Périgueux, où ils descendent à l'hôtel du Commerce de Louis Didon. C'est grâce à elle que Louis Delluc découvre le cinéma, invente la critique cinématographique et prend la tête de l'avant-garde du cinéma français. Elle joue dans tous ses films et elle en est l'actrice principale. Le couple se sépare brutalement en 1922 sans que l'on en connaisse les raisons. Deux ans plus tard, Louis Delluc meurt d'une phthisie galopante. La découverte de la correspondance entre Ève Francis et Paul Claudel a permis de préciser un peu le type de relations qui existait entre ces deux personnages : Paul Claudel n'avait pas du tout apprécié son mariage avec Louis Delluc et il se réjouit de leur séparation ; alors qu'il était ambassadeur au Japon, il lui confie le contrôle artistique de la représentation de toutes ses pièces de théâtre. En 1943, elle joue encore à la TSF dans *Le Soulier de Satin* avec Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud. Cependant Ève Francis reste attachée à Louis Delluc. À la cinémathèque, où elle travaille avec Paul Langlois, elle veillera sur la conservation de son œuvre et, à sa mort en 1980, plus de 50 ans après lui, elle ira reposer à ses côtés dans son tombeau du cimetière parisien de Bagneux.

M^{me} Ronot se souvient avoir assisté à une inoubliable représentation de la version intégrale du *Soulier de satin*, le 26 janvier 1980, donné par la compagnie Jean-Louis Barrault-Madeleine Renaud : la représentation avait débuté en début d'après-midi et elle avait duré jusqu'à minuit, interrompue seulement par une pause au moment du dîner avec dégustation d'une assiette de charcuterie.



Fig. 1.

Jean-Marie Védrenne présente ensuite la chronique d'une petite commune, celle de **Fleurac**, lorsqu'elle a eu l'honneur d'avoir un député-maire, **Marc Villemonte de La Clergerie (1851-1928)**. Le point de départ de l'enquête est un tableau des maires à la mairie de Fleurac. L'un d'eux était Marc Villemonte, député de Sarlat. Ce nom évoque tout de suite celui de notre ancien collègue qui était, en effet, son petit-fils. Les Villemonte de La Clergerie étaient maîtres de forges à Souffron sur un domaine de 550 hectares. Il subsiste quelques vestiges d'un haut fourneau près du moulin de Souffron. Une branche de la famille aurait construit le château de Lortal (Manaurie) (fig. 1, collection de M. et M^{me} Paillet, propriétaires du

château). Au fil des années, le domaine de Souffron change de propriétaires et il ne compte plus aujourd'hui que 40 hectares. L'intervenant a reconstitué la carrière de ce Marc Villemonte et son activité comme maire de Fleurac de 1881 à 1898. On lui doit en particulier la clôture du cimetière et la construction du groupe scolaire. Il eut aussi plusieurs mandats départementaux : en particulier, il fut élu conseiller général du Bugue de 1886 à 1894 et député de la Dordogne en 1889. En 1893, il n'est pas réélu. De 1894 à 1899, il est nommé conseiller de la cour d'appel d'Alger. C'est ainsi qu'il finira sa vie en Algérie. Cependant ses obsèques eurent lieu à Périgueux où il repose au cimetière Saint-Georges (résumé d'après les notes de l'intervenant : le texte complet est déposé à la bibliothèque).

Jean-Marie Védrenne et Henri et Bruno Villemonte de La Clergerie (ce dernier étant le fils de notre ancien collègue) répondent aux questions de l'assistance. L'actuel restaurant de Souffron est en face du moulin : à l'origine, il s'agissait sans doute de la maison d'un employé. Le château de Souffron est resté propriété de la famille pendant 9 générations et elle était alors leur résidence principale. Il reste beaucoup de descendants de cette famille en Dordogne et en France. La Clergerie est le nom d'une propriété voisine de Souffron.

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 7 MARS 2012

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 98. Excusés : 3.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

NÉCROLOGIE

- Jean Briquet
 - Jean-René Bousquet
 - Pierre Labrousse
- Le président présente les condoléances de la SHAP.

FÉLICITATIONS

- Yvonne Clergerie-Couvreur promue chevalier du Mérite

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées de livres

- Testut (Michel), 2011. *Le bonheur à Périgueux*, avec des photographies de Karine Bernard, Périgueux, éd. La Lauze (don de l'éditeur)
- Marin (Agnès), 2011. *La maison dite « des Dames de la foi » (Périgueux, 24)*, Bordeaux, éd. Ausonius (coll. Documents archéologiques du grand Sud-Ouest) (don de l'éditeur)
- Larué de Charlus (Serge), 2011. *La nativité. Les Vierges allongées*, Bordeaux, éd. Les Dossiers d'Aquitaine (coll. Mémoire et Patrimoine) (don de l'auteur)
- Socard (Jean-Paul), 2011. *Georges de Peyrebrune (1841-1917). Itinéraire d'une femme de lettres du Périgord à Paris*, Périgueux, éd. Arka (don de l'Institut Eugène Le Roy)
- Collectif, 2011. *La edad del bronce en el Mediterraneo occidental*, vol. 29 de *Quaderns de prehistoria i arqueologia de Castello* (don de l'éditeur)
- Egnell (Erik), 2012. *Un été à Coppet*, Paris, éd. de Fallois (roman) (don de l'auteur).

Entrées de brochures, de documents et de tirés-à-part

- Lebeaux (Mélanie), 2009-2010. « La colonne torse en Périgord à la Renaissance. Entre tradition ornementale et influence espagnole », *Locus*

amoenus (Université de Barcelonne), n° 10, 2009-2010, p. 87-102 (Rouffignac, Sarlat, Chantérac, Saint-Laurent-sur-Manoire, Trélassac, Saint-Cernin-de-Reilhac) (don de l'auteur)

- Biret (Maurice), s.d. *Un savant doublaud méconnu, François Viault*, chez l'auteur (don de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

- *La lettre d'information Aquitaine / Fondation du Patrimoine*, n° 25, 2012 : ensemble épiscopal de Plazac

- *GRHiN*, CR 417, 2012 : « Histoire de l'Aquitaine par Joseph de Verneilh-Puyraseau »

- *L'Ascalaphe*, n° 20, 2012 : « Les maires de Savignac au XX^e siècle. 1912-1983 » (A. Herguido) ; « Une famille de Savignac : les Barbanceys » (J.-L. d'Hondt)

- *Église en Périgord*, 2011 : « Table des matières 2011 »

- *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 109, n°1, 2012 : « Réflexion autour de la fonction des retouchoirs en os de l'Aurignacien ancien » (E. Tartar) (abri Castanet) ; « La thématique féminine au Paléolithique supérieur européen » (R. Bourrillon, C. Fritz, G. Sauvet)

- *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines*, n° 25, 2010 : comptes rendus de fouilles à Saint-Laurent-sur-Manoire, à Périgueux ; « Une tête de rapace gauloise d'Ecornebeouf au musée Vesunna de Périgueux » (C. Chevillot et E. Vial) ; « Un portrait d'Auguste en territoire Pétrucore ? » (S. Mongibeaux) ; « inhumations d'immatures sous tuiles canal à Montcaret et Sadillac » (P. Cambra) ; « Une statuette des XIV^e – XV^e siècles, représentant un moine-pèlerin » (B. Fourniou) ; « La commanderie générale des Antonins à Aubeterre et ses subalternes entre le XII^e et le XVIII^e siècles » (C. Lacombe)

- *Clin d'œil sur Saint-Jory-Las-Bloux*, n° 17, 2011 : note sur Pierre Picaud, maire de Saint-Jory-Las-Bloux de 1838 à 1845

- *Église en Périgord*, n° 5, 2012 : « Monsieur le chanoine Jean Briquet, nécrologie et célébration des obsèques »

- *Le Journal du Périgord*, n° 197, 2012 : « Hautefort au plus fort des siècles » (V. Desfrancois) ; « Les forgerons pétrucores » (C. Chevillot) ; « Le manoir de Glisson » (R. Bondonneau) ; « Wlgrin de Taillefer » (M. Testut)

- *Hautefort, notre patrimoine*, n° 32, 2012 : « Le pont Las Veyras » ; « Orélie-Antoine de Tounens » (P. Boiry)

- *ARAH*, décembre 2011 : « À la recherche du château disparu de La Force » (H. Mousset)

- *Bulletin de la Fédération historique du Sud-Ouest*, n° 1, 2012 : annonce du congrès de Dax Hossegor 6-7 octobre 2012

- *Sites et monuments*, n° 216, 2012 : note sur Lascaux II.

COMMUNICATIONS

Le président annonce les résultats des élections et remercie tous nos collègues pour leur confiance : la liste sortante a été réélue avec plus de 96 % des suffrages. Le président et les membres du bureau ont été réélus. Le Dr Gilles Delluc, notre président d'honneur, n'a pas souhaité se représenter au conseil d'administration, après 34 ans de mandats. De même, M^{me} Jeannine Rousset, toujours administrateur, n'a pas souhaité se représenter au poste de vice-présidente : elle est remplacée par M^e Dominique Audrerie. L'un et l'autre continueront à travailler comme par le passé. Notre conseil d'administration accueille deux nouveaux membres, le Pr Jean-Louis Aucouturier et M. Maurice Cestac.

Le président présente les candidatures de 14 nouveaux membres retenus par le conseil d'administration : ils sont élus par les membres présents. Il annonce le projet d'un voyage de six jours *Autour des lieux périgordins de Rome*, pour un groupe d'une trentaine de personnes. « Le Périgord et ses habitants ont été souvent liés à Rome, que ce soit par intérêt politique, manifesté par le pouvoir pontifical, par intérêt artistique ou culturel. Ce sont leurs traces que ce voyage permettra de découvrir sous la conduite de notre collègue François Michel, guide-conférencier pour plusieurs agences de voyages culturels. » Il sera organisé autour de plusieurs thèmes : Rome antique, Rome chrétienne, Rome Renaissance, Rome baroque, Rome populaire. La liste des préinscriptions est ouverte. Le programme définitif, avec les tarifs, est en cours d'élaboration. Gilles et Brigitte Delluc feront une conférence sur « Lascaux, histoire et archéologie » à La Roche-Chalais le 9 mars et une autre aux Vaux-de-Cernay sur « Nutrition et sexualité des hommes de Cro-Magnon » le 10 mars.

Daniel Lacombe, président des Clochers d'Or, rend hommage à Jean-René Bousquet, fondateur de cette association, dont les obsèques auront lieu cet après-midi en l'église de Cours-de-Pile. « *L'Association des Clochers d'or* organise un concours qui vise à récompenser les meilleures monographies communales et d'autres travaux d'histoire locale tous les deux ans. Jean-René Bousquet, fondateur de l'opération Mathusalem chargée de recenser les plus vieux arbres du Périgord, a lancé ce concours en 1991. En décembre 2012 seront remises les récompenses de la onzième édition des Clochers d'or. Plus de 80 monographies ont déjà été primées par ce concours. On remarque que la majorité des communes récompensées sont situées dans la partie sud du département. Seules trois communes du Nontronnais ont obtenu un prix. Une monographie communale s'appuie à la fois sur une étude chronologique mais aussi sur des thèmes (châteaux, églises, voies de communications, étude des registres paroissiaux et de l'état civil, écoles, maires et autres personnages importants, moulins et forges...). Depuis 2003 des travaux d'histoire locale,

qui ne sont pas des monographies, peuvent concourir. Un lauréat ne peut pas obtenir le premier prix deux éditions consécutives. Le jury est composé de onze membres. Pour la onzième édition du concours les travaux doivent être déposés avant le 1^{er} octobre en sept exemplaires aux Archives départementales. Le jury se réunira début décembre et la remise des prix aura lieu mi-décembre » (résumé de l'intervenant ; renseignements pratiques dans *Les Petites nouvelles*). Pour les monographies de communes, l'intervenant insiste sur la richesse des documents conservés dans la série S des Archives départementales et dans les dossiers des notaires. La SHAP, représentée par Jeannine Rousset, fait partie du jury et plusieurs membres de notre compagnie ont été récompensés par ce prix, en particulier Maurice Cestac pour son travail sur Saint-Crépin-de-Richemont.

Gilles Delluc évoque *le Monbazillacois Joseph Crocé-Spinelli, aéronaute*, grâce à de nombreux articles scientifiques, dessins, et même bandes dessinées sur son épopée. « Il est né à Monbazillac le 10 juillet 1845. Ancien élève de l'École Centrale. Il est l'inventeur d'un vélo nautique, d'une bande roulante et d'un hélicoptère. Il se passionne pour la navigation aérienne avec Gaston Tissandier, aéronaute au moment du siège de Paris, et H.T. Sivel, capitaine au long cours. Pour leur première ascension, le 26 avril 1873, à bord de l'*Étoile polaire*, Crocé-Spinelli, Sivel et Alphonse Penaud atteignent 4 600 m d'altitude. Le 22 mars 1874, à bord du même ballon, avec Sivel, Crocé-Spinelli atteint 7 400 m. Avec le *Zénith*, en compagnie de G. et A. Tissandier, Jobert et Sivel, il bat le record de durée : Paris-Arcachon en 24 heures (23-24 mars 1875). Il meurt, avec H.T. Sivel, le 15 avril 1875 à bord du même *Zénith*. Seul G. Tissandier survit à cette dernière ascension qui a atteint l'altitude de 8 600 m. Le ballon, parti de Paris, s'est écrasé à Ciron où est élevé un monument commémoratif. Les deux aéronautes reposent au cimetière parisien du Père-Lachaise dans un superbe monument sculpté par Alphonse Dumilatre (à qui on doit aussi le Monument aux Girondins de Bordeaux). L'intervenant s'est interrogé sur les raisons médicales de la mort des deux aéronautes. L'expédition avait été longuement préparée. À la Sorbonne, ils s'étaient entraînés dans le caisson de compression de Paul Bert, à une pression 304 mm Hg (7 000 m) pendant plus d'une demi-heure. On avait remarqué que la baisse de pression exerçait une action très importante sur la vision, l'audition et le calcul arithmétique. Le matériel embarqué est bien connu : des appareils de mesure, trois sacs remplis d'air à 70 % d'oxygène et du lest. Peu avant le départ, Paul Bert écrit aux aérostiers : la réserve d'oxygène qu'ils emportent dans leur vol en haute altitude n'est pas adaptée. Mais cette remarque ne les arrête pas. D'après le récit qu'en fit Tissandier, il semble bien que Crocé-Spinelli, ayant perdu pratiquement conscience, au début de la descente commandée par Sivel, croyant que le ballon descendait trop vite, jeta du lest, ce qui provoqua une nouvelle remontée fatale du ballon. Si on reprend l'ensemble des données, on

peut conclure que la baisse de la pression atmosphérique et la pression partielle en O² ont provoqué une hypoxie hypobare (avec atteinte du cerveau), une hyperventilation, une hypocapnie, une alcalose respiratoire, une hypoxémie (cyanose), des œdèmes pulmonaire et cérébral (hémoptysie et coma) et, enfin, la mort de Crocé-Spinelli et de Sivel » (résumé de l'intervenant).

Guy Penaud, en consultant Internet à la recherche des « Penaud », a identifié Alphonse Penaud, le compagnon de Crocé-Spinelli lors de leur première expédition à bord de l'*Étoile polaire* : il est connu en France, mais surtout aux USA, comme l'inventeur de l'hélicoptère.

Maurice Chaudillon, grand admirateur du général de Gaulle, dresse ensuite un rapide inventaire, d'après J.-M. Bonnal, des nombreuses relations entre *Charles de Gaulle et le Périgord*, depuis son enfance à la Ligerie, sur la commune de Champagne-et-Fontaine, propriété de vacances achetée en 1900 par son père, Henri de Gaulle, alors enseignant parisien et père de cinq enfants, qui la revendra en 1920. Cette propriété sera achetée ultérieurement par le beau-père de Chaban-Delmas, ce qui explique le passage du général de Gaulle, après la guerre, sur les lieux de son enfance. « À la Libération, il prend dans son gouvernement un ministre périgordin, Robert Lacoste, et le chef de son service de sécurité, Jacques Cantelaube, est le fils du pharmacien de Villamblard. » L'intervenant résume ensuite les différents voyages du général en Dordogne et reprend des extraits de ses discours : le 5 mars 1945, arrivée à Périgueux par le train, pour rendre hommage à ses victimes après celles d'Oradour ; le 12 mai 1947, séjour au château de Laroque à Saint-Antoine-de-Breuilh pendant lequel il se lie avec le résistant Louis de La Bardonnie ; le 25 septembre 1949, il séjourne au château de Mondigneras sur la commune de Breuilh, accompagné de Pierre Juillet et de Jean Lagarde ; devenu premier président de la V^e République, il fera de nouveau appel à Jacques Cantelaube et il appellera un autre périgordin, Yves Guéna, pour participer à l'élaboration de la Constitution ; du 14 au 15 avril 1961, il sillonnera la Dordogne en s'arrêtant dans les villes et villages, en particulier à Bergerac et à Périgueux. Le général ne reviendra plus en Dordogne » (résumé d'après les notes de l'intervenant).

Guy Penaud annonce la parution de son prochain livre *De Gaulle, Pétain, l'affrontement* et précise que le premier Périgordin qui a rencontré de Gaulle c'est Yves Guéna, le 6 juillet 1940 à Londres. Il a beaucoup de souvenirs personnels du Général lors de ses voyages officiels, car, comme policier, il avait la charge de le suivre. Il indique aussi que Michel Testut prépare un ouvrage *Je me souviens du Général*.

Gilles Delluc cite comme références les incontournables travaux de Jacques Lagrange sur le sujet. Il rappelle aussi quelques souvenirs personnels de rencontres avec le général de Gaulle, quand, médecin de garde au Bourget, il a été photographié par un journaliste de *Paris-Match* entre de Gaulle et Eisenhower, ou à Orly, quand de Gaulle l'a salué brièvement au retour d'un

voyage dans le Sud-Ouest. Il a remarqué que, dans ses propres ouvrages, de Gaulle se réfère rarement à des Périgordins : Bugeaud est cité très rarement, tout comme Maine de Biran, Léon Bloy, Georges Bonnet ou Robert Lacoste. Fénelon ou Joubert le sont un peu plus souvent, alors que Montaigne est souvent cité mais Ardant du Picq ne l'est jamais.

À l'époque, Gérard Fayolle s'occupait de la francophonie avec Philippe Rossillon. C'est ainsi qu'il a préparé le discours du Général pour la réception d'une délégation des provinces maritimes du Canada.

Une personne interroge sur ce que l'on sait aujourd'hui des soupçons qui ont couru concernant Cantelaube au moment des attentats contre le Général. Rien de tout cela ne semble justifié. Et même, le 22 mai 1962, Cantelaube était reçu à l'Élysée avec son épouse à l'occasion de son départ à la retraite.

Jean-Pierre Bétoin, pour sa part, s'étonne que les attentats perpétrés contre le Général n'aient jamais réussi. Pourtant les plus célèbres ont été perpétrés par des militaires *a priori* très habiles à manipuler des armes. Leurs buts étaient-ils vraiment de tuer, ou plutôt d'intimider pour infléchir la politique vis-à-vis de l'Algérie ?

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 4 AVRIL 2012

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 102. Excusés : 3.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

NÉCROLOGIE

- Charlotte Barathieu

Le président présente les condoléances de la SHAP.

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées de livres

- Delluc (Brigitte et Gilles), 2012. *La Vie des hommes de la Préhistoire*, nouv. éd. revue et corrigée, Rennes, éd. Ouest-France (don des auteurs)

- Mandon (Guy), 2012. *1789 en Périgord. La Révolution et les chemins de la liberté*, Bordeaux, éd. Sud Ouest (col. Références) (don de l'éditeur)
- La Serve (Jacques de), 2012. *Ménesplet au fil des ans*, Montpon, éd. Les Presses de la Double (don de l'auteur)
- Lancesseur (colonel Pierre de), 2012. *L'énigme de Waterloo. Pourquoi Napoléon n'a pas gagné*, Pomport, éd. Cyrano (don de l'éditeur)
- Aubarbier (Jean-Luc), 2012. *Guide secret du Périgord*, Rennes, éd. Ouest-France (don de l'auteur).

Entrées de brochures, de documents et de tirés-à-part

- Documents concernant la guerre d'Algérie (don de C. Laurent)
- Chaudillon (Maurice), 2012. *Charles de Gaulle et le Périgord*, notes pour sa conférence du 7 mars 2012.

REVUE DE PRESSE

- *Archéologie médiévale*, n° 41, 2011 : notes sur les fouilles 2010-2011 au château de l'Herm sous la direction de Marie Palué : coupe mettant en évidence, notamment, les fossés et l'étalement de la terre extraite sur toute la surface de la plateforme, sans tertre
- *Le Festin*, n° 81, 2012 : « Périgueux au XIX^e siècle » (H. Brunaux)
- *GRHiN*, CR 418, 2012 : « Histoire d'Aquitaine » (J. de Verneilh-Puyraseau)
- *La Vie à Audrix*, n° 45, 2012 : « Un assassinat impuni à Mouzens en 1912 » (R. Alix)
- *Lemouzi*, n° 200, 2012 : « Note sur le brigadier de gendarmerie Joseph Dutheil, assassiné par Louis Jarrige un déserteur en 1917 »
- *Artcurial Motorcars*, février 2012 (catalogue de vente, salon Rétromobile) : dossier sur les automobiles de Patrick de Brou de Laurière (don d'A. Le Du grâce à l'amabilité d'I. Hummel, maison de vente Artcurial, Paris)
- *Revue de l'Agenais*, 139^e année, n° 1, 2012 : Actes du congrès de 2010 sur « Le réchauffement climatique, mythe ou réalité »
- *Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, 1^{er} trimestre, 2012 : « Jane Poupelet, peintre et sculpteur (1874-1932) et ses ancêtres ».

COMMUNICATIONS

Le président salue Catherine Laurent, notre nouveau membre présente aujourd'hui. Ce matin, le maire de Périgueux a visité le siège de notre Société après la manifestation au cours de laquelle il a dévoilé une plaque sur la maison où est mort le comte Henri Wlgrin de Taillefer, 4, rue Saint-Front, à l'initiative de l'association de Villamblard où est situé le château où il est né.

Catherine Paoletti, présidente de cette association, vient de publier un recueil de la correspondance de Taillefer avec une préface de Michel Testut. Notons que, coïncidence heureuse, Annie Herguido est en train de publier un ouvrage sur Mourcin, l'ami et le collaborateur de Wlgrin de Taillefer, tout au long de ses très importants travaux archéologiques sur le Périgieux gallo-romain au début du XIX^e siècle.

Le président annonce que la liste des inscrits pour le *Voyage à Rome* est déjà close, avec le programme précis et les tarifs. Jeannine Rousset donne des précisions sur l'excursion du 23 juin en Bergeracois : La Force, le temple du Fleix, le musée de la Batellerie à Port-Sainte-Foy, le château et le pigeonnier de Montvert et un chai à Saint-Antoine-de-Breuilh. La bibliothèque sera fermée exceptionnellement le samedi de Pâques. Gilles et Brigitte Delluc feront une conférence sur « La nutrition préhistorique » pour les élèves du collège et du lycée Laure-Gatet de Périgueux le 10 avril, une sur « La vie des hommes de Cro-Magnon » au Cercle de la Marine de Bordeaux le 26 et, le même jour, au cinéma de Montpon une conférence sur « Le Suaire de Cadouin ». Le château de Bridoire rénové ouvrira le 1^{er} juillet.

Claude Lacombe présente le travail de bénédictins que viennent de réaliser les Amis de Sarlat : la transcription et l'édition des **notices de l'abbé Brugière sur les paroisses du canton de Salignac-Eyvigues**, après avoir rappelé la biographie de l'abbé, membre de notre compagnie dès 1874 (voir l'article biographique de Jean Briquet, *BSHAP*, 2001, p. 343-350). « Il est un document incontournable pour tous les historiens, les chercheurs, les généalogistes ou les auteurs de monographies locales concernant le Périgord, c'est *L'Ancien et le Nouveau Périgord*, l'œuvre monumentale, manuscrite, demeurée inédite, du chanoine Hippolyte Brugière. Maintes fois consulté, maintes fois cité, souvent pillé car oublié dans les sources utilisées, ce manuscrit est un document unique conservé aux Archives diocésaines de Périgueux. Mais sa consultation implique un déplacement et la patiente transcription des passages intéressants. Face à cette situation, au-delà de son bulletin trimestriel, *Art et Histoire en Périgord Noir*, la Société d'Art et d'Histoire de Sarlat et du Périgord Noir, a souhaité permettre à tous ceux que l'histoire du Périgord Noir intéresse d'avoir un accès facile à cet incontournable document en publiant dans une série de cinq volumes la transcription de la partie du manuscrit original concernant le Périgord Noir. Le projet est ambitieux, car il va couvrir l'ensemble du Périgord Noir. Les volumes publiés ou à paraître devraient faire entre 1 800 et 2 000 pages. *L'Ancien et le Nouveau Périgord* est le résultat du patient travail de compilation d'informations concernant les 550 paroisses du département mené pendant douze ans par le chanoine Hippolyte Brugière (1831-1922) constituant un ensemble de 32 volumes réunissant plus de 5 000 pages. L'intervenant précise le plan de présentation de chaque paroisse, les conditions et les façons de travailler de Brugière, les sources qu'il a pu utiliser,

précisant même comment le texte que nous connaissons a pu être calligraphié par Charles Brugière, le frère du chanoine. Après le volume sur les cantons de Salignac-Eyvignes et de Carlux paru en 2011, un second volume concernant le canton de Sarlat paraîtra en juillet 2012. Au-delà du Périgord Noir et des cantons d'Hautefort en 2000, de Lalinde en 2009, de La Force en 2010 et de Villamblard en 2011, qui prolongera ce patient travail d'édition ? » (résumé de l'intervenant).

L'intervenant précise que, pour rédiger ses fiches, l'abbé faisait appel à ses collègues des différentes paroisses, d'où la richesse et la variété des renseignements fournis. Pour chaque paroisse, il a rédigé une fiche comportant, sur la première page, une carte approximative des lieux-dits d'après la carte de Belleyme, suivie par des descriptions diverses y compris sur l'archéologie et les traditions, non exemptes de quelques erreurs, mais d'une grande richesse et unique source d'informations pour beaucoup de paroisses. Enfin, pour mettre le maximum d'informations, l'abbé Brugière utilisait souvent des abréviations et ses fiches étaient micrographiées par son frère, Charles Brugière : d'où les difficultés pour les déchiffrer.

Gilles Delluc signale que la SHAP conserve une copie manuscrite réalisée par Jean Bouchereau et acquise il y a une trentaine d'années. En outre, notre compagnie a bénéficié, l'an dernier, du legs de l'exemplaire du père Pommarède, un des rares tirages effectués à la pierre lithographique. Enfin, comme pour répondre au souhait de l'intervenant, l'association Vergt Patrimoine est en train de réaliser la transcription des pages concernant cette commune.

Gilles Delluc présente une communication sur **Bugeaud et l'Algérie** avec des nombreux documents illustrés, des cartes et des photographies actuelles dues à l'intervenant. Il précise qu'il souhaite faire un portrait aussi distant de l'image d'Epinal que du portrait à charge. « Après avoir participé aux campagnes de Napoléon en Europe centrale en 1805 et 1806 et en Espagne de 1808 à 1814, Bugeaud vécut comme un demi-solde en Dordogne pendant la Restauration en y développant l'agriculture et en créant les comices agricoles. Après les Trois-Glorieuses, à la suite de la prise d'Alger en 1830 et les désordres qui suivirent, Bugeaud est appelé une première fois en Algérie en 1836 où il remporte la bataille de la Sikkak et, en 1837, où il signe l'ambigu traité de la Tafna, ne conservant à la France que quelques villes et faisant d'Abd el-Kader le chef religieux fédérateur des trois quarts du territoire. Mais la paix ne dure pas et Bugeaud est rappelé en 1841. Il y restera jusqu'en 1847. Cette longue période est marquée par de nombreux faits de guerre, où s'illustreront plusieurs généraux, qui marqueront l'histoire de la France, et les fils du roi Louis Philippe. L'armée française en Afrique, sous Bugeaud, avec ses colonnes mobiles, est bien connue grâce aux nombreux tableaux exposés au musée de Versailles et à une belle exposition aux Invalides et au musée de

l'Empéri à Salon-de-Provence. En même temps qu'il veut gagner la guerre en Algérie avec son armée, Bugeaud veut l'utiliser pour y développer des colonies agricoles à l'aide des Bureaux arabes. Les deux faits marquants du début de cette campagne sont la prise de la *smalah* d'Abd el-Kader en 1843 par le duc d'Aumale, avec peu après la promotion de Bugeaud comme maréchal de France, et la victoire de l'Isly en 1844, qui lui vaudra le titre de duc d'Isly. Mais rien n'est jamais réglé. Les escarmouches sont fréquentes, avec des groupes d'insoumis qui se cachent dans les grottes, nombreuses dans la région. La prescription de Bugeaud en 1845 – « Enfumez-les comme des renards ! » – fut appliquée dans les grottes du Dahra par Pélissier. À l'ouest de Ghazaouet (jadis Nemours), subsistent le marabout de Sidi-Brahim et la colonne Montagnac, souvenirs de tristes épisodes de cette période. En revanche, le beau monument en souvenir de la résistance des carabiniers de Sidi-Brahim, sculpté par Jules Dalou, a été rapatrié à Périssac (Gironde). De même subsiste, à Ghazaouet, le tronc du palmier devant lequel eut lieu en 1847 la reddition d'Abd el-Kader à la France, quelques semaines après le départ définitif de Bugeaud. Il existe de nombreux souvenirs de Bugeaud en Algérie, depuis les portraits, les images, les foulards, les timbres et la fameuse casquette. Deux navires et un char ont porté son nom, de même que le lycée d'Alger, aujourd'hui lycée Abd el-Kader. Sa statue au centre de la place d'Isly à Alger a été transportée à Excideuil et elle a été remplacée par celle d'Abd el-Kader sur la place qui porte désormais le nom de l'émir. À Périgueux se dresse un tirage de cette statue de Bugeaud, avec une plaque rappelant ses principaux faits d'armes et mettant en exergue le fait qu'il

a « vaincu, pacifié et colonisé l'Algérie ». Pour finir, l'intervenant présente une photographie du palais d'Abd el-Kader à Miliana, occupé par ses grands-parents en 1911, et celle de son père, à l'âge de 5 ans, juché sur le canon d'Abd el-Kader dans la cour de cette belle demeure » (résumé revu et corrigé par l'intervenant).



Fig. 2.

Benoît Delvinquier présente ensuite *l'épopée de treize familles parties en 1890 de Montpon pour la Ouaménié en Nouvelle-Calédonie*, travail qu'il a effectué avec F. Fischer, R.-M. Cueur et E. Henriot, en donnant beaucoup d'exemples et d'anecdotes. « Au début de 1890, un industriel, papetier aux Moulineaux à Montpon, Auguste Cook (fig. 2), prend contact avec la Société française de Colonisation. Il lui propose d'installer à la Ouaménié en Nouvelle-Calédonie une douzaine de familles prises en partie chez les



Fig. 3.

ouvriers de son usine. En tout, ce seront huit familles de papetiers (Pierre et Allarie André, Jean Béziard, Auguste Cook, Sicaire Mathieu, Romain Péguin, Pierre Roux et Louis Seguin), un forgeron (Jules Boulanzou), un imprimeur (Bory), deux tuiliers (Abel Allégret et Étienne Siret) et un agriculteur (Jean Aguesseau), originaires de Dordogne ou de Charente qui embarquent à Marseille le 1^{er} octobre 1890 à bord du Yarra. Après une traversée sans histoire, ces familles arrivent à Nouméa le 12 novembre et sont dès le lendemain installées à Gilliès (Ouaménié) dans des maisons construites pour elles par des condamnés relégués. Les terrains ont été défrichés. Les colons reçoivent la ration pendant six mois. Tout est fait pour une réussite complète. Mais les aléas climatiques (sécheresses et cyclones), les ravages des animaux sauvages, l'inexpérience en matière de cultures tropicales et l'infertilité des terrains à la Ouaménié (à peine 2 % de terres fertiles) auront raison de la détermination de nombre de familles qui quittent alors le domaine dès le mois de mai 1891. Au début du XX^e siècle, il ne restera plus que 4 familles sur place : Allégret (fig. 3 : sa maison vers 1940, coll. M.-R. Cuer), Mathieu, Siret et Péguin » (résumé de l'intervenant). Ce travail a été édité par la Société d'Études historique de la Nouvelle-Calédonie (informations pratiques dans les Petites nouvelles).

Gilles Delluc évoque le cas du notaire Mary Cliquet de Mareuil qui a été envoyé au bagne en Nouvelle-Calédonie à la suite de diverses escroqueries.

L'intervenant, qui a vécu de longues années en Nouvelle-Calédonie avec son épouse, tous deux enseignants, précise que ce Territoire d'Outre-mer, à plus de 24 heures d'avion de la métropole, bénéficie d'une grande autonomie avec des particularités spécifiques et avec une fiscalité très favorable pour les Français expatriés. Riche en nickel, il bénéficie d'une flore très particulière (des conifères, en particulier les araucaria), avec peu d'agriculture (haricots puis arabica), un élevage de bovins, une abondance de cerfs qui causent beaucoup de dégâts. La population autochtone est constituée par les Canaques qui vivent

toujours suivant l'organisation tribale traditionnelle et dont les enfants sont peu scolarisés. Trois référendums d'autodétermination sont prévus entre 2014 et 2018.

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS du 23 avril 2012. Ont été élus :

- M^{me} Goudeau Alberte, Puyauzard, Montrem, 24110 Saint-Astier, présentée par M^{me} Colette Cornuet et M. Georges Cornuet ;
- M^{me} Eymérit Bernadette, 8, rue du Jardin-Public, 24260 Le Bugue, présentée par M. Jean Batailler et M. Gérard Fayolle ;
- M. Durieux Jean, 2, rue Salesses, 45000 Orléans (prend la suite de sa mère, M^{me} Anne-Marie Durieux, décédée en février 2012) ;
- M^{lle} Jankowski Michèle et M. Meynen Nicolas, Les Places, 24290 Aubas, présentés par M^{me} Francine Neveu et M. Jean-Marie Védrenne ;
- M. Saint-Georges-Chaumet Jacques, La Bombarie, 24330 Saint-Crépin-d'Auberoche, présenté par M. Dominique Audrerie et M. Gray Horne.

EDITORIAL

« dans le temps et dans l'espace... »

Les occasions de voyager ne manquent pas à la SHAP. Grâce aux intervenants de nos séances mensuelles, nous nous déplaçons dans le temps et dans l'espace. Nous écoutons des conférenciers qui décrivent le Périgord à des époques très différentes et dans la diversité de nos petites régions. Ces voyages immobiles, souvent agrémentés par une remarquable iconographie, sont complétés par les articles publiés dans notre *Bulletin* qui nous invitent aussi à la découverte.

À cette découverte de territoires inconnus, s'ajoutent nos excursions annuelles. Nous nous rendons alors compte sur le terrain de la présence de notre passé. Nos excursions dévoilent des aspects nouveaux de notre histoire. En effet, grâce à nos collègues qui les conçoivent et qui les gèrent, nos visites nous donnent souvent accès à des sites fermés au public. Ou encore, grâce à des exposés de présentation, nous enrichissons nos connaissances sur certains monuments. Nous devons exprimer notre gratitude à nos hôtes et à nos collègues qui organisent nos sorties.

Cette très ancienne tradition connaît toujours un grand succès. Car au plaisir de la découverte s'ajoute la convivialité d'un voyage de groupe.

En nous inspirant de cet acquis, nous avons décidé d'innover cette année en nous rendant à l'étranger, à Rome, bien au-delà des frontières de notre département. Pourquoi Rome ? L'occasion fait le... voyageur. Nous pouvons bénéficier de la parfaite connaissance des lieux par notre collègue François Michel. Nous y retrouverons, sous sa houlette, les traces du Périgord

et bien sûr les richesses de cette capitale. Et cette expérience d'un voyage en Italie va compléter notre déjà riche programme de sorties. Car il s'agit bien d'une expérience. Nous pourrions dire, à notre retour, vers quelles nouvelles destinations nous pourrions regarder en 2013. Certes, notre Périgord dispose de richesses culturelles infinies, mais cette richesse ne doit pas nous interdire de regarder vers des horizons plus lointains. Bien au contraire.

Gérard Fayolle

**Bulletin de la SHAP, 4^e livraison 2012 :
La Presse et la diffusion des informations**

Nous vous rappelons que les articles proposés pour publication dans la 4^e livraison 2012 consacrée à « La Presse et la diffusion des informations » devront être adressés, avant le 15 août 2012, à :
Bulletin de la SHAP, 18 rue du Plantier – 24000 Périgueux.

Renseignements : 05 53 06 95 88.

Le prieuré Sainte-Marie de Fontaines (Champagne-et-Fontaine)

1^{re} partie

par Michel VERGNAUD

À mon père, Marcel Vergnaud, qui avait réussi à sauver de la destruction une partie des documents relatifs à ce prieuré et qui avait souhaité rédiger cette monographie, mais n'en avait pas eu le temps.

Difficile d'imaginer que Fontaines¹, paisible bourg, un peu endormi sur sa colline, dominé par son église romane et son château, a été pendant des siècles l'un des lieux les plus animés de ces confins du Périgord jouxtant l'Angoumois, grâce à la présence du prieuré des Dames Sainte-Marie dépendant de l'ordre de Fontevrault, tragiquement disparu à la Révolution.

I. Fondation

La date exacte de la fondation du prieuré n'est pas connue.

Une bulle du pape Calixte II, datée de Marmoutier, abbaye située près de Tours, le 17 octobre 1119, confirme à l'abbaye de Fontevrault « toutes ses

1. Le nom actuel de la commune est Champagne-et-Fontaine.

possessions et droits dans les provinces d'Anjou, de Maine, de Touraine, de Poitou et d'Angoumois ». Dans ce document, il n'est pas question du Périgord. On peut en conclure que le prieuré de Fontaines n'est pas encore officiellement fondé ou reconnu à cette date.

Dans *Antiquités bénédictines*², Don Claude Estiennot indique que « le monastère *B. Maria de Fontanis* des moniales de Fontevrault, vulgairement appelé Fontaine en Périgord situé dans une vallée marécageuse à 3 milles de la Valette » existait peu avant 1120, car des archives concernant Fontaines mentionnent que Robert d'Arbrissel reçut quelques donations de biens et de fonds et établit ce prieuré.

De plus, en 1120, un texte, se trouvant dans les archives de Solesmes, indique que le monastère de Fontaines s'unissait en société de prières avec ceux de Saint-Sicaire de Brantôme, de Ligueux et de Terrasson.

C'est une bulle³ d'Innocent II, de l'année 1130 (20 janvier 1131, n. st.), qui confirme la fondation et la dotation de Fontaines :

« *Locum de Fontanis, qui est in Petragoricensi episcopatu, ex dono Bernardi Sancti Asterii, & Heliae Guiberti, & Bovis-Curti ; necnon Arnaudi de Joncelia, & Heliae de Marollo, & Heliae de Castellione, & aliorum plurium, concedente Vuillelmo Petragoricensi Episcopo.* »

Comme nous savons que cette fondation fut faite par Guillaume II d'Auberoche⁴, évêque de Périgueux, mort en 1128⁵, il est donc raisonnable de situer la création du prieuré entre 1119 et 1125. Pour Léon Dessalles, la fondation eut lieu « quelque temps avant 1120⁶ ». Le pape Alexandre III confirma la bulle d'Innocent II par une autre du 15 septembre 1164 où il est question de Fontaines dans les mêmes termes qu'en 1130.

Dans *L'histoire de l'ordre de Fontevrault*, déjà citée, quelques passages éclaircissent un peu l'histoire de Fontaines :

« Du Limousin, Robert d'Arbrissel, fondateur de l'Ordre, passa dans l'Angoumois. Les habitants de cette province le prièrent d'y établir un couvent de son ordre. Guillaume de Celle donna une grande partie de ce qu'il fallait pour fonder le prieuré de la Gasconnière. »

« Mais que vois-je, ô Robert, l'Angoumois vous admire. Et déjà Périgueux vous entend et soupire. »

2. ESTIENNOT, vol. 556, ch. 9, p. 69.

3. Éditée par MIGNE, 1845-1855, t. 179, p. 72-73, d'après PAVILLON, 1666 ; sous le n° 7741 dans JAFFÉ, 1885.

4. *Histoire de l'ordre...*, 1911.

5. ROUX, 1920.

6. DESSALLES, 1883, p. 268.

Quand Robert eut évangélisé l'Angoumois, il passa en Périgord, vers 1114, Fontaines était sur sa route.

« Se trouvant un jour dans la capitale de cette province, les principaux de clergé désirèrent l'entendre prêcher dans l'église de St Front. Il le fit. Mais, comme s'il eut repris l'esprit de ce grand personnage qui convertit autrefois cette même ville, il ravit tellement ses auditeurs que l'évêque et les chanoines, s'étant réunis après le sermon, le prièrent d'orner leur diocèse d'une maison de son ordre et lui offrirent à cette fin le choix de tous les lieux qui dépendaient de leur église. Robert, vaincu par leur insistance, choisit un lieu désert situé dans la forêt de Cadouin, à 4 ou 5 lieues de Périgueux.⁷ »

Robert d'Arbrissel se rendit ensuite en Gascogne et en Languedoc. Il mourut le 25 février 1116 « sur l'heure de vêpres ».

Nous lisons encore dans l'*Histoire de l'ordre de Fontevrault*⁸ :

« Parmi les évêques qui honorèrent Robert d'Arbrissel [...] Guillaume II, évêque de Périgueux ne montra-t-il pas son estime lorsqu'il donna l'île de Cadouin⁹ pour bâtir un monastère de son ordre ? Et, Giraud de Sales, ne voulant pas que le diocèse de Périgueux restât privé de l'avantage d'avoir des religieuses de Fontevrault, donna le couvent de Fontaine pour les y recevoir. On voit, en effet, dans une bulle d'Innocent II, que ce monastère fut donné à l'Ordre par Guillaume, évêque de Périgueux. »

« Après la mort de Robert d'Arbrissel, plusieurs provinces de France demandèrent des Fontevristes et elles établirent des monastères pour les recevoir... Le Périgord fonda les prieurés de Cubas et de Fontaines ».

Il est difficile de préciser exactement par des textes quels furent les fondateurs. Toutefois, nous savons que :

« Les seigneurs de Villebois firent don au prieuré de nombreux biens nobles. Les seigneurs de Larochebeau court envoyèrent quelques professes. Les seigneurs de Mareuil, voisins de Fontaines, eurent aussi le mérite d'enrichir ce monastère ; ils cédèrent aux religieuses, à titre d'aumône et à perpétuité, tous les droits leur appartenant sur le sol, et d'autres encore. Les seigneurs de Bourdeille leur firent également don d'hommages et de cens. De plus, les comtes de Périgord leur confirmèrent leurs possessions dans le comté, pour en jouir librement et en paix. Les seigneurs de la maison de Talleyrand ratifièrent à plusieurs reprises ces libéralités, à l'occasion de l'entrée au monastère de plusieurs religieuses issues de leur noble famille.¹⁰ »

7. Acte de donation, *Histoire de l'ordre...*, 1911, p. 153.

8. *Histoire de l'ordre...*, 1911.

9. L'abbaye de Cadouin, fondée en 1115, rejoint l'ordre cistercien en 1119.

10. MONTEIL, 1934, p. 119.

II. Organisation de l'ordre de Fontevrault ¹¹

Réformateur religieux et itinérant, d'obédience bénédictine, Robert d'Arbrissel, soutenu par le pape Urbain II, se trouvant à la tête d'un groupe de plusieurs centaines de personnes en majorité féminines, commença à organiser la vie communautaire en fixant son groupe au fond du vallon de Fontevrault, avec l'aide de Pierre II, évêque de Poitiers.

Baudri de Bourgueil, évêque de Dol, nous narre cette création ¹² :

« Cependant, voyant augmenter la foule de ceux qui le suivaient, il décida, pour éviter tout acte inconsidéré, et puisqu'il importait que les femmes habitassent avec les hommes, de rechercher un lieu où ils puissent vivre sans scandale et de trouver un désert, s'il en rencontrait. Or, il y avait un lieu, inculte et aride, planté de buissons épineux, appelé Fontevraud depuis les temps anciens. »

L'ordre de Fontevrault prit très rapidement une grande importance.

L'abbaye avait la particularité d'accueillir en son sein, mais séparément, des femmes et des hommes. En prononçant leurs vœux, les hommes et les femmes promettaient « stabilité, conversion des mœurs, chasteté pure, pauvreté nue et obéissance ».

L'habit des femmes consistait en une robe blanche, une cuculle noire, un surplis blanc et une ceinture de laine noire. L'habit des hommes consistait en une robe noire, une chape, un chaperon ou grand capuce auquel étaient attachés par derrière et devant deux petites pièces de drap nommées roberts.

Il n'y eut jamais qu'une seule abbaye, celle de Fontevrault. Les autres monastères portaient le nom de prieurés.

L'ordre était divisé en quatre provinces, à savoir :

- la province de France : 15 prieurés
- la province d'Aquitaine ou de Gascogne : 14 prieurés
- la province d'Auvergne : 15 prieurés
- la province de Bretagne : 13 prieurés

Les prieurés étaient administrés par des prieures ou des prieurs. Pour les prieurés de femmes, le personnel dirigeant se composait de huit membres : la prieure, son assistante dite « prieure du cloître » et six « discrètes », membres du conseil, soit la cellérier, la dépositaire (économe), la boursière, la portière et deux autres sœurs conseillères nommées par les sœurs. Au-dessous d'elles, venait la maîtresse des novices qui était nommée par la prieure.

L'abbaye de Fontevrault comprenait :

1. le grand monastère (vierges et veuves)

11. *Histoire de l'ordre...*, 1911. BROQUELET, 1921.

12. BOURGUEIL, 1648.

2. le monastère de Saint-Lazare (lépreux)
3. le monastère de la Madeleine (repenties)
4. le prieuré de Saint-Benoît (infirmerie)
5. le monastère de Saint-Jean de l'Habit (religieux fontevristes)
6. une vaste hôtellerie (pèlerins)
7. la grande église.

Au berceau de notre institut, disait Louise de Bourbon (abbesse de 1611 à 1637), dans une supplique adressée au pape, « les prieurés étaient tous doubles et également nombreux quant à leur personnel. »

Bien moins importants que l'abbaye, les prieurés étaient construits selon le même plan et l'organisation interne était la même.

Le prieuré, avec sa propre église, existait à Fontaines ainsi que l'équivalent du monastère de Saint-Jean l'Habit (prieuré du Petit Bournet).

III. Histoire du prieuré à travers différents documents

De 1120 à 1793, soit pendant près de sept siècles, le prieuré de Fontaines a connu bien des vicissitudes dont nous ne connaissons que quelques faits marquants. En effet les documents le concernant sont assez rares. Sa destruction totale à la Révolution et, précédemment, son pillage et la disparition de tous ses titres de propriété brûlés au moment de la guerre de Cent Ans sont autant de difficultés pour relater son histoire de façon exhaustive. Le lecteur voudra bien nous en excuser.

1389. En dehors des deux bulles des papes Innocent II (1130) et Alexandre III (1164) déjà citées et concernant la fondation du prieuré, le plus ancien renseignement nous est fourni par une note portant un extrait d'un acte de janvier 1389. Une partie seulement du texte de cette convention a été conservée¹³ : Guy Poitevin, sieur de Blanzaguet, avait, en 1389, traité avec Pierre Garin et dame Jeanne de La Vaure, prieur et prieure du couvent de Fontaines, « pour certaine et juste cause moyennant 10 boisseaux de froment de rente annuelle que led. Poitevin devait payer à chaque fête de St Martin ».

Cette clause ne dut pas être exécutée et frère P. Parel « prieur et successeur » dudit couvent de Fontaines poursuivit G. Poitevin. Ce dernier n'étant pas en mesure de « payer les aérages de lad. rente pour le temps passé donne, cède et transporte à perpétuité audit couvent tout le droit, raison et action qu'il pouvait avoir à lui appartenir et aux siens sur les eaux du fleuve [sic] de Nizonne ».

13. Archives particulières.

En dehors de son ancienneté, ce document a le grand intérêt de faire état de la prieure et du prieur des prieurés de Fontaines.

Voici ce qu'il nous reste de ce document :

« Extrait d'un titre en latin écrit en parchemin passé le mercredi avant la fête de St Vincent qui était le vingtième janvier l'an 1389, signé : Aymericus Chaut notaire, par lequel il paraît qu'un Guy Poitevin, sieur de Blanzaguet, fils de Pierre Poitevin ayant ci-devant traité à l'amiable avec Pierre Garin et dame Jeanne de La Vaure, prieur et prieure du couvent de Fontaines, à l'occasion de 10 boisseaux de froment de rente annuelle, mesure de Villebois, dus pour certaine et juste cause au couvent dudit Fontaines que led. Guy Poitevin devait payer à chaque fête de St Martin d'hiver, jusqu'à ce qu'il ait eu assigné et assis sur [...] compétent et convenable ainsi qu'il est porté par certaine lettre ou acte public en date du 26 juillet 1365, signé Guy Larmus Descombis et d'autant que led. Guy Poitevin avait été en demeure de faire ladite assignation et assiette : frère Pierre Parel prieur et successeur dud. couvent de Fontaines tant en son nom qu'en nom de lad. dame prieure et couvent aurait poursuivi led. Guy et l'aurait condamné de faire lad. assignation [...] des 10 boisseaux [...] [plusieurs lignes illisibles] [...] contigus et joignant ensemble appelé de Mounerie ou de Regardeix et leur appartenence mouvant du domaine direct dud. Poitevin, situé dans la paroisse de Garde, entre le chemin par lequel on va dudit lieu du Peyrat vers led. Garde d'une part et en outre led. Guy Poitevin n'étant point en état pour le présent de satisfaire audit prieur et prieure dudit couvent pour les arrérages des dix boisseaux de froment surdit pour tout le temps passé, c'est pourquoi ledit Guy Poitevin, de son bon gré et volonté donna, céda et transporta à perpétuité pour lui et les siens audit Pierre Parel prieur surdit et audit nom, successeur audit couvent de Fontaines, tout le droit, raison et action qu'il pouvait avoir et lui appartenir et aux siens sur les eaux du fleuve de Nizonne comme ladite eau découle des pêcheries et pêchière de Pierre Guillaume, sieur d'Argentine, jusqu'au gué de Pompeigne pour en jouir à perpétuité par le dit Parel et couvent de Fontaines et ce pour le paiement satisfaction et acquit de tous et chacun des arrérages surdit auxquels ledit Poitevin était tenu envers led. prieur et couvent pour les 10 boisseaux de froment d'arrérages. »

1447. Le Périgord fut particulièrement meurtri par la guerre de Cent Ans, occupé, puis libéré à de nombreuses reprises. En 1447, les troupes anglaises, commandées par le comte Dorset Huntington (de Dorset d'Autenton) ravagent la région. Allant et venant entre Bourzac, La Rochebeaucourt et Goûts, ils brûlent et pillent Fontaines au passage.

1477. Une enquête prescrite par le roi Louis XI par lettre du 15 janvier 1476 eut lieu le 28 août 1477. Les témoins déposèrent¹⁴ :

14. Archives départementales de la Dordogne (ADD), 1 MI 155 fol. 371 [F.P. t. 12].

« que les Anglais commandés par le comte de Dorset d'Autenton avaient passé successivement dans Fontaines, avaient pris l'église, pillé un calice et fait brûler tous les titres ; qu'un de ceux qui prirent La Rochebeaucourt, était venu et entra dans l'église de Fontaines, prit les titres et documents appartenant au dit prieuré et à d'autres particuliers, qu'après les avoir pris, il avait sommé ceux à qui ils appartenaient s'ils voulaient les racheter ou non et que, sur leur refus, il les avait fait tous brûler.

Puis que les Anglais qui venait de La Rochebeaucourt avaient fait plus de maux qu'aucun autres, prirent l'église de Gouts et y firent beaucoup de ravages. Un des témoins dit qu'il y a environ trente ans [...] et qu'enfin les Anglais avaient brûlé tous les cloîtres. »

Il convient de rappeler qu'un synode tenu en 1433 excommuniait ceux qui rachetaient, aux Anglais, les effets et papiers qu'ils avaient pillés dans les églises, abbayes et monastères. On voit mal comment la prieure du prieuré des dames de Fontaines aurait pu se risquer à être excommuniée en rachetant ces titres. Les dames de Fontevault se trouvèrent donc sans les titres de propriété de leur prieuré, affaiblies, dans des bâtiments en ruines. La perte de ces titres fit naître chez les voisins du domaine du prieuré le désir d'en profiter. Les plus puissants se mirent d'accord pour spolier le prieuré de Fontaines. Mais ils ne purent satisfaire leurs ambitions. L'enquête du sénéchal du Périgord fit ressortir les noms des profiteurs, et ceux-ci durent remettre aux dames de Fontaines ce qu'ils s'étaient appropriés. Il s'agit de :

« - Le noble et puissant Guy, baron de Mareuil, seigneur de Villebois, de Gresignac et Saint Marsault de Viveyrol,
- François, baron de Bourdeille, Bourzac, et La Tour Blanche,
- Raymond et Jean de Salignac, frères, chevaliers, seigneurs du Chapdeuil et de Verteillac,
- Jean de la Roche, seigneur de La Rochebeaucourt,
- Marie de Montardit,
- demoiselle de Saint Marsault,
- François Geoffroi,
- Itier de Jussac, habitant de Saint Marsault, fils de la dite Marie Ithier de Chaumont, seigneur du dit lieu,
- les religieux et couvent du Peyrat,
- les religieux et couvent du Bournet, le prieur du Petit Bournet,
- le commandeur du Soulet,
Lagear, clerc et notaire. »

On notera avec intérêt que le prieur du Petit Bournet fait partie de la liste, ainsi que les religieux des couvents des alentours.

L'abbé Édouard rappelle que : « Les deux prieurés de Cubas et Fontaines, de l'ordre de Fontevault, furent entièrement dévorés par les flammes. ¹⁵ »

15. ÉDOUARD, 1873.

Le prieuré, sous l'impulsion de sa prieure, se releva peu à peu de ses ruines.

1598. Il semble que cette partie du Périgord n'ait pas été trop touchée par les guerres de Religion qui endeuillèrent la France entre 1561 (massacre de Wassy par le duc de Guise) et 1598 (Édit de Nantes). Toutefois, le père Dupuy dans son *Estat de l'Église du Périgord* s'exprime ainsi :

« Plusieurs communautés ecclésiastiques et maisons religieuses commencèrent, à la faveur du règne très heureux de Henri le Grand, à se rallier dans les masures de leurs abbayes et monastères et après avoir essuyé leurs larmes, rebâtirent quelques logements pour les services divins, tout autant que la misère du temps le permettait. Déjà Suzanne de Sainte Aulaire, abbesse de Ligueux, avait assemblé dans son monastère quelques bonnes religieuses pour le repeupler [...] Les desseins des abbesses du Bugue, de Fontaines, de Saint Pardoux et autres lieux furent aussi fervents pour conspirer et exécuter les rétablissements de leurs abbayes. ¹⁶ »

1632. François Devaux, sieur du Tranchard, reconnaît devoir 44 livres, 15 sous tournois pour la pension de sa sœur Catherine Devaux, religieuse au prieuré de Fontaines ¹⁷.

« Le 16 décembre 1632, au couvent de Fontaines, compte entre les religieuses et le Sieur de Tranchard, pour raison de la dot de sa sœur.

Ce jourd'hui 16^e jour du mois de décembre avant midi 1632, au prieuré et couvent de Fontaines en Périgord, au parloir d'icelui, par devant moi notaire royal sous signé et présents les témoins ci-bas nommés, a été présent et constitué en sa personne François Devaux écuyer, sieur du Tranchard, habitant en son repaire noble du Tranchard paroisse de Cherval audit Périgord, lequel de son gré et libérale volonté, il a reconnu et confessé devoir bien et justement à Révérende dame Renée du Prat, dame prieure dudit Fontaines et à Elisabeth du Barry dépositaire en icelles [...] tant pour elles que pour les autre dames religieuses étant audit prieuré, à ce présentes, stipulantes et acceptantes, savoir est la somme de 44 livres, 15 sous tournois, à cause et pour raison de reste de la pension due par ledit sieur du Tranchard à Catherine Devaux delle sa sœur étant de présent audit prieuré et décompte à ce jourd'hui fait les parties, duquel compte, ledit sieur du Tranchard et icele dite somme de 44 livres, 15 sous tournois ledit sieur du Tranchard a promis bailler et payer auxdites dames et prieure de Fontaine [...] le second jour du mois de février prochain venant, à peine de tous dépens, dommages et intérêts et a été accordé entre les parties, que la [...] Au cas que ledit sieur du Tranchard paie la somme de 200 livres qu'il est tenu devers les dites dames, par contrat en date du 13 du présent mois et an, reçu par le notaire soussigné dans le dit jour second de février prochain, lesdites dames feront [...]

16. DUPUY, 1629.

17. ADD, 3 E 5721, notaire Desmoulins.

Comme elles ont promis lui déduire à valoir sur ladite somme de 44 livres 15 sous, la somme de 12 livres 10 sous au paiement de laquelle susdite somme au susdit terme, ledit sieur du Tranchard a obligé et hypothéqué tous et chacun de ses biens, meubles et immeubles, présents et à venir quelconques, renonçant pour cette [...] à toutes les renonciations à ce contraires et de son vouloir et consentement, il a été jugé, obligé et condamné sous le scel royal, par le notaire sus signé [...] d'icelles en présence de Messire Maurice de Chiray bachelier en théologie et Maitre François Goreau, notaire, habitant dudit Fontaine, témoins connus à ce requis qui ont signé avec les parties. »

1641. Un intéressant mémoire ¹⁸ écrit par Renée du Prat, prieure du couvent de Fontaines, indique à M^{lle} du Tranchard les sommes et objets mobiliers qu'elle devra fournir en entrant au couvent.

« Mémoire pour Mademoiselle du Tranchard pour sa fille quelle veut faire recevoir au couvent de Fontaines.

Premièrement : argent quatre cens esquis et douze esquis de pantion viagere.

Plus deus sierges de sire blanche chascun pesant quatre livres et une pièce pour offrir a la messe du dieu de sa religion.

Plus un presant pour leglise valant quarante esquis du moins

Plus huit paires de linceuls [drap]

Plus six dousenes de serviettes

Plus six nappes

Plus six grands plats et six assiettes, une esguiere, une saliere tout de bon etain en façon d'argent

Plus trois chandeliers à la façon qu'on les fait a present avec une lampe à chacun plus une cuillere d'argent

Plus un lit, un chaslit, coitte matelas, 5 cuissin, oreiller couverte de [...] avec les rideaux et ciel de bonne sarge bien affertes et tant neuf de la couleur quelle voudra

Ce que dessus pour une fois paye ormis la pantion pour les ans premierement. »

Suit une énumération de différents tissus, qualité et longueurs de chacun (14 !) qui doivent faire partie du trousseau pour confectionner, à l'avenir, draps, chemises, etc. Le mémoire se termine en précisant ce que la novice doit apporter en plus, à savoir :

« deus brevieres, un diurnal, les heures de Notre Dame, un processional, le tout du concile de Trente, de belles et grosses lettres, de l'impression d'Anvers ou de la recente de Paris a l'usage des eglises canoniales, non de Saint-François a cause du chant qui n'est pas semblable. »

18. ADD, 2 E 1850/498/1. BSHAP, t. VI, 1879, p. 41.

Ce mémoire permet de remarquer que les cadets et cadettes de famille n'étaient pas, comme on le prétend souvent, frustrés de leur part d'héritage lorsqu'ils entraient en religion.

1664. Une « copie d'arpentement de la tenance de Pot-perdu estant de la féodalité des dames religieuses de Fontaines » du 29 mai 1664¹⁹ nous apprend, outre le nom d'un certain nombre de tenanciers et de tenances, qu'un pré est « situé sur la rivière de Fontaines tenant d'une part avec le pré du sieur de la Ligerie et par un bout à l'eau qui descend de l'étang au moulin des dites dames. » Il ne reste aucune trace de cet étang sur le lit actuel du ruisseau de Fontaine. On notera cependant que cet étang figure sur la carte de Cassini (fig. 1) et sur le cadastre « napoléonien » de Fontaine de 1825 (fig. 2). Dans le même acte, il est

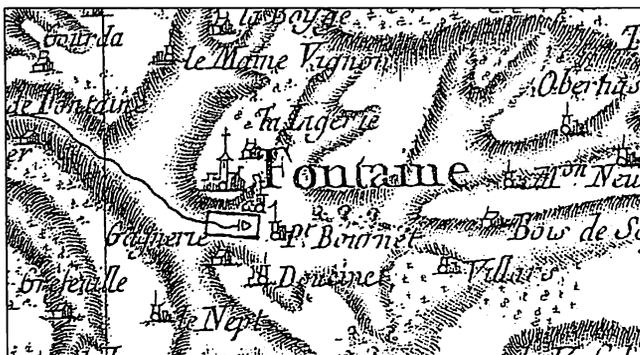


Fig. 1. Fontaines, carte de Cassini.

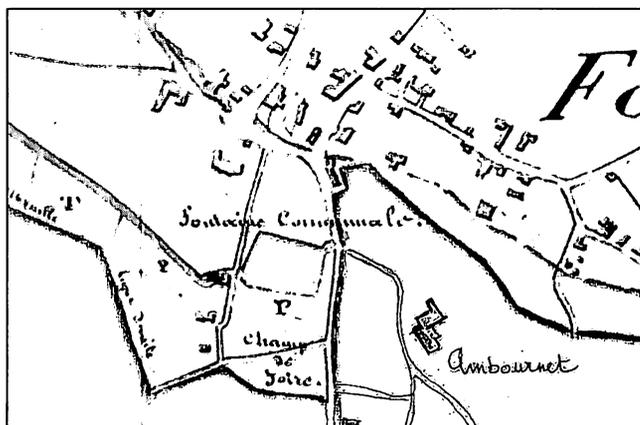


Fig. 2. Fontaines, cadastre « napoléonien », 1825. Le trait gras indique la limite des communes de Fontaines et de Champagne. Fontaines ne sera rattachée à Champagne qu'en 1834.

19. Archives particulières.

question du « moulin des dames ». Ce document à la curieuse écriture est signé « Jarriet, arpenteur ».

1665. Louise du Lau, fille de Izaac et de Gabrielle de Saint-Gelais, prend l'habit et plus tard, sera prieure.

1667. Le 3 juillet, sœur Jeanne-Baptiste Bremon, prieure, reçoit comme novice Marie de Fayard, demoiselle de Léguilhac, fille de François et de Isabelle de Pindray d'Ambelle ; il est dit que la novice ²⁰ :

« a demeuré pour son éducation pensionnaire dans notre monastère ; l'habit de religion lui sera donné par une religieuse du chœur, moyennant toutefois que demoiselle de Fayard, vu le peu de revenu de notre maison, apportera une honnête dot pour n'être à surcharge à notre communauté [...] laquelle a promis et promet aux dites dames religieuses la somme de 3000 livres pour la dot lorsqu'elle ferait ses vœux de profession aud. monastère, ensemble la somme de 500 livres pour ses habits et meubles de religion nécessaire, comme aussi la somme de 30 livres de présent pour l'église, et de 3 livres pour les pauvres [...] la somme de 150 livres de pension par an pendant le noviciat de lad. demoiselle, et icelle payée d'année par année ; en ce que lesd. Dames seront obligées d'en bailher à lad. demoiselle la somme de 30 livres par an, sa vie durant, et en cas de qu'elle fut malade pendant le noviciat [...] seront tenu de payer lesd. frais de maladie ».

L'éventuel décès est également prévu et la somme de 300 livres pour les honneurs funèbres. C'est le 6 août 1669 que Marie de Fayard fit sa profession de foi. La dot de 3 000 livres fut payée.

1669. De précieuses informations sur l'église du prieuré nous sont données ²¹.

« Le 3 août, au parloir du couvent de N-D de Fontaines, dame Marie de Feydeau du Peyrat, prieure, faisant pour toutes les autres religieuses, traite à prix fait avec François Boutin, tailleur de pierres de la Chapelle-Montabourlet, pour faire trois vitraux de pierre de taille dans leur église de la largeur de 3 pieds et de la hauteur de tout ce qu'il pourra porter, moyennant 100 livres, une barrique de vin, 4 boisseaux de blé, mesure de la Valette. »

Puis le 19 décembre de la même année :

« prix fait avec le même, pour faire les réparations et besogne qui s'ensuit : la grille du chœur de leur église, laquelle sera de 8 pieds de large et 7 pieds de hauteur, en façon ronde, avec la feilhure régnant autour pour

20. MONTEIL, 1934, p. 123-124.

21. MONTEIL, 1934, p. 125.

soutenir la grille de fer ou de bois que lesd. dames y feront mettre ; la muraille de lad. grille aura d'épaisseur 1 pied ½ de pierre de taille bien et dhument jointe. Ensemble à la hauteur de 14 à 15 pieds ou environ, et pour la largeur la contenance de l'église, aux deux extrémités de lad. muraille, faudra faire deux cabinets, un pour servir de confessionnal et l'autre pour le tour de la sacristie, à quoi correspondra par le dehors du côté de l'église extérieure : deux autres cabinets en forme ronde ; l'un desquels, savoir à celui qui correspondra au confessionnal, on laissera une ouverture pour poser une grille ou une porte, si besoin est, comme il conviendra à laisser à celui qui correspondra au tour, une ouverture pour placer led. tour ; une petite ouverture pour placer une grille pour confesser en cas de besoin ; lesd. quatre cabinets contiendront chacun en leur circonférence 3 pieds ½ ou environ, et auront chacun leur porte pour y entrer. Pour l'ornement de lad. grille au dedans que par dehors de l'église extérieure, avec un fronton au dessus ; au dedans duquel, du côté du dehors, seront les armes de Madame, et de l'autre côté un nom de Jésus ; et le même ordre susdit doit régner sur les deux cabinets de dehors, qui seront en forme ronde : et dessus les frontons, on fera un piédestal pour mettre une image ; comme au-dessus des cabinets en forme ronde, on y mettra des cadres de diverses façons, comme l'ouvrier le jugera à propos. Contre les cabinets du dedans, il y faudra construire deux autels de 9 pieds ½ de hauteur, et pour l'ornement d'iceux, on y fera 2 pilastres sur chacun des autels et un fronton ; et dans le milieu on y fera un cadre pour mettre un tableau si l'on veut, et de plus lesd. Boutin frères feront un escalier à repos de 4 pieds de service ; et sur le premier plafond l'on fera deux arcades et, dessus la seconde rampe, deux autres arcades toutes garnies de balustres et une porte dessous l'escalier pour entrer au dessous de leur chœur ; et en outre au dessus, pour entrer dans led. chœur de leur église, ils monteront les murailles de la hauteur de 18 pieds de l'alignement des cloîtres en forme de pavillon carré, moyennant 500 livres, 3 barriques de vin poussé, et 1 de bon vin nouveau, 5 boisseaux de froment et 5 de mêture (moitié seigle, moitié froment) le tout mesure de Bourzac. »

On trouvera, ci-contre (fig. 3), le dessin de la grille, imaginé par Marcel Vergnaud.

1707. Un « Arpentement de la tenance des Berthoumieux, du 3 juillet 1707 par M^e Janot, arpenteur²² » nous fait connaître une importante tenance située sur les paroisses de Fontaines, Argentine, Gout et Champagne. Ce titre porte en tête la mention « copie informe » c'est-à-dire non authentique. Il nous donne le nom et souvent la profession d'une vingtaine de personnes. Nous y trouvons aussi le nom et la situation de vingt-trois tenances des dames religieuses. Il est intéressant de remarquer que les confrontations étaient vérifiées « en conformité d'un arpentement fait par Dubois, arpenteur, du 12 janvier 1624 ».

22. Archives particulières.

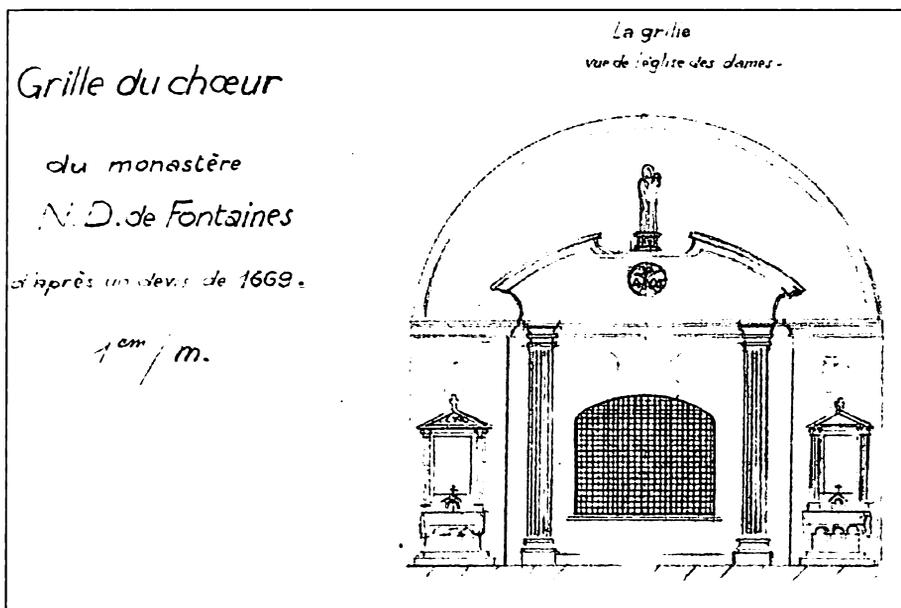


Fig. 3. Restitution de la grille du chœur, d'après un devis de 1669
(dessin Marcel Vergnaud).

1730. Lors de son célèbre voyage de Paris en Périgord daté du 2 avril 1730²³, le chevalier Lagrange-Chancel nous dit :

« De La Valette, on compte une bonne lieue jusqu'au Pas de Fontaine [...] après avoir traversé ce mauvais pas, on trouve à un quart de lieue de l'auberge, le bourg de Fontaine, avec sa paroisse et un couvent de dames religieuses, bien fondé, rempli de pensionnaires des meilleures maisons des environs, à cause de la modicité des pensions. Elles sont de l'ordre de Saint-Benoît. »

1731. Arpentement des Miroux et Neboux du 16 novembre 1731 par P. Janot, arpenteur²⁴. Ce document est d'autant plus intéressant que nous y lisons :

« lesquelles confrontations nous avons trouvées conférentes et permanentes à une reconnaissance à nous présentée, en date du quinzième mars 1467, signé Géraud Boune contenant lesdites confrontations et situation de ladite tenance et le devoir surdit ».

23. DUJARRIC-DESCOMBES, 1916, p. 287-288.

24. Archives particulières.

Il est question sur ce titre du « chemin allant de la halle de Fontaines à la Rochebeaucourt ».

Un passage nous renseigne, sinon sur l'emplacement du prieuré lui-même, du moins sur ses dépendances proches :

« le 6^e corps situé dans la paroisse de Fontaines et au lieu appelé la Font du Perrier confronte d'une part au muraillet des clôtures des dames, un chemin et à l'eau qui descend de l'étang et clôtures des dites dames et s'en va au Pas de Fontaines. »

1737. Copie des lettres patentes données par le roi Louis XV à la 33^e abbesse de Fontevault, Louise Françoise de Rochechouart, duchesse et gouvernante des dames de France (1704-1742)²⁵.

Copie de cette confirmation du privilège de faire juger tous les différends intéressant l'ordre de Fontevault par le grand Conseil du royaume est délivrée aux tenanciers qui sont redevables de rentes seigneuriales envers les dames religieuses de Fontaines. Voici le texte de cet acte :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre à nos amis et féaux conseillers, les gens tenant notre grand conseil salut :

Notre chère et bien aimée Louise Françoise de Rochechouart, de Mortemart, abbesse chef et générale de l'abbaye et ordre de Fontevault, nous a fait remonter que par lettres patentes des Roys 14 décembre 1611, 15 janvier 1640 et celles de feu Roy notre très honoré seigneur bisaïeul des 13 août 1650, 22 avril 1671 accordées aux précédentes abbesses de Fontevault et notamment par celles du 3 septembre 1705 accordées à l'exposante tous et chacun des procès et différends mûs et à mouvoir, tant civils que criminels, en quelques fiefs, cens, rentes, pensions, privilèges, droits, devoirs, revenus, émoluments, et choses appartenant à ladite abbaye, aux prieurés, maisons, communautés et membres qui en dépendent pour quelque cause ou occasion que ce soit, même pour l'exemption des privilèges des biens nobles ou tailles, réelles ou mixtes, auraient été évoqués et iceux procès et différends avec leurs circonstances et dépendances renvoyés audit grand Conseil pour être jugés et terminés ainsi que de raison, à l'effet de quoi ils lui en avaient attribué toute cour, juridiction et connaissance et icelle interdite à toutes autres cours et jugés avec défense aux parties d'en faire poursuite ailleurs qu'audit grand Conseil à peine de nullité, cassation de procédure et de tous dépens dommages et intérêts et comme l'exposante a le même intérêt de conserver les droits de son ordre afin que pour raison de ce ladite abbaye, prieurés et membres qui en dépendent ne puissent être traduits en diverses juridictions et cours et par ce moyen être engagés à une infinité de frais auxquels il ne serait pas facile de satisfaire à cause des grandes charges dudit ordre, elle nous a fait très humblement supplier de lui accorder nos lettres de confirmation sur ce nécessaires.

25. Archives particulières.

Pour ces causes et autres à ce que nous mouvant, après avoir lu lesdites lettres ci-attachées sous le contre scel de notre chancellerie, de l'avis de notre très cher et très ami oncle, le duc d'Orléans régent, de notre très cher et très ami cousin le duc de Bouillon, de notre très cher et très ami oncle le duc de Maine, de notre très cher et très ami oncle le comte de Toulouse et autres pairs de France, grands et notables personnalités de notre royaume, Nous avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, conformément audites lettres patentes et en confirmant et continuant icelles évoquées à nous et à notre conseil, tous les procès et différends mûs et à mouvoir tant civils que criminels en quelque lieu et état qu'ils puissent être devant nos juges pour raison desdits domaines, terres, fiefs, cens, rentes, pensions, privilèges, droits, devoirs, revenus, émoluments et choses appartenant et concernant ladite abbaye, les prieurés, maisons, communautés et membres qui en dépendent pour quelque cause et occasion que ce soit, même pour l'exemption des privilèges des biens nobles et tailles, réelles ou mixtes et iceux procès avec leurs circonstances et dépendances renvoyés par-devant nous pour être jugés et terminés ainsi qu'il appartiendra par raison, nous attribuant à cette fin toute cour, pouvoir, juridiction et connaissance et icelle interdite et défendue à tous nos autres cours et juges, leur faisant très expresse inhibitions et défenses d'en connaître et aux parties d'en faire poursuite ailleurs que par-devant nous à peine de nullité, cassation de procédure et de tous dépens, dommages et intérêts pour en jouir par ladite abbaye et membres en dépendant tout ainsi et en la même manière qu'ils en jouissent actuellement et mandons à cet effet au premier de nos huissiers ou sergent sur ce requis de faire, en exécution des présentes tous exploits nécessaires, même si besoin est compulser, faire extrait des titres et pièces, parties présentes ou dûment appelées et pour donner assignation pour procéder sur les instances qui seront intentées, contraindre les greffiers, leurs clerks et commis d'envoyer en notre greffe les pièces et instances qui seront évoquées à la requête de la dite exposante, religieuses, prieures et couvents dépendant dudit ordre, sans pour ce demander visa ni pareatis et parce que ladite exposante, les vicaires et prieures pourraient avoir besoin des présentes en plusieurs endroits, nous voulons qu'aux copies d'icelles dûment collationnées par l'un de nos amis et féaux conseillers, secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original, nonobstant choses quelconques, clameur de haro, chastre normande, prise à partie, et lettres à ce contraires, auxquelles pour ce regard et aux dérogations des dérogataires y contenues, nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, car tel est notre plaisir.

Donné à Paris le 15^e Mars, l'an de grâce 1716 et de notre règne le premier

Signé : Louis

Et plus bas : Par le Roy, le duc d'Orléans régent présent

Signé : Phélypeaux

Enregistrées ès registres du Grand Conseil du Roy pour être gardées, observées et exécutées selon leur forme et teneur et jouir par la dite dame de Rochechouart en sa qualité d'abbesse de ladite abbaye et les prieurés, maisons.

communautés et membres en dépendant de l'effet et contenu d'icelles suivant l'arrêt dudit Conseil ce jourd'hui 4 mai 1716

Signé de Hodeneq et scellé du grand sceau de cire jaune »

Vient ensuite le procès-verbal d'enregistrement du Grand Conseil du Roy, puis l'énumération des tenanciers et tenances et des rentes qu'elles comportent. La copie se termine par l'assignation à Jean Avril de comparaître devant le Grand Conseil.

« L'an 1737 et le 28 février, à la requête des dames prieure et religieuses en couvent de Fontaines en Périgord, membre dépendant de l'abbaye de Fontevault demeurant en leur maison conventuelle dudit lieu de Fontaines où elles font élection de domicile et constituent pour leur procureur au Grand Conseil du Roy à Paris, M^e François Foissy procureur audit Grand Conseil, demeurant à Paris rue des Deux Escus paroisse de St-Eustache,

J'ai, à Jean Avril, demeurant au bourg et paroisse de Fontaines audit Périgord signifié et donné copie au long des lettres patentes en forme d'évocation générale accordées par Sa Majesté à tout l'ordre de Fontevault, le 15 Mars 1716, ensemble de l'arrêt d'enregistrement d'icelui audit Grand Conseil du 4 mai suivant avec le cottement et reçus des papiers de recette dudit prieuré de Fontaines, le tout dûment en forme et ci-attaché à telle fin que de raison et que ledit Jean Avril n'en ignore. En conséquence et par vertu desquelles lettres patentes et arrêt d'enregistrement et à la susdite requête, j'ai audit Avril donné jour et assignation à être et comparoir à six semaines franches par devant nos seigneurs du Grand conseil à Paris, au Palais Royal dudit lieu, heure de cour, l'audience tenant pour être condamné solidairement de bailler et payer à la recette desdites dames requérantes audit lieu de Fontaines dix-huit années d'arrérages de rente noble directe, seigneuriale, féodale et foncière savoir : neuf boisseaux, cinq picotins, trois quarts, demi-quart et deux tiers froment ; quatre boisseaux, deux picotins trois quart avoine, le tout mesure de Fontaines, geline une et trois quarts [sic] ; argent 31 sols 4 deniers ; le tout dû et resté d'arrérages à ladite recette pour lesdites 18 années à cause et pour raison de la tenance appelée le Maine Vignon, situé dans les paroisses de Fontaines et de Champagne et plus amplement confrontée par le titre de reconnaissance en date du 5 janvier 1539 signé Devars notaire et lesdites 18 années échues à la St-Michel dernière et les payer en deniers ou quittances valables comme aussi de donner aux dites dames par déclaration et nouvelles confrontations reprenant les anciennes les lieux sujets à la rente et icelles vérifier, exhiber et représenter tous et un chacun les contrats d'acquisitions faites par ledit Avril et ses auteurs depuis 29 années en-ça pour l'exhibition faite être pris par les dites dames requérantes tels émoluments de fief qu'elles aviseront et autrement procéder ainsi que de raison sans préjudice audites dames requérantes de leurs autres dus et droits et de prendre dans le cours de l'instance telles autres conclusions qu'elles aviseront.

Fait par moi sergent royal soussigné reçu et immatriculé au siège royal de Périgueux, demeurant en la ville de Mareuil, délaissé autant de mon présent rapport par copie, avec copie desdites lettres patentes arrêt d'enregistrement et

cottement des papiers de recette dudit Fontaines, au domicile dudit Avril (en parlant à sa personne) où je me suis exprès transporté à cheval, distant de ma demeure de deux lieues de France. »

Signé : Authier

1744. Extrait des actes de baptêmes ²⁶ :

« Le treizième du mois d'octobre 1724 a été baptisé en l'église paroissiale de St-Jean-de-Fontaines par moy [...] Desservant en l'absence de Monsieur le prieur [de la] susdite paroisse, Jean Avril, fils naturel et légitime de Jean Avril et Jeanne Paris habitants de la présente paroisse ; a été parrain Jean Delage laboureur de la paroisse de Cherval et marraine Sicarie Augier paroisse d'Argentine, servante dans la présente paroisse qui ont déclaré ne savoir signer. En présence de Bernard Avril et autre de la paroisse et en présence aussi de Jean Delage, père du parrain ne sachant signer. En foi de quoi fait le 13^e octobre 1724.

Signé : F. F. la Motte R. g : x. g. Avril

Je soussigné certifie que le présent extrait est conforme à son original, à Fontaines, ce 28 mai 1744.

Signé : F. Coutereau, prieur de Fontaines ».

1744. De cette même année, il nous reste l'état de paiement des rentes sur la tenance des Miroux et Neboux ²⁷ « sise et située » dans les paroisses de Fontaines et Argentine « sous le devoir annuel de : froment 10 boisseaux, avoine 14 boisseaux, chapon 1, argent 17 sols et 6 deniers ».

1763. 13 juillet, au bourg de Gout ²⁸. Vente par Jean Hellely, de Fontaines, laboureur, à Jean Bouvier, M^c charpentier de Fontaines. Objet de la vente :

« 1) Maison joignant le grand chemin qui va de la halle de Fontaines à la Rochebeaucourt.

2) Une terre au Giraud confrontant audit chemin de Fontaines à la Rochebeaucourt.

3) Une autre terre et vigne à la colline confrontant au même chemin et aux vignes des dames religieuses de Fontaines.

4) Une autre terre au lieu appelé Grand Cheminet qui confronte au chemin de Fontaines à Goust.

Une partie du montant de la vente devra être versée à Messire Pierre de Sarlandie, écuyer, seigneur de Villexions, Nanclar, Mithonias, ancien maire de la ville d'Angoulême, maître particulier des eaux et forêts d'Angoumois. Ledit acquéreur sera tenu de payer la rente seigneuriale aux Dames religieuses

26. Archives particulières.

27. Archives particulières.

28. Archives particulières.

de Fontaines et au prieur d'Embournet [sic] desquels lesdits lieux sont tenus et mouvants.

[Cet acte est passé] en présence de François Bellabre du Cluzeau demeurant à Fontaines et de François Beauvais, laboureur demeurant au Mas, paroisse de Goust

Signé : Cressy notaire royal. »

En dessous, nous lisons :

« Nous prieure et dépositaire de notre prieuré et couvent de Fontaines déclarons avoir reçu de l'acquéreur sus-nommé dans le présent acte, la somme de 21 livres 13 sols 4 deniers pour droits de lods et ventes des fonds situés dans nos mouvances, à quoi nous nous sommes restreintes, lui ayant fait grâce de la moitié, sauf le droit d'autrui, desquelles pour ce qui nous concerne nous, desquelles ventes nous quittons ledit acquéreur pour cette fois seulement, sans préjudice à tous autres droits et devoirs seigneuriaux, à Fontaines ce 4 novembre 1763

Signé : Sœur de Lageard prieure, Sœur des Hortes, dépositaire. »

En bas de la copie :

« J'ai reçu de l'acquéreur dénommé dans le présent acte, 10 livres pour les lods et ventes à moi dus comme fermier du prieuré du Petit Bournet, lui ayant fait grâce du surplus, sauf le droit d'autrui et des devoirs seigneuriaux s'il en est dû, dont le quitte pour cette fois seulement. A Goust, ce 8 juillet 1764.

Signé : Ducluzeaud fils. »

1785. Dans ses notes, écrites en 1943, Marcel Vergnaud signale qu'à la sacristie de l'église de Fontaines est conservé un missel ayant pour titre *Missale Petrocorens* et portant la mention « *Pro Ecclesia Monialum Prioratus Conventualis de Fontanis 1785* ».

IV. La prieure et le bandit de Fontaines

En 1741, soit exactement cinquante ans avant la disparition tragique du prieuré et de ses moniales que nous exposerons plus loin, une terrible affaire criminelle secoua le paisible bourg de Fontaines. Elle nous est révélée grâce aux archives de l'abbaye de Fontevrault²⁹ car la prieure de Fontaines joua un rôle très actif et finalement essentiel dans l'issue de cette affaire.

Les faits rocambolesques, qui se sont déroulés le 3 octobre 1741, nous sont relatés par le témoin principal, à savoir le « confesseur » du prieuré, le

29. Archives départementales du Maine-et-Loire, Abbaye de Fontevrault, affaire criminelle du bourg de Fontaines, 146 H art. 7.

père Coutereau, dans une lettre qu'il adresse, sans doute à la prieure, fin octobre 1741. C'est ce même F. Coutereau qui baptisa en 1744, Jean Avril.

« Etant persuadé que vous avez la bonté de prendre part a ce qui me regarde, je vous dirais que je ne suis pas encore revenu d'une histoire tragique qui vient d'arriver dans notre bourg il y a quelques semaines. Un méchant homme et redoutable par ses friponneries menaça son voisin de le tuer et le soir même il eut dispute avec lui et lui tira un coup de fusil ; je couru avec tout l'empressement possible pour savoir si je pouvais confesser le blessé et lui donner l'extrême-onction, passant devant l'homme son fusil tira deux fois sur moi, grâce au seigneur j'évite le coup et monte dans la chambre du blessé, une minute après il tira un second coup, sur une pauvre femme qu'il mis dans le même état que l'autre ; on emporte cette femme dans la même chambre ou j'étais, me voilà donc entre deux malades et n'attendant que le même sort de ces pauvres misérables ; je les exhorte à souffrir leurs maux en patience, enfin je descends par une échelle dans une cour pour être moins en danger et m'échapper par une fenêtre comme je pus, croyant toujours avoir un coup de fusil dans la tête et voulant sauter une muraille elle s'éroula sous moi, sans cependant me faire aucun mal, enfin la peur me donna des jambes bien légères pour faire une course rapide jusque chez moi ; deux jours après on écrit à la maréchaussée pour venir donner main forte contre cet homme qui ne menaçait plus que de tuer tous ceux qu'il pourrait ; il vint un seul archer avec quelques secours fait percer la maison du meurtrier, par plusieurs endroits, il regarde par un trou, s'il le pourrait découvrir, mais sa témérité fut payée par un coup de fusil ; voilà donc l'archer mort ; après quoi le meurtrier met le feu dans la maison de son voisin afin de le faire brûler, mais on en tira les deux blessés comme on put ; un garçon monte avec d'autres sur la maison pour tacher d'éteindre le feu ; il reçoit aussi un coup de fusil et tombe roide mort ; enfin le feu qui brûlait la maison de son voisin gagne sa propre maison et se voyant pressé par les flammes qui le menaçaient vivement, il sort et tire en sortant deux coups de pistolets qui ne blessent heureusement personne ; mais ceux qui s'étaient assemblés de tous cotés, au son du tocsin, tirèrent plusieurs coups sur lui sous lesquels il succomba enfin et tomba roide mort ; voilà trois personnes de morte en moins de deux heures ; quand il fut mort, j'eus la consolation de savoir que l'archer avait quelque signe de vie, je le confesse comme je peux et lui donne l'extrême-onction ».

Le 31 octobre 1741, la prieure de Fontaines, M^{me} de Tanzac, adressa une lettre à l'abbesse de Fontevault accompagnée d'un mémoire exposant les faits et lui demandant son aide. En effet, la communauté de Fontaines se trouve être impliquée dans cette affaire. Celui qu'elle dénomme « le malheureux qui a donné occasion a cet horrible désordre et qui était une peste publique » avait même menacé de « faire périr par l'incendie notre communauté » et promis de tuer « de ses mains » le confesseur qui n'osait plus s'aventurer dans le bourg. Elle demande à sa supérieure d'intervenir pour solliciter la grâce royale :

« pour des pauvres misérables dont la plus part se trouvent chargés de famille qui n'ont eu d'autre dessein que celui d'arrêter le progrès de l'incendie et d'empêcher que ce malheureux ne tuât un plus grand nombre de personne ; ce qu'il y a de plus fâcheux pour nous c'est que parmi le nombre de ceux qui avaient des armes et qui ont tiré il y a trois de nos domestiques ».

Le mémoire joint nous donne quelques éléments supplémentaires sur l'identité des protagonistes et le déroulement des faits. Le forcené se nomme Jean Néron dit « La Pensée », originaire de la province de Bourgogne, il est installé à Fontaines depuis une douzaine d'années, « homme mal famé, violent, séditieux et soupçonné de plusieurs vols dans le voisinage ». Le voisin blessé est Thomas Rousseau et la voisine également blessée Jeanne Blois. L'archer venu sur place, suite à la plainte des deux blessés et qui a trouvé la mort, est un dénommé Lameynardie de la maréchaussée de Guyenne en résidence à Nontron. Le mémoire nous donne également l'identité des 17 personnes qui avaient des armes et qui sont susceptibles d'être poursuivies et condamnées, bien qu'en état de légitime défense. Il se termine par l'exposé de l'épineux problème du paiement des frais de procédure :

« néanmoins comme il y aura des frais considérables à faire pour consommer la procédure qui a été commencée laquelle ne peut se faire qu'aux dépens des Dames de Fontaines puisqu'il n'y a pas de partie civile, pour empêcher ces frais immenses, il est à propos que ceux qui ont pris en armes dans cette occasion importante obtiennent des lettres de rémission fondées sur l'exposé ci-dessus et comme ce sont des pauvres particuliers ou mercenaires qui ne sont pas capables de pouvoir fournir aux frais nécessaires pour l'obtention des dites lettres, Madame l'Abbesse de Fontevault sera suppliée de vouloir bien intervenir pour que ces pauvres gens puissent obtenir gratis les lettres à ce nécessaires sans quoi le bourg de Fontaines va devenir désert parce que ces gens seront dans l'obligation de s'absenter épouvantés par la crainte d'un jugement ».

L'abbesse de Fontevault s'impliqua totalement dans l'affaire. Elle chargea l'agent d'affaire de l'abbaye à Paris d'obtenir les fameuses lettres. Une fois la grâce accordée par le roi, le représentant de l'abbaye négocia avec la Grande Chancellerie de France, faisant passer le montant des frais de 2 800 livres à 1 500 livres. Finalement ces frais s'élevèrent à 194 livres payées par l'intendant de l'abbaye royale de Fontevault, suivant quittance du 15 avril 1743. De son côté, la prieure de Fontaines intervint à plusieurs reprises pour faire accélérer la procédure. Ce n'est qu'en mai 1743 que furent rédigées les lettres de rémission.

« Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, Salut.

Nous avons reçu l'humble supplication de René Anthony, Jean Couturer, Bernard et François Avril, Pierre Faye, Gillet, Jacques Boulanger, Barthélemy Buchillon, Guillaume Giraud, Antoine Dubain, Jean Rozet, Alexandre Barthoumieux, Sicaire Goreau, François Charet, Perruque, Pierre Sudret et Jean Nebout l'aîné habitants du bourg de Fontaine en Périgord, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine.

Contenant que le nommé Jean Néron dit La Pensée [...]

[suit l'exposé des faits]

A ces cause, voulant préférer miséricorde à la rigueur des lois, nous avons aux suppliants quittés, remis et pardonnés, et de par grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, quittons, remettons et pardonnons par ces présentes signées de notre main, le fait et cas susdit, est ainsi qu'il est cy-dessus exposé avec toutes peines, amendes et offenses corporelles, civiles et criminelles qu'ils peuvent avoir pour raison de ce encourues envers Nous et Justice.

Mettons au néant tous décrets, défauts, sentences, contumaces, jugements et arrêts qui peuvent s'en être ensuivis.

Mettons et restituons les suppliants en leur bonne renommée et en leurs biens non d'ailleurs confisqués, satisfaction préalablement faite à partie civile si faite n'a pas été et s'il échoit. Imposons sur ce silence perpétuel à notre Procureur Général, ses substituts présents et à venir, et à tous autres.

Donnons en mandement au Sénéchal de Périgueux ou son Lieutenant criminel et gens tenant le siège au lieu dans le ressort duquel le fait est arrivé, que ces présentes nos lettres de grâce, rémission et pardon, ils ayent à entériner et de leur contenu faire jouir et user les suppliants pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessons et faisons cesser tous troubles et empêchement, à la charge de se mettre en état et devoir présenter ces présentes dans trois mois pour l'antérinement d'icelles à peine de nullité.

Car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours.

Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

Donné à Versailles au moi de mai, l'An de Grâce 1743 et de notre règne le vingt-huitième

Louis »

En fait, ce n'est qu'au début de 1744 que l'affaire fut définitivement réglée, les lettres de grâce ayant mis très longtemps à parvenir à Fontaines où la prieure s'impatiait et multipliait les lettres de relance.

Cinquante ans plus tard, dans la tourmente de la Révolution, lors de la disparition du prieuré et des moniales, les habitants de Fontaine auront totalement oublié l'aide déterminante que la prieure avait apporté à l'heureuse issue de ce tragique fait divers.

M. V.

à suivre...

Bibliographie

- BOURGUEIL (Baudri de), *Vie du Bienheureux Robert d'Arbrissel*, La Flèche, éd. G. Griveau, 1648.
- BROQUELET (Alfred), *Nos abbayes*, Paris, éd. Garnier, 1921.
- DESSALLES (L.), *Histoire du Périgord*, t. 1, Périgueux, impr. Delage/Joucla, 1883.
- DUJARRIC-DESCOMBES (Albert), « Extrait du deuxième volume des voyages du chevalier de Lagrange-Chancel », *BSHAP*, t. XLIII, 1916.
- DUPUY (R. P. Jean), *L'Estat de l'Église du Périgord depuis le christianisme*, Périgueux, impr. Dalvy, 1629.
- ÉDOUARD (abbé), *Fontevrault et ses monuments ou histoire de cette royale abbaye depuis sa fondation jusqu'à sa suppression*, 2 volumes, Paris, 1873.
- ESTIENNOT (Don), *Antiquités bénédictines* (volumes manuscrits conservés à la BNF). *Histoire de l'Ordre de Fontevrault par les religieuses de Sainte-Marie de Fontevrault exilées à Vera de Navarre (Espagne) depuis 1904*, Auch, impr. L. Cocharaux, 1911.
- JAFFÉ (P.), *Regesta Pontificum romanorum*, t. 1, Leipzig, 1885.
- MIGNE (J.-P.), *Patrologie latine*, 1844-1855.
- MONTEIL (X. de), « Le prieuré de Fontaines en Périgord », *BSHAP*, t. LXI, 1934.
- PAVILLON (B.), *La vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*, Paris, 1666.
- ROUX (J.), *La basilique Saint-Front de Périgueux*, Périgueux, impr. Cassard, 1920.

Châteaux et manoirs en val de Dronne. Les signes des puissants

2^e partie

par Line BECKER*

voir 1^{re} partie, *BSHAP*, t. CXXXIX, 2012, p. 65-102.

VI. Défense et fortifications castrales : « un long Moyen Âge¹ »

1. Introduction socio-historique

Le paysage castral visible de nos jours se met en place à partir de la guerre de Cent Ans. La plupart des châteaux sont marqués par nombre de modifications guidées par des contraintes résidentielles et militaires. Il apparaît que de nombreux châteaux et manoirs sont caractérisés, jusqu'aux guerres de Religion, par la récupération d'attributs de défense, tels que les chemins de ronde à mâchicoulis, les ouvertures de tir et les bretèches. Parfois dénués de toute fonctionnalité, on pourrait même évoquer l'intégration d'éléments défensifs factices, leur raison d'être était avant tout dissuasive. En d'autres termes, la position sociale d'un propriétaire justifie la présence d'attributs

* Chercheur inventaire au service de la Conservation du patrimoine départemental, conseil général de la Dordogne.

1. Expression empruntée à Jacques Le Goff.

de défense dans une résidence du XVII^e siècle, leur vocation étant celle de représenter le caractère pérenne du pouvoir seigneurial et aristocratique.

La construction fortifiée des XVI^e et XVII^e siècle implique, au-delà des réalités défensives, la confirmation d'un prestige, l'essor d'une symbolique, notamment dans une France très hiérarchisée, puisque : « Lorsqu'ils appliquaient les normes architecturales venues d'Italie, les seigneurs français ne pouvaient songer à abdiquer les signes extérieurs de leur autorité, à répudier une autorité qui avait fait ses preuves pour inspirer le respect aux vassaux : donjons, tours rondes, mâchicoulis, pont-levis et douves² ».

En réalité, la vocation première des attributs de fortification est détournée pour devenir avant tout un emblème de la nouvelle bourgeoisie souhaitant afficher sa fortune et son nouveau statut.

Au XV^e siècle, le climat d'insécurité généré par la guerre de Cent Ans a amené les seigneurs locaux à adapter les fortifications castrales. Parallèlement, les progrès effectués par l'artillerie ont rendu caduques les anciennes fortifications médiévales et ont contraint, par conséquent, les châteaux à se doter de nouvelles structures défensives.

À partir du XV^e siècle, les attributs de la fortification se sont modifiés pour s'adapter à l'usage des armes à poudre. Le premier point défensif à être modifié est la tour de flanquement, dont les archères sont remplacées ou complétées par des canonnières. Parallèlement, et activée par l'insécurité liée aux guerres anglaises, la fortification des châteaux se concentre dans les parties hautes. Ainsi, les murs des anciennes constructions sont fréquemment surhaussés et garnis d'un parapet crénelé doté de mâchicoulis. Le développement des parties hautes des châteaux va véritablement marquer les esprits en faisant naître le signe le plus ostentatoire de la demeure aristocratique. La galerie de mâchicoulis sur consoles sera désormais une marque aristocratique et non plus uniquement militaire.

En Périgord, on peut parler d'adaptation légère des résidences castrales aux nouveaux armements à partir de la seconde moitié du XV^e siècle. En réalité, la plupart des édifices dotés de fortifications n'avaient pas l'usage d'armements performants pour l'époque et se contentaient de quelques aménagements. De ce fait, les édifices du val de Dronne offrent essentiellement des exemples de tours à canonnières aux murs épaissis et non des casemates, associées aux mâchicoulis.

Parallèlement à la guerre de Cent Ans, les conflits des guerres de Religion ont largement contribué à la paupérisation de certains groupes sociaux aboutissant à de nombreux actes de violence³. Ce climat d'insécurité généralisée fut en plus accru par les passages de soldats et les brigands

2. J.-P. Babelon, cité par BOLARD, 1996, p. 101.

3. BOLARD, 1995, p. 571.

rançonnant le territoire, ainsi que par les révoltes paysannes. Au-delà des raisons purement religieuses, il faut voir dans ces conflits une guerre de position, le château constituant alors un point fortifié de premier ordre à même de contrôler les voies de communication d'un secteur donné. Ce climat hostile, ce contexte d'insécurité contraint de nombreux sites à renforcer leurs capacités défensives.

La refortification des châteaux de la deuxième moitié du XVI^e aux premières années du siècle suivant intervient à un moment où l'architecture castrale poursuit son évolution vers davantage de confort.

En effet, une grande partie du XVI^e siècle avait vu le fleurissement de résidences castrales dévolues à la plaisance. Il faut comprendre, derrière cet apparent archaïsme, un réel attachement à un répertoire militaire. Cette persistance dans l'emploi d'éléments de défense est illustrée par la tour circulaire de flanquement, les mâchicoulis et les canonnières, dont l'influence visuelle amplifie le symbolisme du pouvoir absolu des châtelains.

Seules les réalisations architecturales des chefs lieux de châtelainies, véritables centres politiques et stratégiques, pouvaient justifier la présence d'éléments défensifs plus lourds. Dans ce contexte guerrier, il convenait avant tout de maintenir une garnison à demeure, suffisamment longtemps pour pouvoir tenir un siège jusqu'à l'arrivée des renforts. Cette possibilité était réservée aux familles les plus puissantes, comme par exemple celle de Biron ou de Bourdeille. À ce propos, un procès-verbal de 1587 nous apprend que les habitants de Bourdeilles, menacés lors des conflits religieux, acceptent la levée d'une taille supplémentaire destinée à fortifier le château et à fermer le bourg. Le texte nous révèle toute l'importance du site fortifié : « tous les habitans de la terre et juridiction de Bourdeilles y retirent et ont retiré leurs vivres pendant ces misérables troubles ». Le montant des travaux, estimé à cent écus⁴, contribue « à faire aussy dresser un grenier dans le dict chasteau, sur la vouîte de la cave qui y est, pour y loger et y retirer comme on pourroit faire, les grains des habitans de la dicte présant juridiction, et les conservé contre la foule et carnage des gens de guerre⁵ ».

La valeur militaire des édifices castraux d'arrière-fiefs était vraisemblablement obsolète après la guerre de Cent Ans. En d'autres termes, les résidences secondaires étaient davantage adaptées aux passages de troupes de soudards (les grandes batailles étaient rares) qu'à des armées importantes animées par la conquête d'un territoire.

De nouvelles dispositions « défensives » étaient ainsi appliquées aux manoirs et petits châteaux isolés, comme à La Borie-Fricart à Sencenac-Puy-de-Fourche, où la noblesse locale ressentait le besoin de se protéger. En effet, un

4. À ce sujet, voir BOURDEILLE, 1925.

5. Cité par FARNIER, 1968, p. 129.

texte de 1582 témoigne de l'engagement de deux maîtres maçons de Périgueux dans la réalisation de travaux dans le château de Pierre Arnault de La Borie. Le document nous renseigne également sur les attributs défensifs réclamés par le seigneur local, à savoir : « [...] le pourtailh, la chambre de la hauteur de onze piéds par dessus led. portailh garny de machicoulis et craneaulx et toutes canonières y nécessaires⁶ ». Ce porche fortifié est complété par une tour circulaire à mâchicoulis et canonières ainsi que par un mur de courtine couronné de consoles de mâchicoulis.

En règle générale, les seigneurs périgordins se contentent d'aménager parcimonieusement leur résidence, en conservant les principaux attributs défensifs mais dénués de leur sens militaire, dans un souci dissuasif plus que défensif. L'adaptation aux nouveaux armements dans de nombreux châteaux et manoirs était ainsi davantage dissuasive et préventive que réellement nécessaire.

C'est l'apparence du château « fort » qui prend alors le pas. Il en impose davantage par son aspect extérieur caractérisé par une certaine austérité que par une réelle fonction défensive. Ce parti de maintenir chemin de ronde et mâchicoulis est conservé jusqu'à une date tardive au château des Combes (commune de Puyrérier). Constant dans l'architecture militaire, le pont-levis perdura également dans la refortification des châteaux : entretenu à Bourdeilles, on en ajoutera un à Beauséjour à Tocane. Les murs d'enceinte ne sont pas

en reste : en 1579, ils sont remontés à Marouatte avec le châtelet d'entrée, et entièrement repris à Tinteillac (Bourg-des-Maisons)⁷ (fig. 33).

Au-delà des besoins militaires, il convient de souligner l'importance symbolique de la fortification à la fin du XVI^e siècle et dans les premières années du XVII^e siècle. Garantie du prestige du pouvoir seigneurial, elle dépasse son rôle militaire. Ce désir ostentatoire de conserver des attributs de défense dépasse les enjeux militaires⁸ : on ne peut donc se

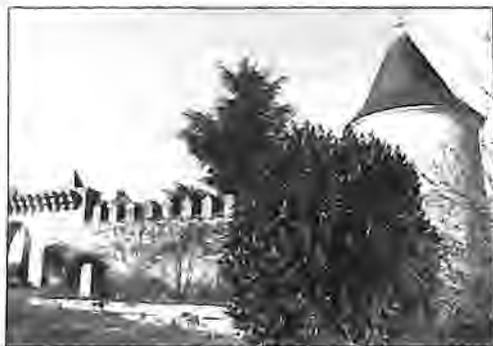


Fig. 33. Château de Tinteillac (Bourg-des-Maisons). Courtine et porte ont été arasées.

6. Archives départementales de la Dordogne, B 97.

7. BOLARD, 1995, p. 578.

8. L'idée de se réapproprier les attributs de fortification se rencontre également en milieu urbain, comme en témoigne l'hôtel particulier dit hôtel de Porte de Graule à Périgueux. Restaurée par Nicolas Rambourg de 1613 à 1616 dans l'esprit de l'édifice originel, la tour du « port de Graule », consolidée, retrouvait ses « carneaux et marchecoulis » (sic), ainsi que le boulevard et la claire-voie à canonières. Les textes de l'époque donnent une idée assez claire des prétentions architecturales et « militaires » liées à la résidence restaurée.

L'activité de Rambourg ne se limite pas à cet hôtel urbain : en effet, on le rencontre sur d'autres chantiers périgordins, participant en grande partie à la reconstruction du château d'Hautefort dans la première moitié du XVII^e siècle, en tant qu'architecte et « maître sculpteur ». Le marché de charpenterie

résoudre à y voir une forme d'archaïsme. Au début du XVII^e siècle, la petite aristocratie française a « le droit d'avoir chasteau ou maison-forte, c'est à dire munie de fossez, ponts-levis, tours et autres semblables fortifications⁹ », ce qui revient à admettre que les systèmes de défense revêtent un caractère ordinaire dans l'architecture castrale.

Les autorisations de fortifier du XV^e siècle utilisent la formule « bastir en forme de chastel », ce qui induit l'importance de l'apparence, le caractère visuel des attributs de la défense. Si le besoin de fortifier tel manoir est justifié au début du XV^e siècle, il s'avère qu'au sortir de la guerre de Cent Ans, cette nécessité jusqu'alors militaire s'apparente davantage à des enjeux sociologique ou psychologique¹⁰.

Doté d'une dimension emblématique d'importance, le château incarne l'autorité et les ambitions de ses occupants. À la fin du XV^e siècle, la requête d'un petit seigneur concernant le droit de fortifier son manoir, déjà protégé de douves et pourvu d'une tour-porte, est justifiée d'une part par davantage de « sûreté » et d'autre part par plus de « décoration¹¹ ».

Les permissions de fortification formulées par les seigneurs à la fin du XVI^e ou au cours du XVII^e siècle étaient justifiées par les troubles religieux mais reflétaient également le désir, pour ces bourgeois anoblis, d'indiquer qu'ils ont accédé « à un rang très supérieur à celui de leurs ancêtres marchands de morue¹² ».

Les fortifications adultérines étaient sans doute monnaie courante et il est significatif que certains seigneurs aient eu à justifier de leur décision personnelle auprès de leur suzerain. Si nous ne connaissons aucun texte témoignant de ces abus dans le secteur d'étude, des cas sont avérés en Limousin et ailleurs en Périgord. Ainsi Bertrand de Montaigne est contraint au début du XVII^e siècle de s'expliquer auprès de l'archevêque de Bordeaux pour la construction de son château fortifié de Matecoulon (commune de Montpeyroux dans le Bergeracois) doté de « pont-levis, tours, guérites, girouettes et mâchicoulis », ainsi qu'un colombier et une garenne. L'idée d'ériger un colombier, parallèlement aux attributs de fortification castrale, est significatif de cette volonté de marquer sa position sociale.

Véritablement emblématique, la fortification se confond avec l'idée de prestige que s'en faisaient alors les seigneurs châtelains. La perduration des

indique bien que Rambourg était alors architecte ; « [...] *proget escript et singné de maître Nicolas Rambourg, archetetteur, habitant du chasteau d'Autefort, ici présent* » (BABELON, 1999).

Les informations sur la vie et le parcours professionnel des architectes de cette époque sont particulièrement rares en Périgord au XV^e et XVI^e siècles pour que les activités de Nicolas Rambourg soient précisées ici, bien que sa présence ne soit pas attestée en val de Dronne.

9. BOLARD, 1996, p. 100.

10. RÉMY, 2005, t. 2, p. 106.

11. Demande formulée en 1496 par Guillaume Malet, capitaine d'Excideuil, concernant son manoir situé à La Jaurie, cité par RÉMY, 2005, t. 2, p. 106.

12. ROUDIÉ, 1986, p. 48.

éléments défensifs, au-delà des événements politiques et religieux, doit être appréhendée dans un contexte social ou psychologique. Alors que dès le XII^e siècle, le pouvoir seigneurial était représenté par la tour maîtresse, la volonté de montrer, par l'architecture, sa supériorité a perduré au cours des siècles. L'affirmation du pouvoir devait obligatoirement passer par le caractère fortifié des résidences castrales¹³.

Derrière l'idée de fortification se cache l'idée de puissance, confirmée par celle de domination induite par la situation topographique en hauteur. Les éléments fortifiés sont alors davantage considérés comme un moyen rappelant la puissance des vieilles familles aristocratiques. Dans le même ordre d'idée, la construction du château de Richemont entre 1580 et 1610 révèle l'ambition de son commanditaire Pierre de Bourdeille dit Brantôme. Situé au sommet d'une colline dans le but de dominer les environs, l'édifice présente une tour « fortifiée » comparable à celle de Narbonne à Saint-Just dans son esprit et dans sa réalisation.



Fig. 34. Château de Narbonne (Saint-Just). Élevé dans les premières années du XVII^e siècle, il présente encore une tour carrée à mâchicoulis.



Fig. 35. Château de Narbonne (Saint-Just). Inscription située sur la façade sud de la tour.

Cet exemple est véritablement symptomatique de cette recherche de prestige dans l'architecture (fig. 34). Le château se compose de deux ailes perpendiculaires et d'une tour rectangulaire dont le parti fortifié évoque la tour maîtresse féodale. Le millésime de construction, associé à une dédicace de ses propriétaires, indique clairement la construction nouvelle de l'édifice : « IN TE DOMINE 1601 SPERAVI CETE ANEE PAR PONCE RAIMOND ET THOINETE DE CONAN EST FAICT CE BATIMAM » (fig. 35). Cette tour des premières années du XVII^e siècle est couronnée d'un parapet sur mâchicoulis dont les consoles d'angle sculptées trahissent davantage le désir d'ostentation de ses commanditaires qu'un réel souci défensif.

Nous verrons plus loin que l'image du pouvoir seigneurial associée à la possession d'un château perdure au-delà des destructions révolutionnaires.

Il convient à présent de mettre en exergue les principales manifestations des éléments fortifiés rencontrés en val de Dronne, ainsi que leur évolution au cours des siècles.

13. Le parti décoratif du chatelet d'entrée du château d'Hautefort, repris en 1588, est assez révélateur de cette mentalité.

2. Les entrées, portes, porteries et leurs défenses

La défense la plus ancienne et la plus rudimentaire était vraisemblablement le fossé. Ses premières manifestations se rencontrent avec les enceintes fossoyées à motte : les vestiges du fossé délimitant l'ancienne motte de La Tour-Blanche étaient selon toute vraisemblance des douves. Tous les fossés n'étaient pas alimentés en eau. En effet, on ne pouvait guère inonder un fossé que lorsque le site était marécageux ou proche d'un cours d'eau détournable. En réalité, rares sont les sites castraux à avoir bénéficié d'aménagements hydrauliques. La création des dériviations ou des étangs était limitée aux châteaux de plaine, comme à Beauséjour à Tocane-Saint-Âpre, dont les douves sont alimentées par le canal de dérivation du moulin de Salles (fig. 36, 37 et 38), au château de La Mothe à Saint-Privat-des-Prés, ou encore à Chapdeuil, où un étroit canal de dérivation creusé alimente les douves, elles-mêmes creusées de main d'homme. Sur ce même site, les parois du fossé y sont renforcées de gros blocs de pierre, tandis que le fond devait être soit tapissé d'argile, soit dallé dans un souci d'étanchéité. L'ouvrage de terre était sans doute fortifié, à l'origine, de palissades en bois remplacées ensuite par des murailles en pierre dont les substructions sont encore visibles en certains endroits. Déjà en 1886, le baron de Verneilh signalait que « des murailles aux trois-quarts démolies bordaient l'enceinte de la forteresse et se voient encore au travers des broussailles et des joncs qui ont poussé à leurs pieds¹⁴ ».



Fig. 36. Château de Beauregard (Tocane-Saint-Âpre). Le site a profité du canal de dérivation du moulin de Salles pour alimenter ses douves (cadastre de 1809, section A2).

14. Baron de Verneilh, cité par P. MOREAU-DETHOUARS, 1989, p. 34.



Fig. 37. Château de Chapdeuil. L'eau de l'Euhe est dérivée pour alimenter les douves (cadastre de 1809, section A1).



Fig. 38. Château de La Mothe (Saint-Privat-des-Prés). Système de douves (cadastre de 1833, section C2).

Passage obligé et élément structurant d'un site castral, la porte a été l'objet d'attention particulière tout au long du Moyen Âge, autant d'un point de vue défensif que dans le décor. Ainsi, elle a bénéficié de dispositifs particuliers dans le but de la défendre.

Le modèle de base de la tour-porte, comprenant un pont-levis double avec une porte cochère et une porte piétonne, ainsi qu'une herse, est parfois

complété par des échauguettes, par des tourelles ou par de véritables tours de flanquement munies de canonnières, le tout formant un châtelet d'entrée. Ce dispositif, hérité des fortifications antiques, trouve ses plus anciens exemples à la fin du XII^e siècle. En Périgord, son usage semble nettement plus tardif et son utilisation à la fin du XVI^e siècle est justifiée par la menace protestante. Ainsi le châtelet de Bourdeilles est-il constitué de deux tours circulaires à chambre de tir inférieure et chambre habitable à l'étage destinée aux corps de garde (fig. 39). Les cheminées et les canonnières trahissent une époque postérieure au Moyen Âge¹⁵. Situé logiquement sur la partie la moins protégée, en l'occurrence sur le plateau, ce châtelet contribue au flanquement général de l'enceinte.

C'est à la fin du XII^e siècle que se généralisent trois éléments défensifs, éléments d'arrêt que sont vantaux et herse, éléments actifs que sont assommoirs et archères. Généralement, l'assommoir était placé derrière une arcade formant le devant de la porte, comme à la porte de ville d'Agonac où il devait précéder la herse et les vantaux disparus (fig. 40). Ce dispositif triple défendant l'entrée de la ville était sans doute le plus fréquent jusqu'à la fin du XIV^e siècle¹⁶. Ce schéma de base était amené à être modifié, comme ce fut le cas dans le traitement de la porte Wiridel à Montagrier. Différentes formules ont pu être dégradées à partir de la combinaison de base, comme à Bourdeilles, où la tour-porte du réduit castral, de la fin du XIII^e

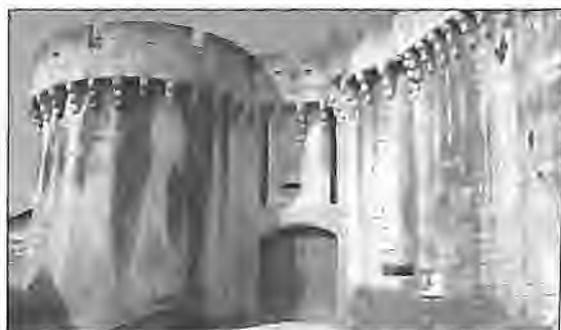


Fig. 39. Château de Bourdeilles, châtelet. Le pont-levis à flèches est renforcé par deux tours.



Fig. 40. Agonac, porte Salseyron. Cette porte de ville est la seule conservée dans le bourg castral.



Fig. 41. Château de Bourdeilles, tour-porte. L'entrée de l'enceinte médiévale est dotée d'un assommoir.



Fig. 42 et 43. Montagrier, porte de Wiridel. Cette porte de ville est le dernier témoin des fortifications d'agglomération protégeant le bourg. Elle abrite une niche à coussière et une canonnière.

15. Voir plus loin la partie consacrée aux ouvertures de tir.

16. Mesqui, 1991, p. 326.

siècle, a vraisemblablement associé un double vantaif à un assommoir (fig. 41). La maçonnerie dissimule une vis desservant une pièce ménagée au-dessus du portail. À cette combinaison de base, on peut ajouter la porte de Montagnier, composée de deux massifs rectangulaires dont un abrite une niche à coussiège et une ouverture de tir (fig. 42 et 43).

Si le pont-levis à flèches s'impose à partir du milieu du XIV^e siècle en France, on n'en trouve guère d'antérieur au XV^e voire au XVI^e siècle en val de Dronne. Quoi qu'il en soit, ce nouveau dispositif va révolutionner la défense du passage d'entrée.

De nombreuses portes défendant châteaux ou villes ont disparu aujourd'hui. On peut songer au châtelet de Ribérac ou aux différentes portes de ville de La Tour-Blanche. À Brantôme, les deux portes d'enceinte qui défendaient l'abbaye ont été transformées pour permettre le passage du tramway au XIX^e siècle. Le parti d'intégrer une chambre habitable à l'intérieur



Fig. 44. Brantôme, porte d'enceinte.
La porte Saint-Roch défendait l'entrée
sud de l'abbaye.

des tours de flanquement est retrouvé à la Renaissance avec le corps de garde de la porte Saint-Roch à Brantôme. Doté d'éléments résidentiels comme la cheminée, ce véritable pavillon miniature agrémenté d'un décor sculpté Renaissance devait refléter le pouvoir des seigneurs ecclésiastiques. Représentative d'une certaine symbolique, la porte affirmait par son parti architectural imposant, dissuadant ou privilégiant l'ornementation, la puissance du seigneur des lieux. À Brantôme, on se trouve devant un corps de garde caractérisé davantage par l'ostentation que par un réel pouvoir défensif, l'efficacité des petites ouvertures de tir dans l'allège des fenêtres laissant à désirer (fig. 44). Construit au milieu du XVI^e siècle, le programme de cet ouvrage dépasse largement le seul aspect défensif.

Nombre de portes ne sont aujourd'hui dotées que des consoles de mâchicoulis, sans doute ménagés au cours de la guerre de Cent Ans. On peut citer à titre d'exemple le château de Joyelle à La Tour-Blanche ou celui de Tinteillac à Bourg-des-Maisons.

Jusqu'au milieu du XIV^e siècle, il n'existait pas de différenciation entre les piétons et les attelages. L'essentiel des exemples rencontrés en val de Dronne sont postérieurs et illustrent dans de nombreux cas une nette séparation entre les deux, son origine devant être cherchée dans l'élaboration du pont-levis à flèches. Le parti de différencier les deux accès peut s'expliquer par le fait que l'essentiel de la circulation était piétonne. Par conséquent, le pont-levis n'était abaissé qu'exceptionnellement, même en temps de paix¹⁷. Cet

17. *Idem*, p. 340.

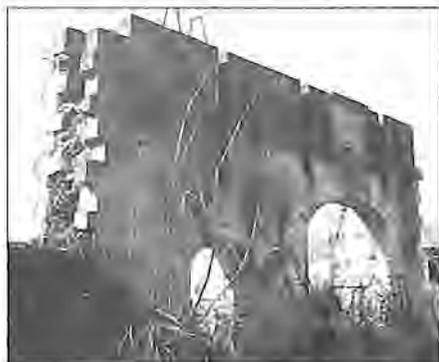


Fig. 45. Château de La Feuillade (Cherval), pont-levis. Deux rainures accueillait à l'origine les flèches du pont assurant la fermeture et l'ouverture de la porte charretière, une troisième surmonte la porte piétonne.



Fig. 46. Château de Beauséjour (Tocane-Saint-Âpre), pont-levis. Exemple tardif de pont-levis à flèches.

élément défensif, qui complétait le dispositif d'une porte, est caractérisé par la présence de deux bras actionnant le pont, pour lesquels il fallait creuser, au-dessus de la porte, deux rainures permettant leur encastrement. Aujourd'hui, ces ponts-levis sont essentiellement reconnaissables par la présence des rainures verticales des flèches, comme au manoir de La Feuillade à Cherval (fig. 45). Le succès du pont-levis à flèches n'a pas échappé au secteur d'étude, et sa longévité est perceptible dans sa conservation au XVII^e siècle, notamment au château de Segonzac, dont la tour-porte est remaniée en 1607, et au château de Beauséjour (Tocane-Saint-Âpre) (fig. 46). Double au manoir de La Feuillade et à Beauséjour, la porte piétonnière, surmontée d'une flèche unique, est déclinée avec fantaisie au château de Champagne en 1667.

À l'inverse, des réaménagements plus ou moins tardifs ont dissimulé l'ancien dispositif de défense. Ainsi à Montardy (Grand-Brassac), seule la porte charretière a été conservée, la porte piétonne et les trois rainures ayant été comblées. Quoi qu'il en soit, la présence d'un fossé trahit les anciennes prétentions de cette entrée. L'ancienne porte d'accès au *castrum* de Bourdeilles a été renforcée dans la seconde moitié du XVI^e siècle par la construction d'un puissant châtelet à deux tours et pont-levis à flèches. Allant de pair avec les travaux de receinturage de l'enceinte, la construction de ce dispositif a nui à un second accès, situé de l'autre côté du *castrum*, transformé alors en poterne.

3. Les défenses hautes

Les parties hautes des châteaux subissent le plus de modifications et les effets de la ruine, notamment les découronnements révolutionnaires. Tout au long du Moyen Âge, la défense s'est principalement effectuée depuis les

chemins de ronde. On peut imaginer nombre d'enceintes aux parties hautes défendues par les créneaux au cours des XV^e et XVI^e siècles. Les créneaux font encore partie de l'imagerie du château aux deux siècles suivants, comme sous la Révolution. Ils ne sont pourtant plus construits après le milieu du XVII^e siècle, sans doute remplacés par un parapet continu et couvert.

Ces dispositifs sommitaux entièrement établis en maçonnerie, qui pouvaient être généralisés tout autour des fortifications d'un château, ou davantage dans les parties hautes des organes de flanquement et des tours maîtresses, ont progressivement remplacé les anciens hourds de bois.

Si les mâchicoulis ne sont sans doute pas apparus avant le début du XIV^e siècle en Périgord, il est difficile d'en juger l'époque de construction dans les résidences castrales les plus anciennes. En effet, leur insertion sur des fortifications existantes, occupées jusqu'alors par les hourds était pratiquée avec soin par les maçons réquisitionnés. Leur modèle est trouvé dans les grands chantiers royaux.

Les mâchicoulis sur consoles en linteau rencontrés en val de Dronne sont légion ; seul le château de Bourdelles fait figure d'exception dans le secteur d'étude, où des mâchicoulis sur consoles sont formés de petits arcs plein cintre (fig. 47). Ce type de mâchicoulis, dont la technique n'est pas antérieure à la fin du XIII^e siècle, orne la tour maîtresse et ne garnissait à l'origine que les angles de l'enceinte¹⁸. Les tourelles carrées de flanquement de l'enceinte royale sont couronnées de bretèches à faux mâchicoulis reprenant le profil de ceux de la tour maîtresse. En revanche, les courtines ont été couronnées de mâchicoulis classiquement dotés de linteaux¹⁹ (fig. 48). En effet, la version la plus courante du mâchicoulis sur consoles est celle de ceintures de corbeaux à deux ou trois

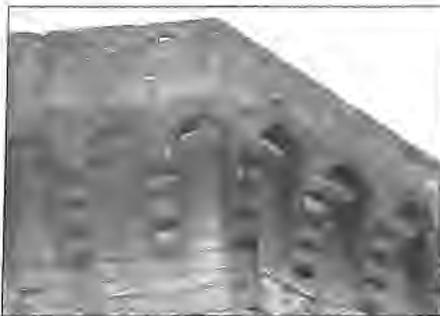


Fig. 47. Château de Bourdelles.
La tour maîtresse présente des mâchicoulis sur consoles en arcs en plein cintre.

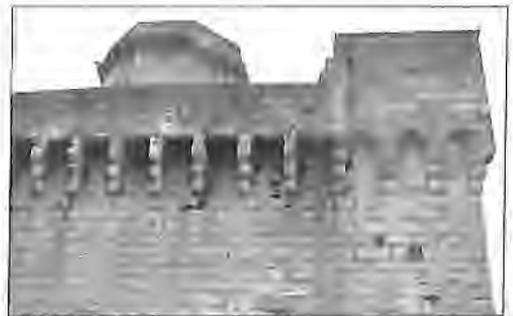


Fig. 48. Château de Bourdelles, enceinte médiévale. Aux mâchicoulis sur consoles en linteau succèdent les mâchicoulis sur consoles en arcs en plein cintre.

18. Il n'est pas impossible que le couvrement par des arcs soit la forme la plus ancienne du mâchicoulis sur consoles. On peut également noter leur présence au sommet de la tour maîtresse du château de Commarque, bâtie dans la première moitié du XIV^e siècle.

19. Mesqui, 1993, p. 337.

assises supportant des linteaux droits : attesté tout au long des XIV^e et XV^e siècles, ce type de flanquement vertical perdure dans les châteaux aux XVI^e et XVII^e siècles.

L'évolutivité de la mise en forme des consoles de mâchicoulis a été marquée par une certaine sophistication. Au XIV^e siècle, la forme la plus simple et la plus répandue était le quart de rond. Répondant à une volonté esthétisante du mâchicoulis, les formes commencent à se complexifier au cours du XVI^e siècle, le quart de rond tendant à s'allonger pour adopter un profil de talon droit. De manière générale, le quart de rond n'en reste pas moins la mouluration la plus utilisée. Au-dessus des consoles à triples ressauts des mâchicoulis, on observe un décor sculpté sur les assises du parapet de la tour du château de Narbonne à Saint-Just, complété par une figure anthropomorphe sur le corbeau de base (fig. 49). Les corbeaux couronnant cette « tour maîtresse » ont également la particularité d'adopter la forme des consoles de mâchicoulis typiques de la fin du Moyen Âge : des triplets de corbeaux en quart-de-rond et à bandeau comme ceux présents à Chapdeuil. L'ensemble du château de La Martinie à Segonzac était couronné d'un parapet de mâchicoulis, leur présence au-dessus d'une rangée de balustres Renaissance intégrés à la courtine répondant davantage à un couronnement décoratif qu'à une réelle fonction défensive.

Les nombreux exemples conservés de corbeaux de mâchicoulis sont complétés, à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, par une forme Renaissance : l'arrondi du corbeau s'allonge ou le corbeau fait l'objet d'un peu plus de fantaisie. Les parapets de couronnement des chemins de ronde sont ornés : ainsi les linteaux de mâchicoulis déladrés surmontant le portail du château d'Étourneau à Bourdailles sont agrémentés d'accolades et de motifs floraux trahissant le XVI^e siècle (fig. 50).

Indispensables à toute résidence ayant des prétentions châtelaines, les mâchicoulis représentent le mieux les fonctions défensives d'un château.

Après s'être complexifiés dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, ces motifs sont abandonnés au début du XVII^e. À la même époque, on remarque la survivance des mâchicoulis en surplomb sur les porches d'accès aux cours mais leur traitement est alors purement ornemental ou symbolique : ils n'ont plus de fonction et les artifices défensifs ont disparu. Leur dimension dissuasive, voire purement esthétique, supplante



Fig. 49. Château de Narbonne (Saint-Just), mâchicoulis. Le dispositif adopté à la tour du château associe motifs décoratifs et figure anthropomorphe.



Fig. 50. Château d'Étourneau (Bourdailles), mâchicoulis. Le traitement décoratif du parapet trahit un souci esthétique.

indubitablement le caractère militaire. Il s'avère que nombre de ces édifices ne comportent aucun aménagement véritablement voué à la défense, si ce n'est quelques ouvertures de tir. Le mâchicoulis décoratif, étant dépourvu de trou pour le tir fichant, est rencontré dans des châteaux modifiés au cours du XIX^e siècle, tels qu'à Champagne, couronnant des tours carrées, ou au château de La Meynardie à Saint-Privat-des-Prés.

Les adaptations aux nouvelles techniques en matière d'artillerie sont assez limitées dans les châteaux du val de Dronne, tout comme dans les régions limitrophes et se résument surtout aux canonnières.

4. Les ouvertures de tir : de l'archère à la canonnière « à la française »

Globalement, et bien qu'ayant un rôle fonctionnel, l'archère a principalement joué un rôle dissuasif. Il semblerait que le rôle fonctionnel des dispositifs relatifs à cette fente de tir, notamment les étriers et les croisillons, soit moins important qu'il n'y paraît²⁰. La présence des archères est toujours justifiée par leur caractère ostentatoire, mise en scène pour rappeler la puissance des fortifications. À la fin du XIII^e et au début du siècle suivant, l'usage de l'archère était quasiment institutionnel.

En règle générale, l'archère n'était pas de mise dans les fortifications de second ordre. Sa présence ne devait s'imposer que si le maître des lieux était en mesure de défendre ses propres fortifications. Par conséquent, son application au sein d'un château ne permet pas de tirer de conclusions valables quant à son utilité militaire. De plus, l'archère perçait des éléments architecturaux qui ont souvent été transformés au cours des siècles, concentrés essentiellement dans les courtines et les tours d'enceinte, ce qui pourrait inciter à tirer des conclusions erronées quant à leur diffusion et leur importance numérique.

Les rares spécimens d'archères rencontrées en val de Dronne sont parfois dotés de croisillons, dont la fonction était de faciliter le tir par l'élargissement du champ de visée²¹. Ces croisillons de visée donnent aux fentes de tir un aspect cruciforme²², et leur présence à la maison forte de Saint-Privat-des-Prés, sous la forme d'archères à croisillon patté, au château de Jovelle à La Tour-Blanche, perçant une tour d'angle carrée de l'enceinte (archère à double croisillon²³, étriers circulaires) ou perçant la chambre défensive servant de base à la chapelle castrale (fig. 51 à 54) est assez rare pour être notée.

20. MESQUI, 1993, p. 256.

21. *Id.*, p. 288-289.

22. Il semblerait que les archères cruciformes soient une spécificité de l'aire anglaise, les témoins des régions d'influence française étant plus rares.

23. Commarque présente une archère à trois croisillons du début du XIV^e siècle, facilitant le travail de surveillance de l'archer.



Fig. 51. Chapelle castrale de Jovelle (La Tour-Blanche), archère à double croisillon. Plusieurs archères de ce type défendaient cette chapelle.



Fig. 52. Maison forte située dans le bourg de Saint-Privat-des-Prés, archère à croisillon patté.



Fig. 53 et 54. Château de Jovelle (La Tour-Blanche), archères. Les courtines présentent de discrètes archères, aujourd'hui bouchées.

Différents modèles de fentes de tir sont concentrés au château comtal de Bourdeilles, accueillant des dispositifs d'aide à la visée. En effet, les recherches d'optimisation du tir ont abouti à l'utilisation de l'étrier²⁴ - élargissement de la base de la fente d'archère - facilitant le tir fichant. Il est intéressant de constater

24. L'usage de l'étrier triangulaire rencontra un vif succès dans le sud-ouest de la France jusqu'au milieu du XIV^e siècle.



Fig. 55. Château comtal de Bourdeilles, tour maîtresse, archère à étrier agrandie pour accueillir les armes à feu.

que les archères de Bourdeilles présentent des archères simples à étrier ménagées dans différents étages de la tour maîtresse, agrandies pour faciliter l'accueil d'armes à feu, la tour à éperon étant dotée d'archères à deux pattes horizontales et un étrier bas (fig. 55).

En revanche, les croisillons sont absents de ces fortifications « françaises », le modèle de référence de l'archère à croisillon étant à trouver dans l'archère royale anglaise. Les archères cruciformes à étrier inférieur situées dans l'appendice triangulaire ajouté après coup présentent des similitudes avec celles de la tour maîtresse (fig. 56 à 59), complétant par la même occasion le projet architectural choisi, associé à l'utilisation des fentes de tir cruciformes à étrier est retrouvé dans les autres réalisations du maître d'ouvrage Géraud de Maulmont, notamment à Châlus et Châluset en Limousin²⁵.

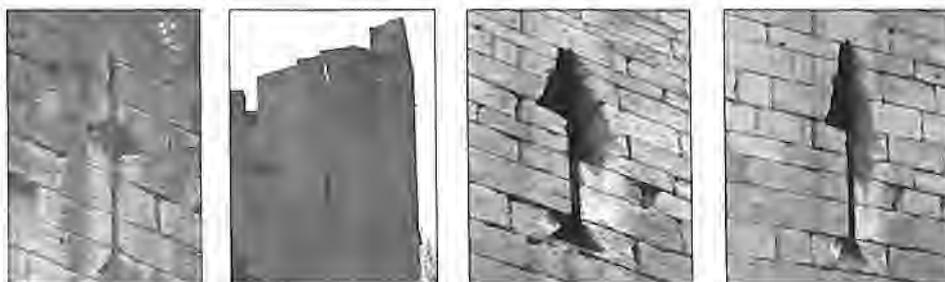


Fig. 56 à fig. 59. Château comtal de Bourdeilles, archères cruciformes à étrier inférieur de l'appendice de la tour à éperon.

À Bourdeilles et en matière de fortifications, l'installation du pouvoir de Philippe le Bel coïncide avec la réalisation de l'enceinte de la fin du XIII^e siècle ou du début du siècle suivant, dont les niches à coussièges et archères sont vraisemblablement une des premières manifestations (fig. 60). Cette innovation d'essence royale introduit les archères à étrier mais sans croisillon. En d'autres termes, l'impact de l'environnement politique n'a pas manqué de toucher l'architecture du château comtal de Bourdeilles. L'intérêt de ces archères à niches réside dans l'adoption d'une formule « anglaise » par l'administration royale française, attribuable aux premières années du XIV^e siècle²⁶.

Quoi qu'il en soit, cet élément architectural de la défense qu'est l'archère, caractéristique des XIII^e et XIV^e siècles, fait défaut dans les châteaux

25. BABELON et RÉMY, 1999, p. 134-135.

26. MESQUI, 1993, p. 277-278.

rencontrés²⁷, jusqu'à son remplacement progressif par la canonnière. Cet état de fait peut sans doute s'expliquer par les nombreuses destructions et modifications qui eurent lieu au cours des siècles. Ceci montre par la même occasion l'absence d'archères-canonnières dans le secteur d'étude²⁸.

En réalité, seules de simples ouvertures de tir ponctuent châteaux et manoirs au cours des XV^e et XVI^e siècles, adaptées à un armement en progrès constant à partir du XV^e, notamment avec les armes portatives. De plus, ce type de défense répond certainement à un programme prédéterminé par le statut de l'édifice à défendre.

Les améliorations apportées pendant les conflits religieux sont illustrées par les canonnières présentant des diamètres plus restreints, l'artillerie se miniaturisant. On peut les retrouver alors aménagées sur plusieurs niveaux. La base de l'ébrasement est inclinée en fonction de sa situation au sein de l'édifice, comme en témoignent, autour de 1580, les ouvertures du manoir de La Jalerie à Vanxains situées à l'étage²⁹ (fig. 61).

Globalement, les canonnières s'imposent dans des fortifications à caractère résidentiel. On en rencontre dans nombre de résidences nobiliaires de second ordre, limitées à une simple ouverture perçant l'allège des fenêtres, comme par exemple au manoir de La Rigeardie à Bourdeilles (fig. 62). L'usage des ouvertures de tir sous la fenêtre est une tendance dépassant le XVI^e siècle, dans de nombreux châteaux et manoirs désireux de conserver un appareil militaire symbolique³⁰.

La grande nouveauté est l'apparition, dans les années 1470, de la canonnière « à la française », système innovant dans l'amélioration de la qualité et de la facilité du tir. De forme ovale, ce type de canonnière est repérable par sa large ouverture horizontale³¹. Des exemples ténus ont été



Fig. 60. Enceinte royale du château de Bourdeilles. Percée d'archères à niches pourvues de coussièges, cette construction initiée par Philippe le Bel semble être l'intérêt majeur du site castral de Bourdeilles.

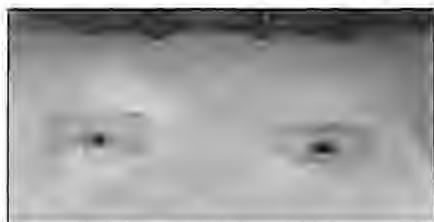


Fig. 61. Manoir de La Jalerie (Vanxains), canonnière. La base de l'ébrasement est inclinée en fonction de la localisation des bouche à feu dans l'élévation.

27. Des exemples limousins indiquent que les ouvertures de tir de type archères cruciformes courtes perdurent jusqu'au milieu du XV^e siècle.

28. À partir du milieu du XV^e siècle, l'archère-canonnière devient le standard dans les régions françaises. On la retrouve sur tous les édifices reconstruits dans la seconde moitié du XV^e siècle mais le rythme de diffusion de ces archères reste à préciser. L'archère-canonnière permettait encore l'emploi de l'arbalète jusque dans les années 1470.

29. De la même manière, le château de Puyguilhem, connu en particulier pour une abondante sculpture Renaissance, est doté de canonnières dont l'emplacement révèle l'efficacité, tout comme celles du château de Losse, présentes à tous les niveaux.

30. Mesqui, 1993, p. 314.

31. Les fortifications de l'agglomération de Saint-Aulaye présentent une belle série de canonnières du XVI^e siècle, caractérisées par leur allongement.

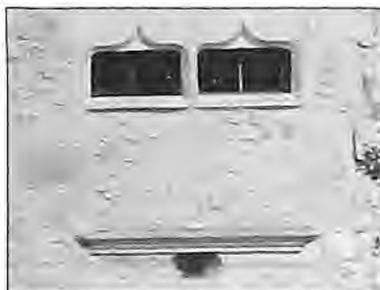


Fig. 62. Manoir de La Rigeardie, canonnière. Exemple d'ouverture de tir perçant l'allège de la fenêtre.



Fig. 63. Le château de Lusignac présente quelques exemples de canonnières à redents.



Fig. 64. Château de Bourdeilles, canonnière « à la française » ménagée dans le châtelet d'entrée.

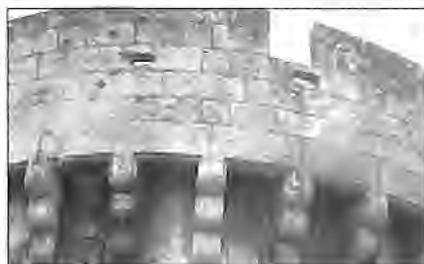


Fig. 65. Château de Bourdeilles, couleuvrinières perçant le parapet du châtelet.



Fig. 66. Maison forte du Port (Saint-Méard-de-Drôme), canonnière. Une petite ouverture de tir perce l'allège d'une fenêtre.



Fig. 67. Château de Marouate (Grand-Brassac), tour d'enceinte à canonnières (à noter la présence de canonnières « à la française »).

rencontrés en val de Dronne, mais datables du XVI^e siècle. Ces ouvertures sont rencontrées essentiellement dans les parties basses, ménagées dans une tour carrée de l'enceinte du château de Lusignac, dont l'ébrasement extérieur est muni de redents (fig. 63). Son emploi à Bourdeilles dans la seconde moitié du XVI^e siècle, au moment des conflits religieux, indique certaines

améliorations apportées à ces ouvertures de tir, notamment dans l'utilisation de redents arrêtant les projectiles adverses et dans la miniaturisation du pertuis de tir (fig. 64). Ce système défensif y est complété par la présence régulière de couleuvrinières dans le parapet couronnant l'enceinte (fig. 65). Conçues pour les armes de très petit calibre, portatives ou semi-portatives, telles que le mousquet, la couleuvrine ou la crapaudine, on en rencontre fréquemment dans les échaugettes, les bretèches, les allèges de fenêtres, comme en témoignent Lusignac ou la maison forte du Port à Saint-Méard-de-Drône (fig. 66). Il convient d'indiquer le caractère essentiellement symbolique, voire décoratif de certaines de ces canonnières.

Présentes également dans les tours, notamment à Tinteillac à Bourges-Maisons, au château de La Martinie à Segonzac à la fin du XVI^e siècle, elles sont associées à une canonnière « à la française » dans les parties basses de Marouate à Grand-Brassac (fig. 67).

Alors que bretèches et chemins de ronde, par le tir plongeant, ont défendu les châteaux au cours des XIV^e et XV^e siècles, les progrès de l'artillerie ont pris en compte, au siècle suivant, la meilleure efficacité du tir rasant³².

Les rares exemples d'archères et de canonnières rencontrés doivent nous rappeler que le moyen de défense le plus efficace dans les châteaux d'arrière-fiefs rencontrés était l'épaisseur des murs. De leur résistance dépendait la sécurité du seigneur résident.

5. Tours, tourelles et structures en encorbellement

La tour, un des symboles les plus forts de l'aristocratie, a bénéficié d'un succès au-delà du seul Moyen Âge. Réintégrée dans une construction postérieure, réemployée en colombier ou déclinée sous une forme différente dans les résidences de la Renaissance, elle bénéficie d'une aura intemporelle.

Au-delà d'une simple tradition esthétique et constructive, l'utilisation de la tour est symbolique. Sa présence au sein d'une construction sous-entend une fonction sociale, celle d'annoncer son rang, celle de paraître. La tour est un trait participant à distinguer l'habitat noble³³. Une maison forte située dans le bourg de Saint-Privat-des-Près est à rapprocher des édifices aristocratiques urbains, avec sa grande salle à l'étage et sa tour noble caractéristique (fig. 68). L'utilité de la tour était



Fig. 68. Maison forte située dans le bourg de Saint-Privat-des-Près. La présence de la tour donne un caractère aristocratique à cette maison forte.

32. Si le châtelet d'entrée de Bourdellies est encore percé de canonnières en hauteur, Marouate et d'autres châteaux périgordins tels que Mareuil, Hautefort, Puyguilhem... les accueillent bien plus près du sol.

33. La tour, indispensable à l'affirmation du statut social en milieu urbain, attira l'attention de la bourgeoisie périgourdine et fut intégrée à des maisons de lignages patriciens.



Fig. 69. Château de Montardy (Grand-Brassac), vestiges de l'ancienne tour maîtresse.



Fig. 70. Château fort de Rochemorin (Saint-Front-d'Alemps), ruine de la tour.



Fig. 71 et 72. Les tours des châteaux de La Martinie (Segonzac) et de La Feuillade (Cherval) accueillent un système de défense similaire.

d'affirmer, pour son propriétaire, l'importance de son pouvoir, de son statut dans la hiérarchie sociale. Implantée au cœur du bourg, cette demeure fortifiée haute et massive se détachait visuellement des habitations environnantes. L'aspect symbolique et « spectaculaire » d'une telle construction n'était pas, dès lors, négligeable³⁴.

La valeur ostentatoire de la tour maîtresse a souvent justifié sa conservation lors des transformations d'un château. On peut ainsi noter l'exemple de Montardy à Grand-Brassac, dont les vestiges de la tour, accueillant un escalier monumental, ont été réintégrés au château du XVI^e siècle (fig. 69). Le parti de couronner ces vestiges de merlons néo-baroques au XIX^e siècle contribue à rappeler le caractère ostentatoire de l'édifice.

34. BERDOY, 2003, p. 222-235.

La tour, qu'elle soit cylindrique ou quadrangulaire, demeure le signe emblématique le plus éloquent des châteaux postérieurs à la guerre de Cent Ans.

Les tours d'angle, intégrées au programme résidentiel des châteaux, se généralisent au XV^e siècle en Périgord et dans les régions limitrophes. Accueillant mâchicoulis et ouvertures de tir, ces tours, dont le diamètre peut atteindre une dizaine de mètres, sont essentiellement construites en moellon de calcaire, comme par exemple celles du château ruiné de Rochemorin à Saint-Front-d'Alemps (fig. 70).

À la fin du XVI^e siècle, la tour carrée de La Martinie à Segonzac intègre des éléments de défense traditionnels à cette époque, tels que les mâchicoulis et les ouvertures de tir.

Érigée dans les premières années du XVII^e siècle, la tour carrée du château de Narbonne rappelle les tours d'angle en pierre de taille des résidences castrales du XIV^e siècle, telles Jovelle à La Tour-Blanche ou La Feuillade à Cherval, accueillant mâchicoulis et canonnières (fig. 71 et 72). En termes de défense, la capacité de résistance de cette production tardive était évidemment limitée et conçue pour tenir tête aux petites bandes d'assaillants dénuées d'artillerie significative. Le XVII^e siècle a également vu la construction du château de La Rigale à Villeteureix. La particularité de cet édifice est illustrée par l'intégration d'une *cella* gallo-romaine au corps de logis³⁵. Dans ce cas, on s'approprie la morphologie d'un édifice du II^e siècle de notre ère pour l'appliquer à une résidence seigneuriale.

Enfin, quelques sites montrent d'anciennes tours cylindriques remployées en colombier, ainsi à Gandillac à Saint-Martial-Viveyrol ou au château d'Étourneau à Bourdeilles (fig. 73). Dans cet exemple, la lecture du cadastre napoléonien ne laisse aucun doute quant à sa vocation originelle de tour de défense.

Visant à l'ostentation, la tour est déclinée à toutes les époques jusqu'au XIX^e siècle, dans les grandes demeures « castelliées », ainsi avec le logis-tour du château du Meynard à Allemans, percé de nombreuses baies d'inspiration Renaissance (fig. 74). Étagée sur quatre niveaux, cette tour est couronnée de faux-mâchicoulis. Plus qu'un élément architectural, on récupère un « morceau d'histoire » à cette époque. Le château Trompette à Vanxains, avec sa tour d'angle cylindrique, est symptomatique de cet esprit.



Fig. 73. Château d'Étourneau (Bourdeilles), ancienne tour d'enceinte réaménagée en colombier.

35. Une même logique a guidé l'érection de l'hôtel noble du XII^e siècle situé à la Cité à Penguieux et plus connu sous le nom de « château Barrière », dont la tour à contreforts est assise sur une tour de l'enceinte gallo-romaine.



Fig. 74. Château Meynard (Allemans), logis-tour. Cette tour du XIX^e siècle est percée de baies inspirées du XVI^e siècle.



Fig. 75. Manoir de la Saludie (Lusignac), bretèche défendant la porte d'entrée.



Fig. 76. Château fort de La Tour-Blanche, échauguette sur-le-pan.



Fig. 77. Château Haut (Lisle), échauguette en surplomb aménagé sur l'angle.

Les structures en encorbellement, telles que les bretèches, tourelles et échauguettes, étaient destinées à défendre un point particulier. La bretèche, aménagement qui assurait une défense verticale, faisait office de mâchicoulis ponctuels à compter du XIV^e siècle³⁶. Elle défendait les portes ou les fenêtres à l'aplomb desquelles elles étaient édifiées. Il en est ainsi par exemple à La Saludie à Lusignac où la bretèche, qui ne présente plus que ses consoles, ne pouvait couvrir que l'entrée du manoir (fig. 75). Cette disposition répond probablement à un réaménagement postérieur à la construction, solution la plus simple et la plus rapide pour doter l'édifice d'une fortification de fortune.

36. On rencontre de tels éléments de fortification dans les églises du val de Dronne (La Chapelle-Montabourlet, Lusignac...)

Dé plan massé, l'échauguette, qu'elle soit sur l'angle au château de Lisle et au manoir du Repaire à Saint-Front-d'Alemps (fig. 76) ou sur-le-pan à La Tour-Blanche (fig. 77), est éditée sur des corbeaux. Elle se distingue de la tourelle par son unique pièce.

Développées au niveau du chemin de ronde, les échauguettes peuvent se substituer à une tour et flanquer un angle sur deux ou trois niveaux. À ce propos, un parti original fut adopté à Bourdeilles, dans le réduit castral de la fin du XIII^e siècle. L'enceinte royale est ainsi pourvue, sur deux angles intérieurs, d'échauguettes couronnées de mâchicoulis en arc bandé sur triple console, montées sur trompes (fig. 78). Cet exemple d'échauguette sur trompes est le seul rencontré sur le secteur d'étude.

Les tourelles et échauguettes d'époque Renaissance sont généralement éditées en tas-de-charge, comme en témoigne l'échauguette du château de La Hierce, où l'appareil est formé d'assises à lits horizontaux en surplomb l'une sur l'autre. Dans cet exemple, l'ouvrage semble se fondre dans le chaînage d'angle du logis, épousant ainsi l'arête du mur (fig. 79).

Véritable réminiscence de la tour féodale, elle trouve une application récurrente aux angles des logis, comme à l'hôtel Paradol à Tocane-Saint-Âpre au XVI^e siècle.

Peu d'exemplaires de tourelles, c'est-à-dire renfermant plusieurs étages de petites pièces, ont été rencontrés sur l'aire d'étude. On peut selon toute vraisemblance inclure parmi les tourelles en surplomb celles du manoir de Puy-Marteau à Brantôme, évoquant directement l'échauguette de La Hierce, ainsi que celles du château de Lascoux à Celles, bien que réalisée postérieurement (fig. 80).

Rappel d'un élément inhérent à la fortification passive, l'échauguette, dotée de canonnières au manoir du Tranchard à Cherval (fig. 81), est reprise



Fig. 78. Originalité rencontrée dans cette échauguette sur trompes à l'intérieur de l'enceinte royale de Bourdeilles.



Fig. 79. Château de La Hierce (Brantôme), tour d'angle datant des années 1520-1530.



Fig. 80. Manoir de Puy-Marteau. Cette échauguette du XVI^e siècle reprend le parti architectural de la tour du château de La Hierce (Brantôme).



Fig. 81 et 82. Manoir du Tranchard (Cherval) et château des Francilloux (Valeuil).
L'échauguette est le dernier avatar de la tour médiévale dans les demeures
« castellisées » du XIX^e siècle.

de châteaux en manoirs jusqu'au XIX^e siècle. Elle trouve ainsi de nombreuses applications dans des constructions bourgeoises (fig. 82), comme peuvent en témoigner le château des Francilloux à Bourdeilles ou celui des Andrivaux à Valeuil.

6. L'attractivité des sites castraux anciennement occupés

Derrière l'apparente homogénéité architecturale de nombreux châteaux réaménagés après les conflits franco-anglais, une lecture plus approfondie permet au contraire de distinguer des éléments anciens, intégrés dans la structure générale des édifices. Les nombreuses reconstructions castrales de la fin du XV^e siècle impliquent la question du rapport entretenu par les petits seigneurs avec les structures architecturales précédentes. Les anciens sites castraux étaient associés à un certain prestige. En effet, ils étaient réinvestis par de nouvelles résidences seigneuriales qui ont bénéficié, par la même occasion, de l'aura des sites originels.

S'agissait-il de réaménager les châteaux, de les réédifier en totalité sur une base ancienne ou encore de transférer les résidences seigneuriales sur des sites vierges?

En réalité, tous les cas de figure ont été rencontrés. Les structures architecturales antérieures ont parfois été englobées dans les constructions neuves, d'autres ont parfois été laissées à l'abandon, les châteaux étant alors réédifiés non loin de là. Si le transfert de la résidence seigneuriale s'est parfois réalisé à proximité directe de l'ancien logis, la noblesse a également eu recours à l'abandon radical d'anciens sites, comme par exemple la motte de Bourzac, délaissée assez rapidement au cours du Moyen Âge.

Le parti d'intégrer un édifice plus ancien dans une nouvelle construction peut trouver une explication dans le prestige lié au château d'origine. Il en est



Fig. 83. Château Haut (Lisle), vestiges de type aulique. Le mur en pierre de taille ponctué de contreforts est un vestige des substructures d'une tour maîtresse ou d'une aula.



Fig. 84. Ensemble castral de Bourdeilles. Le pavillon Renaissance fait face au château médiéval dominé par sa tour.

ainsi par exemple de la tour maîtresse symbolisant depuis les XI^e et XII^e siècles le pouvoir seigneurial et l'ancienneté d'un lignage³⁷.

Au château de Chapdeuil, subsistent les vestiges de l'ancienne *aula* du XII^e siècle, ainsi qu'à Lisle où l'on distingue encore un massif quadrangulaire à contreforts de type aulique, restes de l'ancien habitat médiéval (fig. 83). On peut encore citer l'exemple mal connu d'Agonac, où la grande salle originelle a été confondue avec une chapelle castrale par l'érudition locale.

L'ancienneté d'un château, au même titre que l'ancienneté d'un lignage, était considérée comme la marque de la supériorité sociale des familles châtelaines. À Bourdeilles, le château de plaisance de Jacqueline de Montbron, construit à proximité de la tour maîtresse ancestrale, est révélateur de cette recherche (fig. 84). Pavillon Renaissance à vocation purement résidentielle, cet édifice profite d'une situation topographique alliant la protection défensive et le panorama sur la vallée. Ce château de la fin du XVI^e siècle affiche comme éléments de « fortification » des merlons décoratifs, dont seuls ceux de l'élévation septentrionale sont d'origine. L'édifice a le double bénéfice de remplacer le château baronnial et d'être situé face à la tour maîtresse du château comtal de la fin du XIII^e siècle. Le *castrum* de Bourdeilles est alors investi d'une certaine aura, l'ensemble du site étant occupé par le lignage des Bourdeille. Le pavillon Renaissance, véritable château de plaisance, a saisi l'opportunité de profiter des défenses du site dans le but de s'affranchir des contraintes militaires³⁸.

Le parti de conserver l'édifice médiéval lors de la construction du pavillon Renaissance peut être considéré comme un rappel de l'ancienne partition du site³⁹, désiré alors par le maître d'ouvrage Jacqueline de Montbron.

37. *Ibid.*, p. 38.

38. Le *castrum* qui englobe les deux châteaux existants épouse la forme de l'éperon rocheux dominant la Dronne. Au nord et à l'ouest, la falaise constitue une défense naturelle importante ; au sud du périmètre castral, c'est une courtine du troisième quart du XVI^e siècle couronnée d'un chemin de ronde qui protège le site. À l'est enfin, l'escarpement rocheux formait une douve sèche qu'enjambait le pont-levis aujourd'hui disparu.

39. BABELON ET REMY, 1999, p. 137-138.

Le caractère pérenne du château, mis en évidence par le lignage qui l'occupe, implique par là même la dimension temporelle combinée à la dimension d'espace⁴⁰. Les occupations successives participant à la perpétuation du château entraînent également des adaptations, différentes selon les époques, et modifiant bien souvent sa configuration.

Dans cet ordre d'idée, l'engouement qui eut lieu pour la construction nobiliaire au XVI^e siècle peut être expliqué par le désir de personnages nouvellement anoblis de laisser une trace pérenne de leur passage. En effet, « bâtir est une autre façon de perpétuer le nom et rehausser le patrimoine⁴¹ ».

Le choix de développer le château neuf à côté de l'ancien logis noble est également rencontré au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, comme par exemple à La Vassaldie à Gout-Rossignol, où l'ancien repaire est englobé à l'intérieur des communs. Le château du Breuil à Verteillac, reconstruit au XVII^e siècle, conserve également une tour d'escalier de la fin du Moyen Âge rappelant la présence ancienne d'un seigneur de petite noblesse. Enfin, le château de La Meyrenie, également situé à Verteillac et construit à l'emplacement d'une simple maison forte médiévale, a profité de l'ascension sociale de ses différents propriétaires pour former aujourd'hui un domaine important.

La conservation des châteaux originels à côté de nouvelles constructions a des avantages, notamment dans la manifestation de la continuité seigneuriale, en termes de valeur ostentatoire. Du même coup, le réinvestissement de ces lieux donnait l'occasion de réemployer des infrastructures, telles que routes et cours d'eau⁴². Au-delà de la représentation, le souci économique n'était pas en reste.

VII. Aperçu des créations classiques



Fig. 85. Château de Clauzurou
(Champagne-et-Fontaine).

L'architecture castrale tend vers le classicisme lorsque les quatre côtés de l'enceinte fortifiée sont hiérarchisés et laissent place à des aménagements destinés à l'habitation ou à l'exploitation agricole : la partie du fond se développe en corps de logis, les côtés deviennent des communs, et la partie formant l'entrée est occupée par un porche, encore encadré par deux tours rappelant la période médiévale, comme en témoigne le château de Clauzurou⁴³ (fig. 85).

40. CHASTEL, 1986, p. 14.

41. COCULA-VAILLERES, 1986, p. 86.

42. PÉROUSE DE MONTCLOS, 1999, p. 216.

43. Sur les châteaux classiques du secteur, voir DU CHAZAUD, 1988.

En val de Dronne, si 75 % des châteaux et manoirs ont fait l'objet de restaurations au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, seuls 11 % sont des créations classiques. Les anciens modèles des châteaux forts ont disparu progressivement et même avec lenteur en Périgord, pour être renouvelés selon de nouvelles normes.

Ces réalisations occupent d'anciens repaires nobles, La Mothe à Saint-Privat-des-Prés peut en témoigner. Il s'appuie sur une construction du XIII^e siècle, comme l'attestent certaines baies étroites situées sur les pignons du corps de logis central, vestiges d'un manoir seigneurial de type aulique.

Les châteaux classiques englobant ces vestiges n'en sont pas moins homogènes et adoptent un parti quasiment identique, retrouvé aussi bien au château de Vendoire qu'à celui de Clauzurou (Champagne-et-Fontaine), à La Vassaldie ou à La Richardie à Bouteilles-Saint-Sébastien (fig. 86 à 89). Ces châteaux aux façades classiques, localisés dans le Verteillacois, ont prospéré grâce à l'activité viticole, nous le verrons plus loin.

Ainsi, ces ensembles réguliers présentent un corps de bâtiment principal rectangulaire - une élévation présentant un étage carré et un étage de comble - entre deux pavillons et deux ailes en retour d'équerre délimitant une

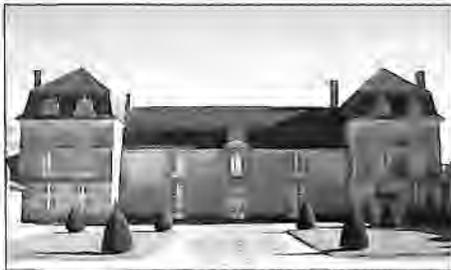


Fig. 86. Château de Clauzurou (Champagne-et-Fontaine), façade sur cour.



Fig. 87. Château de Vendoire, façade sur jardin.



Fig. 88. Château de La Vassaldie (Gout-Rossignol), façade sur cour. Symétrie et travées ordonnancées caractérisent les châteaux classiques.



Fig. 89. Château de La Richardie (Bouteilles-Saint-Sébastien), façade sur jardin.

grande cour d'honneur à l'avant, bordée des communs et des dépendances, et un grand jardin dit « à la française » situé à l'arrière. Communs, jardin, verger et parc forment l'environnement obligé de ces châteaux, et par conséquent un cadre naturel de la vie noble à la campagne. Ces dispositions spatiales trouvent leur origine à la Renaissance, période durant laquelle ces différents espaces s'ordonnent selon une composition unitaire et rationnelle, le jardin occupant une place primordiale.

Les différents châteaux classiques rencontrés sont définis par la hiérarchisation des espaces, une organisation des volumes autour de la cour et sur les façades optimisée par le traitement des toitures, ainsi que par la symétrie. La recherche de symétrie dans les façades trouve un aboutissement original au château de La Richardie à Champagne-et-Fontaine, où la façade sur cour est rythmée par des travées offrant des fenêtres factices peintes à l'étage, reprenant trait pour trait le traitement des ouvertures réelles⁴⁴.

Bien que dépourvus des attributs défensifs propres aux châteaux médiévaux, les réalisations classiques n'en ont pas moins récupéré les volumes ou l'environnement défensif. Il en est ainsi de Fayolle à Tocane-Saint-Âpre, reconstruit en 1766 sur une partie du plan de l'ancienne forteresse du XV^e siècle, ou du château de La Mothe à Saint-Privat-des-Prés.

VIII. De la Révolution à la conscience patrimoniale : la fortification vue comme un signe de la domination

À l'origine, le patrimoine est une notion juridique liée à l'héritage individuel, sous forme de biens mobiliers ou immobiliers ; tout ce qui en relève passe d'une génération à l'autre, sans idée de rupture. Les grands événements historiques français, illustrés notamment par la Révolution, ont modifié le rapport que les hommes ont avec le patrimoine. L'exemple du château est assez révélateur du changement d'affectation dont le patrimoine peut être l'objet. D'un bien familial, il passe à un bien national, et ce, volontairement ou non.

Avec la Révolution, on a assisté à la confiscation des biens de l'Église et de la noblesse. Ce démantèlement donnait à la nouvelle nation française le choix de conserver ou non de nombreux monuments devenus propriété publique.

À partir de ce moment, les dérives révolutionnaires ont entraîné la ruine des traces visibles des siècles de monarchie et de domination ecclésiastique.

Les écrits concernant la démolition des châteaux du Ribéracois en 1793, parus dans le *Bulletin de la SHAP* de 1900 et 1901, sont éloquentes quant

44. L'idée d'intégrer des fenêtres en trompe-l'œil à l'élévation extérieure a également été réalisée sur la façade côté jardin du château de Clauzurou (Champagne-et-Fontaine).

aux intentions des révolutionnaires : ils cherchaient ainsi la destruction des éléments représentant les « forces et des signes de féodalité ».

C'est de ces violences destructrices qu'émerge une conscience patrimoniale en France. Les châteaux forts et certains grands édifices religieux, pris alors pour cible par les révolutionnaires, commencent à être considérés comme des « objets nationaux qui, n'étant à personne, sont la propriété de tous⁴⁵ ».

Malgré la création de la commission des Monuments historiques en 1790, instituant les premières instructions concernant l'inventaire et la conservation des œuvres d'art, la volonté des acteurs de la Révolution, représentants de la Convention en mission en Dordogne, de faire disparaître les signes de la féodalité est légitimée par une série de décrets relatifs aux privilèges socio-économiques de la noblesse. En 1792, l'Assemblée constituante donne raison à certains abus : « Les principes sacrés de la liberté et de l'égalité ne permettent point de laisser plus longtemps sous les yeux du peuple français les monuments élevés à l'orgueil, au préjugé et à la tyrannie⁴⁶ ». Ainsi, un mouvement de lutte contre les symboles du régime féodal se met en place. C'est dans ce contexte que de nombreux châteaux périgordins perdent les signes évoquant leur passé. On prohibe alors les armoiries et les emblèmes de royauté ou de féodalité. Ainsi, mâchicoulis, échauguettes, tours ou encore blasons sont la cible des troupes révolutionnaires en 1793⁴⁷. Le château fort de Ribérac « présentait par sa masse, son élévation, l'épaisseur de ses murs, ses tours et tourelles et par son ensemble un édifice menaçant par sa force ». Aussi, ses caractéristiques architecturales lui valurent une énumération des parties soumises à démolition : « Démolir le pavillon d'entrée servant de corps de garde [...], démolir la tourelle attenante, idem la tour servant de colombier, idem toute la partie dite vieux châteaux[...] »⁴⁸ »

On peut également citer le château du Breuil à Verteillac, un exemple parmi tant d'autres, dont les fleurs de lys royales scandant l'entablement dorique de la porte d'entrée ont été bûchées. Les révolutionnaires, pour avoir ordonné la destruction des emblèmes du pouvoir aristocratique, avaient bien saisi la portée symbolique de ces attributs liée au besoin d'affirmer la puissance des seigneurs locaux.

Les ruines des châteaux démantelés ont fréquemment été réemployées dans d'autres édifices ou pour servir de carrières, comme par exemple le château de Marouate. À Ribérac, la commission révolutionnaire demande, en 1794, d'utiliser les poudres et salpêtres⁴⁹ provenant de la démolition du château.

45. Abbé Grégoire, cité par SIRE, 2005.

46. Cité par SIRE, 2005.

47. H.B., 1901.

48. Le décret de démolition de l'an II fut mis à exécution peu de temps après. Extrait du procès-verbal, ADD, séries K 331, p. 77 et L 801.

49. Du latin médiéval *salpetrae* « sel de pierre » (*Le grand Robert de la langue française*, t. 8, 1987, p. 561).

Cette « poudre de guerre » était alors fabriquée avec ce mélange de nitrates formé sur les vieux murs, additionnée de soufre et de charbon de bois. Deux ans plus tôt, l'ensemble castral de Bourdeilles, épargné, était réquisitionné dans le but d'y installer un atelier de fabrication de salpêtre.

Symbolisant par excellence l'autorité seigneuriale, les tours maîtresses des châteaux ont souvent souffert des assauts révolutionnaires, mais la survivance de leur symbolisme est restée intacte au XIX^e siècle. La tour est alors déclinée sous toutes ses formes dans des demeures champêtres considérées par leurs propriétaires comme des châteaux.

IX. Pastiches de châteaux et manoirs au XIX^e siècle

Véritable signe d'une évolution sociale, le château fut réinterprété à toutes les époques. Dans l'inconscient collectif, il représente une forme d'idéal, de réussite.

Au XIX^e siècle, l'aristocratie conserve une grande influence sur les terres. Elle exploite encore, par le biais du métayage, de grands domaines jusqu'à la fin du siècle. Forte d'un statut social favorisé, la noblesse accroît encore sa fortune en vivant de l'agriculture. Les demeures construites alors représentent près de 13 % des châteaux au XIX^e siècle. Cette vague de constructions, particulièrement nette dans le proche département de la Haute-Vienne, est liée aux progrès agricoles effectués sur les territoires où la grande propriété prévalait⁵⁰.

Conjointement, la bourgeoisie provinciale investit en partie dans la terre. La présence des petits châteaux du XIX^e siècle, demeures et autres maisons de maître imitant les châteaux antérieurs est essentiellement l'œuvre de cette bourgeoisie enrichie, que l'accession à la notabilité a propulsé dans la vie économique locale. Des demeures cossues, purs produits du XIX^e siècle, sont ainsi qualifiées de châteaux sans que ces édifices ne couvrent une quelconque réalité architecturale ou socio-historique. Ces repaires bourgeois sont le reflet architectural du statut social de leurs bâtisseurs.

Le XIX^e siècle a vu l'émergence de l'historicisme et de l'éclectisme. Ce phénomène a pour conséquence l'imitation d'un modèle d'une époque antérieure, la récupération des formes anciennes étant révélatrice du désir de se réapproprier un symbole social. Ce processus de récupération est une des sources du pastiche.

Architectes et propriétaires sont immergés dans cette mode historiciste et éclectique. Les restaurations et constructions illustrent alors ce goût. Ainsi vers 1827, les écrits portant sur la reconstruction du château de La Meyrenie

50. GRANDCOING, 2000, p. 103-121.

témoignent du goût que l'on portait alors aux différents styles architecturaux. On apprend que de ses ruines s'élève : « une belle maison qui sera, dit-on, bâtie tout à la fois à la romaine et au goût des temps féodaux ; vous pourrez donc, mon ami, recevoir sous vos tourelles les hommes du dixième siècle et dans vos compartiments à la romaine, ceux qui voudraient en faire revivre l'héroïsme. Je vous félicite de ce goût...⁵¹ ». Ce point de vue est symptomatique de l'engouement qui prévalait alors pour l'éclectisme architectural.

Les châteaux des années 1830-1850, marqués par un plan régulier et une élévation présentant des travées régulières, sont agrémentés d'« éléments » gothiques, leur donnant une apparence castrale. Les lucarnes ou les tourelles en poivrière participent à la « castellation » des grandes demeures du XIX^e siècle, dans le goût gothique. Cette architecture tient de l'habillage répétant invariablement les mêmes formes. La composition d'ensemble de nombreuses demeures et maisons de maître du XIX^e siècle reprend globalement l'élévation des édifices vus précédemment. Ainsi à Champagnou à Villetoureix, la composition à travées associée à un étage carré surmonté d'un étage de comble percé de lucarnes évoque immédiatement les châteaux classiques du XVIII^e siècle (fig. 90 et 91). Dans ce même édifice, les signes aristocratiques ne sont pas omis, notamment dans les lucarnes marquées par la présence de la fleur de lys.

Dans ce même ordre d'idées, on peut citer l'exemple d'une maison de maître à Saint-Vincent-Jalmoutiers présentant, tel un leitmotiv, un plan rectangulaire, des travées régulières et des échauguettes d'angle décoratives (fig. 92)⁵².



Fig. 90. Champagnou (Villetoureix), façade antérieure. La symétrie semble être de rigueur dans cet édifice.



Fig. 91. Champagnou (Villetoureix), lucarne. À noter, la présence de la fleur de lys.

51. Extrait d'une lettre, cité par LA VILLE, 1989.

52. L'architecture castrale inspire également l'architecture civile urbaine au XIX^e siècle, comme en témoigne une échauguette décorative située dans l'angle d'une demeure de Ribérac sise 7, rue des Mobiles-de-Coulmiers.



Fig. 92. La Manicoudière (Saint-Vincent-Jalmoutiers) façade antérieure. Petit pastiche de manoir.



Fig. 93. Château de La Valouze (La Roche-Chalais), façade antérieure. La présence des tourelles donne un caractère aristocratique au château.



Fig. 94. Château de La Blérétié (Ponteyraud), façade antérieure.



Fig. 95. Château Trompette (Vanxains), tour d'angle. Cette tour circulaire élève cette demeure au rang de « château ».

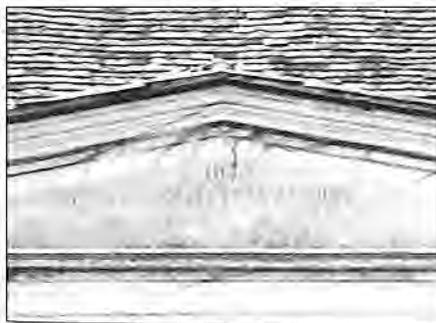


Fig. 96. Château du Pauly (Chassaignes), inscription. Datée, l'inscription indique le nom du commanditaire et de l'architecte.



Fig. 97. Château situé dans le bourg de Champagne (Champagne-et-Fontaine), pont-levis. Exemple tardif présentant un millésime de 1667.

En 1861, le château de La Valouze à La Roche-Chalais présente une symétrie parfaite : sa façade occidentale est cantonnée de tourelles surmontées de toits coniques (fig. 93). Enfin, et toujours au XIX^e siècle, La Blérétié à Ponteyraud présente un corps central jouté de deux pavillons latéraux formant saillie (fig. 94). Des échauguettes décoratives coiffées d'un toit conique s'inscrivent dans les angles formés entre les pavillons et le corps de logis central.

Parfois, l'ajout de tours tardives sur une demeure modeste a élevé cette dernière au rang de château, comme Meynard ou le château Trompette à Vanxains (fig. 95). Ce phénomène de castellisation des grosses demeures est symptomatique d'une fonction de rappel, la tour étant le symbole par excellence de l'autorité seigneuriale, nous l'avons vu précédemment. Cet élément primordial de l'architecture castrale, détenu en premier lieu par l'aristocratie locale, a perduré au cours des siècles, et a été « récupéré » par la bourgeoisie.

Le prestige lié à la morphologie même du château peut être relayé par les inscriptions et dédicaces du XIX^e siècle. Sur ce point, l'inscription située sur le fronton du « château » du Pauly à Chassaignes est éloquente : « 1876 CHATEAU DE MR DUPUY FAIT PAR JOUBERT » (fig. 96). Le sens de cette inscription semble assez révélateur de l'état d'esprit de son propriétaire.

Le château devient le symbole du détournement de l'histoire sollicitée au profit de constructions contemporaines⁵³.

Les résidences castrales de l'Ancien Régime sont en quelque sorte rhabillées, comme en témoigne le château de Champagne (fig. 97 et 98). Il évoque à lui seul la récupération des signes féodaux entreprise du XVII^e au XIX^e siècle. Ainsi le pont-levis de 1667, dont le traitement décoratif est caractérisé par une certaine fantaisie, les tours à mâchicoulis du XIX^e siècle, et la galerie à arcades néo-Renaissance participent de ce détournement de l'histoire.

De la même manière, à Saint-Aulaye, les vestiges d'une tour castrale du XV^e siècle sont intégrés dans une construction de la fin du XIX^e siècle tentant de reprendre l'aspect de l'ancien château dominant la Dronne. On peut encore citer l'exemple de La Meynardie à Saint-Privat-des-Prés, dont le pavillon moderne est coiffé d'une ceinture de mâchicoulis.

La forme ancienne recouverte semble ainsi donner une certaine légitimité au monument du XIX^e siècle. Son bien-fondé serait justifié par un certain souci de l'harmonie environnementale, le pastiche trouvant sa place dans un ensemble paysager ancien. Ainsi, « pour combler les vides laissés par des disparitions intempestives ou pour faire face à des besoins nouveaux, le recours au pastiche serait la solution la plus confortable pour fonder l'œuvre nouvelle dans un site fragile⁵⁴ ».

L. B.

à suivre...

Bibliographie

- AUDRELLI (D.), *La notion et la protection du patrimoine*, Paris, éd. PUF (coll. Que sais-je ?), 1997.
- BABELON (J.-P.), « Hautefort : les étapes de la construction du château neuf », in *Monuments en Périgord. Congrès archéologique de France, 156^e session, Périgord, 1997*, Paris, éd. Société française d'archéologie, 1999, p. 225-240.



Fig. 98. Château de Champagne (Champagne-et-Fontaine), galerie. Cette galerie s'inspire des réalisations Renaissance.

53. Voir LOYER, 1999, p. 134.

54. AUDRELLI, 1997.

- BABELON (J.-P.), REMY (C.), « Les châteaux de Bourdeilles », in *Monuments en Périgord, Congrès archéologique de France, 156^e session, Périgord, 1997*, Paris, éd. Société française d'archéologie, 1999, p. 119-142.
- BERDOY (A.), « Maisons fortes des vallées béarnaises (XII^e-XIV^e siècles) », *Aquitania*, XIX, 2003, p. 222-235.
- BOLARD (L.), « La refortification des châteaux périgourains au temps des guerres de religion. Causes et caractères », *BSHAP*, t. CXXII, 1995, p. 569-583.
- BOLARD (L.), *La Renaissance en Périgord, châteaux et civilisation*, Périgueux, éd. Fanlac, 1996.
- BOURDEILLE (M. de), « Travaux de défense au château de Bourdeille en 1587 », *BSHAP*, t. LII, 1925, p. 299-304.
- CHASTEL (A.), « Les axes de la recherche », in *Châteaux et sociétés du XIV^e au XVI^e siècle, Actes des premières rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque*, Périgueux, éd. Fanlac, 1986.
- CHAZAUD (E. du), « Châteaux classiques en Mareuillais », in *Vieilles demeures en Périgord*, n° 3, Le Bugue, éd. PLB, 1988, p. 39-67.
- COCULA-VAILLIERES (A.-M.), « Les sources du financement de la construction des châteaux périgourains aux XV^e et XVI^e siècles », in *Châteaux et sociétés du XIV^e au XVI^e siècles, Actes des premières rencontres internationales de Commarque*, Périgueux, éd. Fanlac, 1986.
- FARNIER (abbé), *Autour de l'abbaye de Ligeux*, 1968.
- GRANDCOING (P.), « Les mirages de l'innovation : la mise en valeur des domaines châtelains dans la première moitié du XIX^e siècle en Haute-Vienne », in *Château et innovation, Actes des Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord les 24, 25 et 26 septembre 1999*, Bordeaux, 2000, p. 103-121.
- H.B., « Démolition des châteaux du Ribérais en 1793 », *BSHAP*, t. XXVII, 1900, p. 416-420 et p. 463-471 et t. XXVIII, 1901, p. 373-376, p. 502-504, p. 656-660 et p. 810-813.
- LA VILLE (A. de), « La Meyfrenie à Verteillac », in *Vieilles demeures en Périgord*, n° 3, Le Bugue, éd. PLB, 1989, p. 37-51.
- LOYER (F.), *Histoire de l'architecture française. De la Révolution à nos jours*, Paris, éd. du Patrimoine, 1999.
- MESQUI (J.), *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, t. 1, Paris, éd. Picard, 1991.
- MESQUI (J.), *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, t. 2, Paris, éd. Picard, 1993.
- MOREAU-DETHOUARS (P.), « Le château de Chapdeuil », in *Vieilles demeures en Périgord*, n° 2, Le Bugue, éd. PLB, 1989, p. 29-38.
- PÉROUSE DE MONTCLOS (J.-M.), *Histoire de l'architecture française. De la Renaissance à la Révolution*, Paris, 1999.
- REMY (C.), *Seigneuries et châteaux forts en Limousin, la naissance du château moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, t. 2, Limoges, éd. Culture et patrimoine en Limousin, 2005.
- ROUDIE (P.), « Les châteaux du Périgord de la fin de la guerre de Cent Ans à la fin du XVI^e siècle. Constructions, reconstructions, modifications », in *Châteaux et sociétés du XIV^e au XVI^e siècle. Actes des premières rencontres internationales de Commarque*, Périgueux, éd. Fanlac, 1986, p. 37-74.
- SIRE (M.-A.), *La France du patrimoine. Les choix de la mémoire*, Paris, éd. Gallimard, 2005.

Edmond Placide Duchassaing de Fontbressin, naturaliste et médecin périgordin (Guadeloupe, 1818 - Périgueux, 1873)

par Sophie MIQUEL

D'une famille originaire du Périgord, le botaniste Edmond Placide Duchassaing de Fontbressin (1818-1873), médecin et naturaliste, est né en Guadeloupe. Il étudie à Paris et s'établit à 26 ans en Guadeloupe ; en 1848 il part exercer en Colombie, puis au Panama et à Saint-Thomas. Il vient vivre en 1864 en Périgord au lieu-dit La Retraite à Coulouneix-Chamiers. Ses travaux sur les invertébrés tropicaux des Caraïbes furent publiés en collaboration avec l'Italien Michelloti, ses études sur les plantes servirent lors des travaux sur la végétation des Antilles par Walpers puis Grisebach. Ses collections sont conservées aux herbiers de Paris, New York et Göttingen.

I. De la Guadeloupe à Périgueux

Edmond Placide Duchassaing de Fontbressin est né le 1^{er} décembre 1818 au Moule en Guadeloupe, où son père exploite une plantation de canne à



Fig. 1. Maison Duchassaing, avec monogramme, Le Moule, Guadeloupe.

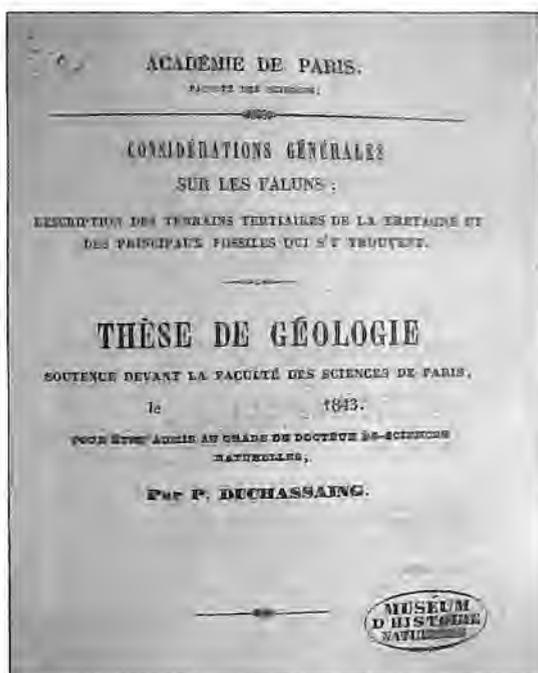


Fig. 2. Thèse de géologie (bibliothèque du MNHN, GG 172).

sucré. Sa maison est une des deux constructions métalliques de l'île provenant des ateliers Eiffel (fig. 1). Ses parents Joseph Placide Auguste Duchassaing de Fontbressin (1795-1864) et Catherine Gabrielle Sophie Sergent Alléaume (1797-1863) se marient en 1816 et ont 6 enfants.

Son grand-père, Joseph Simon Placide Duchassaing de Fontbressin, adjudant major au 14^e régiment d'infanterie en garnison à la Guadeloupe, s'est marié en 1792 avec Marie Anne Antoinette Coudroy de Lauréal. La famille Duchassaing trouve ses origines en Périgord. Les Archives départementales de la Dordogne conservent de nombreux documents de la famille.

Edmond Placide, le deuxième enfant, est envoyé faire ses études en France vers l'âge de 6 ans, en Périgord, près de Mareuil, au château de Tranchard à Cherval chez le frère de son père, garde du corps du roi. Il est d'abord élève dans une pension, ensuite au lycée Louis-le-Grand à Paris.

Il entreprend en même temps des études de sciences et de médecine et devient interne des hôpitaux de Paris, nommé 11^e au concours de 1843¹. Le 22 juillet 1842, il est licencié ès sciences naturelles. Lors d'un séjour en Bretagne pour des raisons de santé, il observe les fossiles des faluns que les

1. Annuaire de l'internat des Hôpitaux de Paris.

agriculteurs épandent dans leurs champs. Cela lui donne la matière de sa thèse de géologie présentée en 1843 : *Considérations sur les faluns, description des terrains tertiaires de la Bretagne et des principaux fossiles qui s'y trouvent*. Il devient docteur en médecine le 23 janvier 1844 à 26 ans (fig. 2).

Puis, il revient en Guadeloupe et exerce comme médecin. Il entreprend d'originaux travaux sur la géologie, la botanique, la zoologie de l'île. « Il acquit une connaissance approfondie du pays et de sa végétation », écrit P. Sagot, ami de jeunesse et membre de la Société botanique de France avec qui il correspond.

En 1848, les troubles de la révolution provoquent son exil. Il se rend en Colombie, puis à Panama où il récolte nombre de plantes qu'il envoie en Allemagne à son ami, le botaniste anglais Walpers avec qui il s'est lié d'amitié à Panama : *Inga, Coutarea, Omphalopium, Xylopi*.... Ayant un succès réel dans la médecine, il est ruiné par des tracasseries administratives et des jalousies de confrères. Il revient en Guadeloupe pour exercer la médecine en 1850, et publie la même année chez Plon *Animaux radiaires des Antilles*.

En 1857, le 21 juin, il achète une maison sur l'île de Saint-Thomas, territoire danois, et rédige *Végétation des îles Caraïbes* qui sera publié après son décès.

Le 1^{er} septembre 1860, Placide Duchassaing se marie avec une cousine, Alexandrine Catherine Olympe Sergent Alléaume, et s'installe à Saint-Thomas. En 1860 et 1861, naissent ses deux enfants.

Ses diplômes n'étant pas reconnus, il est contraint de les repasser au Danemark en langue latine, car il ne parle pas le danois. Tout en exerçant la médecine, il porte ses travaux sur l'étude des polypiers (coraux) et des spongiaires (éponges), collaborant avec l'Italien Michelloti (1812-1898), ce qui donne lieu à des publications importantes de 1854 à 1863.

Jules Ballet dans ses mémoires cite son étude sur les algues :

« L'initiative de ce mouvement (collecte histoire naturelle) appartient au regretté docteur Duchassaing (Placide), qui avait recueilli sur les plages du Moule plus de quatre-vingts espèces, dont dix ou douze complètement nouvelles, quand il a abandonné la Phycologie pour se consacrer à l'étude des Polypiers sur lesquels la science lui doit de remarquables travaux publiés en France et en Italie.

Ses recherches ont été successivement reprises et continuées par feu le chef de bataillon d'infanterie de la marine Beau, M. le docteur Granger, nos bien regrettés amis, A. Schramm et L. Conquérant, MM. Cass et le docteur Malte. L'œuvre est aujourd'hui presque terminée. »

En 1864, il vient s'installer en Dordogne, d'abord à Mareuil, puis aux environs de Périgueux à Coulounieix-Chamiers au lieu-dit La Retraite : une vaste propriété située au bord de l'Isle, dans un grand parc, avec une immense serre chaude (fig. 3). En Périgord, il ne cesse pas ses travaux, correspond



Fig. 3. Maison avec monogramme, La Retraite, Coulounieix-Chamiers.

avec de nombreux savants et entreprend une flore du Périgord. Ces études botaniques périgordines sont aujourd'hui inconnues. Il ne semble pas avoir été proche des naturalistes aquitains contemporains, alors qu'il a publié des travaux sur la géologie de la Guadeloupe en 1847 dans la même revue où Charles Desmoulin, président de la Société linnéenne de Bordeaux et membre correspondant fondateur de la SHAP, dissertait sur la répartition des plantes.

Son ouvrage *Revue des Zoophytes et spongiaires des Antilles* est publié en 1870 chez Masson.

Le 12 juillet 1873 il rédige son testament : il décède le 16 septembre 1873 dans sa résidence de La Retraite.

Le 12 décembre 1873 est fait un inventaire après décès : aucun document scientifique ni livre n'est cité, Duchassaing ayant fait don de ses collections et travaux à divers musées. Sa femme s'installe à Périgueux, rue Sainte-Ursule, puis à Bordeaux.

Voici le témoignage de Stanley Duchassaing (2010), petit-neveu et biographe de son grand-oncle : « Selon ce qui se disait dans la famille, Edmond Placide n'avait pas eu des relations faciles avec le reste de sa famille, dont il est vraisemblable qu'il connaissait la localisation sur le plan géographique, mais qu'il ne devait pas trop tenir à fréquenter. »

II. Médecin, naturaliste et botaniste

Ses travaux de naturaliste sont reconnus à l'échelle européenne et il reçoit de nombreuses distinctions :

- La Société d'histoire naturelle de Berlin le reçoit comme membre étranger le 18 novembre 1851.

- L'Académie de Turin publie ses travaux. Il est décoré de la croix de chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare le 25 décembre 1864.

- En 1866, Napoléon III lui décerne une médaille d'ordre de première classe.

- Le 21 avril 1870, il est nommé officier d'académie. Il est proposé pour la Légion d'honneur en août 1870.

P. Sagot de la Société botanique de France rédige son éloge : « Le docteur Duchassaing s'appliqua à trouver les noms des plantes qu'il récoltait, travail fort difficile en l'absence d'un livre élémentaire et en l'absence d'herbiers qu'il put consulter [...] Le caractère de ses études botaniques a été la persévérance, au milieu de difficultés sans nombre [...] Ses travaux ont été très fructueux pour la science, et il peut réclamer une part légitime des progrès que la flore des Antilles et de l'Isthme a fait ces années [...] ».

H. Milne Edwards, le 7 février 1870, et P. Deshayes, le 16 mars 1870, lui écrivent pour le remercier du don au Muséum national d'histoire naturelle de ses collections de zoologie et de leur qualité².

Duchassaing envoie ses collections botaniques pour étude à Walpers, son ami anglais en Allemagne. Après le décès de celui-ci, elles furent achetées par Grisebach qui les étudia et les publia : *Végétation des îles Caraïbes et spécialement de la Guadeloupe*.

Le professeur G. Aymonin, de l'herbier de Paris, nous a communiqué en 2005 une fiche concernant des envois de Duchassaing au Muséum, 850 planches ont été adressées de 1848 à 1852 en 3 lots qui sont intégrés à l'herbier général :

15 décembre 1848 - plantes de la Guadeloupe données par M. Sagot 32

18 juin 1851 - plantes de la Guadeloupe 296

7 octobre 1852 - plantes de la Guadeloupe 522

Dans ces envois, il y a de nombreuses plantes qui n'avaient encore jamais eu de nom, n'ayant jamais été récoltées, décrites, nommées. Ainsi, ces échantillons sont devenus des Types, échantillon primordial à partir duquel une espèce est décrite. Parmi celles-ci, *Eugenia duchassaingiana* O. Berg., réétudiée en 1983 par S. Barrier, *Eugenia duchassaingiana* (fig. 4), *Ipomea walpersiana* et *Sagotia triflora*, collectées par notre botaniste.



Fig. 4. *Eugenia Duchassaingiana*, herbar MNHN, Paris, Dpt S.E. (Systématique et Évolution).

2. BALLET, 1950.

Duchassaing est correspondant du Muséum de Paris, et il demande à Brongniart (fig. 5) des dédommagements pour les frais que la collecte lui occasionne, par exemple pour abattre un arbre :

« A Monsieur Brongniart³

Je vous fais parvenir un envoi de 150 à 170 plantes de Guadeloupe [...]

Vous avez vu dans la lettre que je vous ai écrite que j'avais de grandes dépenses à faire pour former un herbier complet, souvent même il faut faire abattre de grands arbres dans les forêts pour en chercher la fleur, et encore on ne la trouve pas toujours. Enfin, il me faut entreprendre de longs voyages très coûteux pour explorer les parties montagneuses de l'île. Je vous prie donc de demander pour moi une subvention [...] Je vous envoie ci-joint un mémoire sur la géologie de l'île [...]

Le mémoire de géologie sera publié intégralement en 1847 dans le bulletin de la Société géologique de France ; son auteur ne recevra en revanche pas de subvention.

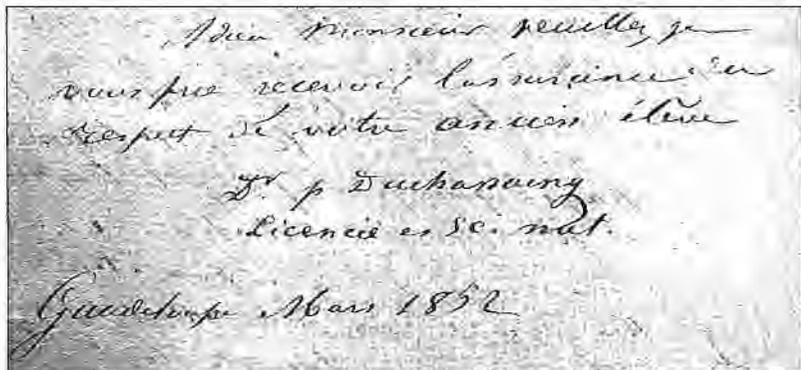


Fig. 5. Courrier adressé au professeur Brongniart (bibliothèque du MNHN, MS 61).

Aujourd'hui, les planches d'herbier de Duchassaing intégrées à la collection Grisebach sont conservées à Göttingen. Elles sont parfois accompagnées de dessins et aquarelles, telles que les planches de *Vismia panamensis* (fig. 6) envoyées en 2010 par le professeur Jochen Heinrichs de l'herbier de Göttingen.

Des doubles des échantillons de plantes sont présents dans d'autres collections, numérisés, visibles en ligne sur internet, par exemple sur le site du *New York Botanical Garden* ou de l'herbier de Berlin.

³. Muséum national d'histoire naturelle, Ms 661-22.



Fig. 6. *Vismia panamensis*, aquarelle de Duchassaing, herbier de Gottingen.



Fig. 7. *Gorgonia minuta* collectée par P. Duchassaing, cliché J.-L. et M.-J. d'Hondt, MNHN, Paris, avec autorisation.

Des échantillons d'invertébrés marins sont encore au Muséum de Paris et J.-L. d'Hondt, en 2001, fait une analyse critique de son œuvre de zoologiste (fig. 7). Les dénominations de coraux et les descriptions faites par Duchassaing de Fontbressin sont toujours utilisées. Il a aussi nommé certains fossiles de Dordogne. En 1964 fut réédité le livre sur les spongiaires des Caraïbes.

Ce grand naturaliste, oublié par les Périgordins, est encore une référence pour tous ceux qui s'intéressent à la flore, aux coraux et invertébrés marins des Antilles et de l'Amérique centrale. Il fait partie des trois botanistes périgordins répertoriés par l'encyclopédie Stafleu (voir annexe 1) avec Desmoulin et Durieu de Maisonneuve.

S. M.

Annexe 1. Notice de l'encyclopédie Stafleu

« DUCHASSAING de FONTBRESSIN, Édmond Placide 1818 – 1873
born: Moule (Guadelupe) died: Périgord
Doctor and naturalist (zoologist). Doctor in Guadeloupe, Panama and St. Thomas.
Biography: *Bull. Soc. Bot. Fr.* 20: 275 - 280, 1873.
Symb. Ant. 3: 39, 1902.
STANDLEY 1928, *Flora of the Panama Canal Zone*, p. 44.
Mem. N. Y. Bot. Gard. 19: 313, 1975.

Herbarium: GOET, Guadeloupe, Panama, St. Thomas (Hb. Gris., following the death of WALPERS, the collection, which includes several descriptions and drawings from DUCHASSAING, was bought by GRISEBACH).

Revisions by: GRISEBACH 1857 (Guadeloupe). GRISEBACH 1858 (Panama). »

Annexe 2. Plantes collectées

Les espèces végétales collectées au cours de son périple tropical sont trop nombreuses pour être citées ici. Chaque nouveau spécimen de plante récoltée est attaché à trois personnes : le récolteur, le descripteur et celui à qui la plante est dédiée.

Pour son ami Sagot, qui fera son éloge à la Société botanique de France, Duchassaing crée le genre *Sagotia* : *Sagotia triflora* (fig. 8). Il dédie un *Pithecellobium brongniartii* à Brongniart, directeur du Muséum de Paris, son ancien professeur.

Les noms s'échangent en toute amitié entre Walpers et Duchassaing : Walpers va créer un nouveau genre *Duchassaingia glauca* et Duchassaing va lui offrir *Ipomoea walpersiana Duchassaing* (fig. 9). Un autre botaniste, Urban, décrit *Pilea duchassaingii*.

Le reclassement de l'herbier de Paris permettra d'en localiser d'autres, comme *Ipomoea bouveti*, *Eugenia duchassaingiana*, *Sagotia triflora* dont l'étude date de 1966 ou plus récemment de 1983.

L'herbier de Göttingen indique 45 espèces végétales Types qui ont été collectées par Duchassaing. Ces échantillons servent donc de référence aux descriptions.



Fig. 8. *Sagotia triflora*, collectée et décrite par P. Duchassaing, dédiée à son ami Sagot, MNHN, Paris, Dpt S.E.



Fig. 9. *Ipomoea bouveti*, collectée et décrite par P. Duchassaing, herbier du MNHN, Paris, Dpt S.E.

Parmi les plantes collectées, voici quelques exemples :

Aristolochiaceae	Aristolochia	constricta Griseb.
Asteraceae	Clibadium	fragiferum Griseb.
Asteraceae	Tithonia	heterophylla Griseb.
Clusiaceae	Vismia	panamensis Duch. & Walpers
Clusiaceae	Vismia	viridiflora Duchassaing ex Triana & Planchon

Connaraceae	Connarus	panamensis Griseb.	
Fabaceae	Dioctlea	panamensis Duchass. & Walp.	
Fabaceae	Machaerium	violaceo-purpureum Duch. & Walp	
Fabaceae	Pithecellobium	brongniartii Duchass. & Walp	
Sapindaceae	Paullinia	fusca Griseb.	
Sapindaceae	Serjania	samydea Griseb.	
Urticaceae	Pilea	duchassaingii Urban	
Lauraceae	Aydendron	argenteum Griseb.	
Malpighiaceae	Malpighia	lanceolata Griseb.	
Malpighiaceae	Malpighia	martinicensis Jacq.	var jussieuana
Orchidaceae	Epidendrum	miserrimum Rehb.f.	Reichenbach f.

Annexe 3. Quelques ouvrages

Cette liste de références bibliographiques provient des articles publiés sur P. Duchassaing et de sites internet. Ce naturaliste a publié principalement des travaux de zoologie, et peu en botanique, et il regrettait de ne pas posséder la documentation qui lui aurait permis de le faire. Dans les manuscrits de l'herbier de Göttingen se trouvent des descriptions inédites, reprises et complétées ensuite par Grisebach.

Un article de botanique :

DUCHASSAING (Placido), WALPERS (G.).
« Plantae novae et minus cognitae in isthmo Panamensi et in insulis Guadeloupe et Sti. Thomae collectae », *Linnaea ein Journal für die Botanik*, 1850, p. 737-756 (MNHN, Bib. Phanérogamie Per C P 18) (fig. 10).

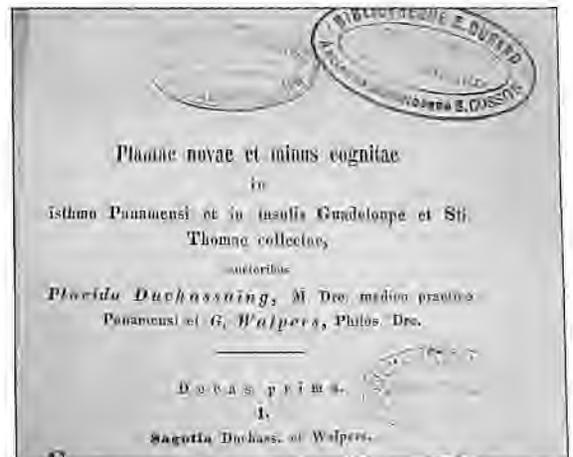


Fig. 10. Article de la revue Linnaea, herbier du MNHN, Paris, Dpt S.E.

En zoologie :

DUCHASSAING (P.), *Considérations générales sur les faluns : description des terrains tertiaires de la Bretagne et des principaux fossiles qui s'y trouvent*, thèse de géologie, faculté des sciences, Paris, impr. de Lacour et Maistrasse, Paris, 1843 (MNHN, GG 172-2).

DUCHASSAING (P.), *Recherches sur les formes dans le règne animal et sur les caractères que l'on peut en tirer*, thèse de zoologie, impr. de Lacour et Maistrasse, Paris, 1843.

DUCHASSAING (P.) et MICHELIN (H.), « Note sur 2 polypiers de la famille des coraux », *Revue de Zoologie*, 1846, p. 218-220 (MNHN, Pr4199-9).

- DUCHASSAING (P.), « Essai sur la constitution géologique de la Basse Terre de la Guadeloupe, dite la Grande Terre », *Bulletin de la Société géologique de France*, 1847, p 1093-1100 (MNHN, Pr134.2.42).
- DUCHASSAING (P.), *Animaux radiaires des Antilles*, Paris, impr. de Plon frères, 1850.
- DUCHASSAING (P.), « Observations sur les formations modernes de l'île de la Guadeloupe », *Bulletin de la Société géologique de France*, 2^e série, t. XII, 1855.
- DUCHASSAING DE FONTBRESSIN (P.) and MICHELOTTI (G.), « Mémoire sur les Coralliaires des Antilles », *mem. Reale. Acad. sci. Torino*, 2 (19), 1860, p. 279-365.
- DUCHASSAING DE FONTBRESSIN (P.) and MICHELOTTI (G.), *Supplément au mémoire sur les Coralliaires des Antilles*, Turin, Impr. royale, *mem. Reale. Acad. sci. Torino*, 2 (23), 1864, p. 97-206.
- DUCHASSAING DE FONTBRESSIN (P.) et MICHELOTTI (Giovanni), *Spongiaires de la mer Caraïbe*, Loosjes, Haarlem, 1864.
- DUCHASSAING DE FONTBRESSIN (P.) et MICHELOTTI (G.), *Supplément au Mémoire sur les Coralliaires des Antilles*, Turin, impr. Royale, 1866.
- DUCHASSAING (P.), *Revue des Zoophytes et des Spongiaires des Antilles*, Paris, éd. V. Masson et fils, 1870.

En 1857, il rédige *Végétation des îles Caraïbes* qui sera publié après son décès par Grisebach.

Sources et bibliographie

- Archives départementales de la Dordogne, 3 E 12395 (notaire Rapnouil) et 5 E 137/15 (état civil).
- Archives de la Guadeloupe, sous-série 2 J, article 12, manuscrit de Jules Ballet, tome XII, p. 193-199 (document déposé à la SHAP).
- MNHN, manuscrits Ms 661-22 – GG 172.
- BALLET (Jules), *Parallèle*, n° 34, 1^{er} trim. 1950, p 31-34.
- CORZANI (Jacques), « Notice Vie aventureuse », in *Encyclopédie Desormeaux*, 1992, t. 3, p. 946-947.
- D'HONDT (J.-L. et M.-J.), « Les précurseurs français dans la connaissance des Bryozoaires et des Octocoralliaires des Antilles et de la Guyane française », in *L'exploration scientifique des Antilles et de la Guyane*, éd. CTHS (congrès 1998), 2001, p 43-73.
- MICHAUX (Paul), *Généalogie*, <http://geneanet.org>
- SAGOT (P.), « Notice sur le Docteur Duchassaing », *Bulletin de la Société botanique française*, 20, 1873, p. 275-280.
- STAFLEU, *Taxonomic literature*, 1976, vol 1.
- <http://wikipedia>, 2009, Duchassaing.
- Herbiers et sites Internet : New York, Gottingen, Amsterdam, Berlin.
- Stanley Duchassaing, communication personnelle.

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE ET DANS L'HISTOIRE DE FRANCE*

Bugeaud et l'Algérie

par Brigitte et Gilles DELLUC

On connaît mieux l'histoire de la France en Algérie. Peut-on résumer la véritable action du Périgordin Bugeaud là-bas, en évitant autant l'image d'Épinal que le réquisitoire ?

En juillet 1830, juste avant la chute de Charles X, Alger est prise et pillée. La monarchie de Juillet abandonne l'Algérie en plein désordre aux tâtonnements de l'armée : l'ancienne Régence ottomane est le « legs onéreux de la Restauration ».

Deux ans plus tard, Abd el-Kader proclame la guerre sainte contre les infidèles. Échec. En 1834, il accepte le traité de paix du général Desmichels, commandant à Oran. La souveraineté de l'« émir des croyants » sur l'ouest algérien (sauf Oran, Mostaganem et Arzew) est reconnue. Le général croit à la soumission de l'Oranie.

Le nouveau gouverneur d'Oran, le général Trézel, entend montrer sa force et repousse l'émir au combat de l'oued Sig. C'est le début d'une guerre de sept ans, où va s'illustrer Bugeaud.

Pour les légitimistes, il est le « geôlier de la duchesse de Berry » à Blaye ; pour les ouvriers parisiens, le sabreur des insurgés de la rue Transnonain en 1834. Chez nous, c'est le demi-solde, le « soldat-

* Les documents iconographiques présentés dans cette rubrique sont archivés à la SHAP.

laboureur », fierté du Haut-Périgord. Pour beaucoup, il sera, pendant plus d'un siècle, le glorieux conquérant de l'Algérie¹.

Après des défaites, la victoire de la Sikkak (1835-1836)

Au retour du Sig, Trézel subit une lourde défaite avec ses charrois dans les marais de la Macta, près de son embouchure, entre Mostaganem et Arzew (28 juin 1835) (fig. 1). Désastre... L'armée est usée, mal équipée. Un nouveau gouverneur général est nommé aussitôt : le maréchal comte Bertrand Clauzel, un Ariégeois héros de l'Empire.



Fig. 1. La défaite dans les marais de la Macta (1835)
(H. Ziani, 1984).

En Oranie, il va, sous la neige de décembre, prendre et incendier Mascara, le sanctuaire d'Abd el-Kader, et, en janvier, investir Tlemcen². Les Français campent plus à l'ouest, sur les rives de l'estuaire de la Tafna, un oued né dans les monts de Tlemcen. C'était jadis un port numide. Mais, au printemps 1836, nos troupes se retrouvent encerclées là, juste en face de l'îlot de Rachgoun, ainsi que dans le *Méchouar* fortifié de Tlemcen, par les soldats d'Abd el-Kader³.

1. Ce texte, écrit à l'occasion du cinquantième de la fin de la guerre d'Algérie, est dédiée par l'un de ses auteurs (GD) à l'amitié de la France et de l'Algérie. Avec une pensée fervente pour ceux de ses parents qui y ont servi dans les hôpitaux, d'Aïn Sefra à Alger, et pour tous ceux qu'il y a rencontrés, tant en 1961-1962, avec la demi-brigade des fusiliers-marins sur la frontière et dans les confins algéro-marocains, que, plus tard, de Ghazaouet à Tébessa. Sans oublier ses collègues et amis le Pr Mohamed Belhadj du CHU d'Oran et le Dr Abderrahim Bennai de Ghazaouet, ni les préhistoriens algériens. La bibliographie sur le sujet est considérable. Le *Bulletin* de la SHAP s'est intéressé à la vie de Bugeaud en Dordogne, mais guère en Algérie. Nous avons surtout utilisé ici Ageron (1993 et 1999), Azan (1930 et 1946), Bois (1997), Bugeaud (1948), Dameron (2009), sans oublier Tocqueville (1841 et 1847) ni *l'Écho de Vézère*.

2. FLEURY, 2004 ; DARMON, 2009.

3. 'Abd al-Qâdir ibn Muhyî al-Dîn, « serviteur de la Foi », descend d'une famille chérifienne de Médine et peut-être des califes fatimides. Son père, chef de la vénérable confrérie Qâdiriya, près de Mascara, avait appelé à la guerre sainte dès 1832, puis l'avait fait élire à sa place. Très tôt, Abd el-Kader va à la Mecque et admire Mehemel Ali. Commandeur des croyants (*Amir Al-Mouminin*), envoyé de Dieu, c'est un jeune marabout de 24 ans, fin lettré et courageux cavalier, mystique et frugal. Il est bien plus inspiré par la défense de l'islam contre les infidèles que par celle d'une introuvable nation algérienne (AGERON, 1993, p. 8-9). Avec le soutien du sultan du Maroc, il veut fédérer les tribus. C'est une innovation dans ce pays. Il vit dans une cité de tentes. Il a créé une armée très mobile (8 000 fantassins, 2 000 cavaliers et quelques canons) et une administration théocratique. Il lève l'impôt et frappe une monnaie (MARSEILLE, 2002). Il a la trentaine quand Bugeaud, presque âgé du double, est nommé gouverneur général (ETIENNE et POUILLON, 2003).

Le général Thomas Bugeaud (1784-1849), marquis de La Piconnerie, est dépêché à Oran (5 juin 1836) pour dégager nos troupes et faire la paix (fig. 2a et 2b). De petite noblesse périgorde, il est né à Limoges en 1784. Bien bâti, le visage coloré, imberbe mais criblé par la variole, le cheveu rare, il est assez rustique voire brutal et à son franc-parler. Sûr de lui, courageux, il est parfois d'une ironie acerbe et d'une faconde confinante à la hâblerie⁴. Après de très courtes études⁵, il s'est engagé comme vélite de la Garde à 20 ans et était caporal à Austerlitz. Ancien colonel de la Grande Armée, il se rallie aux Bourbons en 1814, puis à Napoléon aux Cent-Jours. Suspect sous la Restauration, il revient dans ses terres de La Durantie à Lanouaille, en demi-solde après dix ans de guerres. Durant cette longue « traversée du désert⁶ », il devient un agriculteur modèle, soucieux du progrès des façons culturales⁷, conseiller général d'Excideuil et bientôt député de la Dordogne. Après les Trois-Glorieuses, il sert la monarchie de Juillet : il a l'oreille du gouvernement et de la Chambre, bien que le roi le tienne pour une « mauvaise tête »⁸ et que ses informations sur l'Algérie transmises aux députés soient souvent « remplies de mensonges et ne méritent aucune foi quelconque », selon le comte Alexis de Tocqueville, grand témoin de ce temps en Algérie.



Fig. 2a. Abd el-Kader (A. Tissier).



Fig. 2b. Bugeaud (C. Hannotaux, d'après Lafon).

4. BOIS, 1997. À sa mort, « on oublia l'intransigeance du vieux soldat, ses colères et ses boutades » (ANDRIEU, 1933).
5. Ses innombrables écrits témoignent cependant d'un riche vocabulaire et d'un bon style. Intelligent, soucieux d'apprendre, il surprend parfois par sa naïveté et sa brusquerie.
6. FAYOLLE, 2007.
7. MAUBOURGUET, 1942.
8. MICHEL, 2012 ; BOIS, 1997.



Fig. 3. La victoire de Bugeaud à la Sikkak (1836) (H. Vernet).

Le 5 juin 1836, à la tête de trois régiments, Bugeaud débarque au camp de la Tafna, le débloque, puis rejoint Oran. Il va ensuite dégager le colonel Cavaignac à Tlemcen. Au nord de cette ville, il remporte le 6 juillet une bataille sur Abd el-Kader et ses 7 000 hommes, au débouché des gorges de l'oued Sikkak, au confluent avec l'Isser, lui-même affluent de la Tafna (fig. 3). L'émir peut s'échapper : il a perdu plus de mille *mudjâhidîn* ; les Français 32 soldats seulement⁹.

Vers une occupation restreinte (1837-1840)

Bugeaud, promu lieutenant général (général de division) et auréolé de gloire, est rappelé en France. Le *Mémorial de la Dordogne* de Louis Veuillot écrit : « C'est un des fils du Périgord qui a eu l'honneur d'un des avantages les plus signalés de nos armes depuis la conquête¹⁰ ».

Que faire en Algérie ? Une occupation restreinte ou totale ? Rien du tout, répond Bugeaud à son ami Thiers le 31 décembre 1836 : « Ce n'est pas la guerre qui se fait en Afrique, mais une chasse aux hommes. La régence ne vaut rien, ni pour la culture ni pour la guerre et il faudra, bon gré, mal gré, [la] quitter tôt ou tard¹¹ ».

Le gouverneur général Clauzel veut, lui, frapper un grand coup : sans ordres de Paris, avec 9 000 hommes mais aucune artillerie de siège, il va se frotter à Constantine. À l'autre bout du pays, forteresse naturelle juchée sur les vertigineuses falaises des gorges du Rummel, desservie par un isthme étroit et un pont romain aujourd'hui ruiné, c'est la capitale de la province ou *beylik*¹². Là règne encore le bey Ahmed, un Kouloughli¹³. Nouveau désastre,

9. Horace Vernet a peint cette victoire, et d'autres épisodes : la prise de Constantine, l'Isly, la reddition d'Abd el-Kader et la prise de la smalah... (galeries d'Afrique du musée de l'Histoire de France du château de Versailles). Bizarre : Conan Doyle raconte que Sherlock Holmes était le petit neveu de ce peintre de batailles...

10. Rédacteur de ce journal, Veuillot brosse un terrible tableau de l'Algérie d'avant Bugeaud, dont « une tromperie infâme » vantait les merveilles en France (VEUILLOT, 1845).

11. MICHEL, 2012 ; BOIS, 1997. Thiers est président du Conseil.

12. Après les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Arabes de Syrie puis de Cordoue, les occupants turcs, durant trois siècles, avaient divisé la Régence en quatre beylicats. D'ouest en est : Oran, le Titteri, Alger et Constantine. Ce n'était pas « un État centralisé et organisé ni même une colonie d'exploitation ottomane », mais « une domination militaire établie par une poignée de janissaires, turcs de naissance ou de profession » (AGERON, 1993 ; CHEBEL, 2012). La France les expulsera sans difficultés en Asie mineure.

13. Issu du mariage d'un Turc et d'une autochtone. Mot turc : fils d'esclave.

sous la pluie et la neige, à la fin de 1836. 1 000 hommes sont perdus ; Trézel et Lamoricière sont blessés ¹⁴.

Dépité, Clauzel est remplacé par un duumvirat : le général-comte Charles Denys de Damrémont, nommé gouverneur général, et le général Bugeaud, de retour comme commandant d'Oran. Il y a débarqué le 5 avril 1837. Ce qui ne réjouit pas Damrémont ni même Bugeaud, préoccupé par ses intérêts électoraux en Dordogne ¹⁵. Mais le Périgordin a affirmé à la Chambre qu'« on pouvait avoir la paix avant six mois... ».

Prudence. C'est la fin du « système guerroyant » du bouillant Clauzel. C'est le début d'une « occupation restreinte, progressive et pacifique » prônée par Bugeaud et le gouvernement : on se contentera d'Alger, Oran, Bône et de leurs territoires ¹⁶.

L'ambigu traité de la Tafna (1837)

Abd El-Kader veut faire reconnaître son autorité sur les *beyliks* d'Oran et du Titteri ¹⁷. Les projets de Bugeaud sont remis en cause et, le 20 mai 1837, il se voit contraint de signer avec l'émir le traité de la Tafna (fig. 4).

La France recule : l'émir est reconnu souverain des 2/3 ouest de l'Algérie en échange de la paix. Les Français conservent quelques enclaves côtières : à l'ouest, Oran, Arzew, Mostaganem et Mazagran, jusqu'à la Maçta : au centre, Alger, le Sâhel ¹⁸ et une partie de la Mitidja ¹⁹, bordée à l'est par les gorges de l'oued Keddara ²⁰ et « au-delà ». Cet « au-delà » est un ajout de Bugeaud sur la version française du texte. Veut-il revendiquer tout le Constantinois ? Cette imprécision entraînera en 1839 la rupture de la paix ²¹.

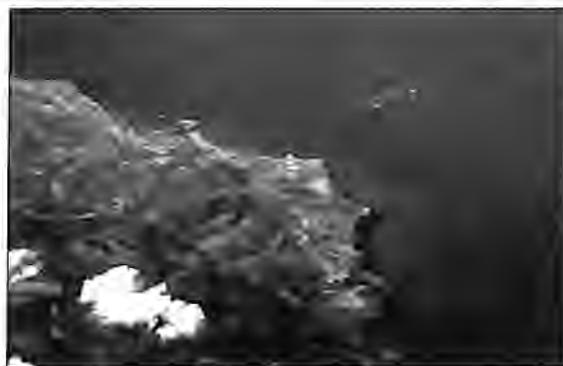


Fig. 4. L'embouchure de la Tafna et l'îlot de Rachgoun (DR).

14. Trézel sera fait pair de France et ministre de la Guerre dans le ministère Soult-Guizot.

15. Bois, 1997.

16. AGERON, 1999.

17. C'était, au sud d'Alger et de la Mitidja, toute la région montagneuse de Médéa.

18. Étroit ruban de hauteurs, aujourd'hui très cultivé, étendu d'Alger à Cherchell, entre la mer et la Mitidja.

19. Cette longue dépression, marécageuse et insalubre, notamment autour de Boufarik, au sud-ouest d'Alger, deviendra une longue et fertile plaine, au prix de la vie de 6 000 soldats, morts du paludisme. Voir la carte Michelin 172 (1956) et 743.

20. Haut cours du Bou Douaou, immédiatement à l'est d'Alger, non loin des gorges de Palestro, de tragique mémoire.

21. AGERON, 1999.

Informé après coup, Damrémont est furieux : le traité rend l'émir plus puissant qu'une victoire éclatante. Ambigu, mal accueilli en France par la presse d'opposition, mais ratifié en juin par la Chambre et le roi, il sera bientôt violé par les deux parties²².

Bugeaud est néanmoins satisfait. Le 31 mai, il rencontre l'émir, non sans mal, fièrement campé avec son armée, sur les hauteurs de la Tafna. Il est impressionné et regrette d'avoir dû « remettre l'épée au fourreau sans combattre » : avec ses 8 500 hommes, il aurait gagné. Par lettre, il confie à son ami Auguste Romieu, préfet de la Dordogne, ses difficultés avec « les Arabes²³ » et les conseils agricoles qu'il donne déjà ici. Il se heurte aussi à deux obstacles plus ou moins intriqués : un différend avec le général de Brossard et une accusation de tractation financière.

Qu'importe. Ce traité, conçu avec l'entremise d'un certain Ben Durand, lui a acquis en France un prestige politique plus profitable que la gloire militaire : c'est la paix, croit-il, que cette « occupation restreinte » en accord avec les chefs locaux²⁴. Pour prix de sa signature, notre soldat-laboureur obtient de l'émir des céréales, des chevaux et 5 000 bœufs. Et aussi de l'argent...²⁵ Il s'engage à retenir ses alliés musulmans et à livrer à Abd el-Kader 3 000 bons fusils avec leurs munitions. Ce qui n'est pas anodin... L'émir confie à son secrétaire français Léon Roches : « Voici une trêve pour préparer la guerre²⁶ ».

Abd el-Kader appelle à la guerre sainte (1839)

De retour en France, Bugeaud est toujours défavorable à l'extension de la conquête. Avec son franc-parler ordinaire, il déplore cette « possession onéreuse dont la nation serait bien aise d'être débarrassée, si on avait assez de franchise et de fermeté pour résister à la petite coterie de quelques criards de la presse ».

Là-bas, Damrémont reçoit l'ordre du gouvernement, plus ou moins rassuré du côté de l'Oranie, de s'emparer « à tout prix » de Constantine, dernier bastion de la domination ottomane. En trois semaines, l'expédition, bien

22. Dans ce traité, comme dans celui de 1834, on note des différences inconciliables entre les versions arabe et française.

23. On devrait plutôt dire les Arabo-Berbères. À côté des Arabes (ex-conquérants islamiques), les Berbères de Kabylie (anciens Numides romanisés) représentaient alors le tiers de la population.

24. Bois, 1997.

25. Il devait recevoir, en tant que plénipotentiaire, près de 190 000 francs (environ 2 millions de nos euros), dont 100 000 pour les chemins de sa circonscription électorale et 80 000 pour les soldats (Bois, 1997 ; ÉMERIT, 2002). Cela ne sera pas exécuté (AGERON, 1999). 25 000 F paieront les routes d'Excideuil à Brive et à Thenon, et, dit-on, une fontaine encore en place à Excideuil. Il écrit à A. Romieu : « N'allez pas publier cela, le gouvernement pourrait me savoir mauvais gré d'avoir accepté sans son consentement » (Bois, 1997). Bugeaud fut député d'Excideuil de 1831 à 1848. En juillet 1832, il fonda le comice de cette ville, modèle de tant d'autres.

26. GOINARD, 2001. L'aventureux L. Roches fut ensuite un collaborateur très proche de Bugeaud (ANDRIEUX, 1951).

préparée avec le duc de Nemours²⁷, réussit en octobre 1837, grâce à une brèche ouverte par l'artillerie dans les murailles de l'ancienne *Cirta* de Massinissa puis des Romains (fig. 5). Dammrémont y est tué par un boulet et est remplacé par Sylvain-Charles comte Valée, vieux canonnier de la Révolution et de l'Empire. Il sera fait maréchal puis gouverneur général.

À la fin de 1838, l'émir agrandit son domaine au sud vers Biskra, et même pénètre dans le Constantinois. Il grignote la Kabylie et la région de Bougie (Bejaïa)²⁸. La prolongation de la trêve risque d'écorner son prestige religieux : il va donc reprendre le *djihad*, « l'effort suprême », la guerre sainte prescrite par le Coran. Au printemps de 1839, Valée occupe Cherchell et Médéa, renforce ses positions de l'est, vers Bône (Annaba)²⁹, et fonde le port de Philippeville (Skikda), sur les ruines d'un site antique. Doutant du traité de la Tafna, il établit un maillage, assez lâche, de postes et de villes de garnison³⁰.

Le 28 octobre 1839, après avoir parcouru triomphalement jusqu'à Constantine les territoires revendiqués par l'émir, les troupes du duc d'Orléans franchissent par bravade, au retour vers Alger, l'impressionnant défilé de l'oued Bou Ktone, taillé dans le massif des Bibân ou Portes de fer, entre Petite et Grande Kabylies. Cette chevauchée débouche sur le riche pays de l'émir. C'en est trop : le traité est rompu.

Abd el-Kader reprend les armes le 20 novembre. Insaisissable, il attaque un peu partout, notamment en Oranie. La redoute de Mazagran, près d'Oran, résiste vaillamment avec le capitaine Lelièvre. Dans la Mitidja, c'est un massacre : la petite tribu de Kouloughlis de l'oued Zeitoun, amie des occupants, est anéantie par les Hadjoutes, terribles coupeurs de têtes. C'est la confusion en Algérie, l'émotion en France et même en Europe.



Fig. 5. Constantine est investie (octobre 1837) (H. Vernet).

27. Les 5 fils de Louis-Philippe servront en Algérie, comme leur père à Valmy et à Jemmapes. Ce sont, par rang d'âge, les ducs d'Orléans et de Nemours, le prince de Joinville (un marin) et les ducs d'Aumale (le plus actif durant la conquête) et de Montpensier. Ils ont entre 30 et 16 ans quand Bugeaud est nommé gouverneur général.

28. Bougie était occupée par les Français depuis 1833. Bejaïa est le nom actuel.

29. Bône, l'Hippone du Berbère saint Augustin, était occupée par les Français depuis 1832.

30. Le 14 octobre, le pays devient officiellement l'Algérie, mais ses habitants ne sont pas encore des Algériens. En 1839, les colons européens sont 25 000, dont 11 000 Français, pour 2 millions d'Arabo-Berbères. Les Espagnols sont à Oran et les Anglo-Maltaïes à Bône, 10 % seulement des Européens travaillent la terre avec les soldats, en service ou libérés, et, avant 1900, de rares autochtones (AGERON, 1993, p.190). On compte une femme pour trois hommes. Cabarets et bordels se multiplient. Les mœurs se relâchent, La loi française s'applique à tous dès février 1841.

On presse Bugeaud d'intervenir. Mais, au début de 1839, il est nommé à Lille. Oui, à Lille en Flandre : il sera absent de Dordogne pour le Carnaval et la foire aux bœufs... Réélu député, devant le docteur Jean-Baptiste Chavoix, maire d'Excideuil en 1836 et conseiller général en 1839, et, relevé de son commandement, il se retire dans ses terres peu après. Il est heureux malgré la sécheresse : « Je dirige les travaux de la terre et, quand je rentre, je mange et je dors... ».

Bien. Mais l'opinion exige une guerre à outrance ou l'abandon du fardeau algérien. L'opposition reproche au roi l'inertie de Valée. Louis-Philippe et Thiers envoient des renforts. On gardera donc l'Algérie... Mais Abd el-Kader va s'y opposer.

Le gouverneur général Bugeaud se décide (1840)

En janvier 1840, Bugeaud vire de bord : « La possession d'Alger est une faute, mais puisque vous voulez la faire, il faut que vous le fassiez grandement. Il faut que le pays soit conquis et la puissance d'Abd el-Kader détruite ». Il reconnaît devant la Chambre qu'il a eu tort de signer le traité de la Tafna, mais ce fut « une trêve utile » : « L'occupation restreinte est une chimère dangereuse. Il ne reste, selon moi, que la domination absolue, la soumission du pays ». Ce sera « une guerre acharnée avec de grandes forces, une grande invasion en Afrique ». Et après ? Il faudra consolider la conquête avec des colons militaires, comme les vétérans des légions romaines³¹, puis faire appel à l'émigration de cultivateurs, fermiers puis propriétaires, demeurant dans des villages défensifs militairement organisés³².

Après Thiers, ami de Bugeaud, voici Jean-de-Dieu Soult, duc de Dalmatie et maréchal d'Empire. Lui aussi rallié aux Bourbons puis à Napoléon lors des Cent-Jours, récupéré par Louis-Philippe, il est nommé président du Conseil. En fait, le patron, c'est l'austère François Guizot, ministre des Affaires étrangères³³.

Lieutenant-général depuis août 1836 et grand officier de la Légion d'honneur depuis décembre 1837, Bugeaud est enfin nommé le 29 décembre 1840 gouverneur général, en remplacement de Valée. Il est devenu « l'ardent prosélyte de la conquête absolue et de la colonisation générale et permanente, massive et rapide³⁴ », non sans oppositions de toutes sortes.... « Il faut une grande invasion en Afrique, qui ressemble à ce que faisait les Francs, à ce que

31. C'est ce qu'avait imaginé Vauban pour l'Amérique dès 1699. Il y aura ici peu de volontaires, souvent venus de la Légion étrangère...

32. Bois, 1997. La guerre dure déjà depuis dix ans.

33. Ce protestant libéral a été professeur d'histoire en Sorbonne et ambassadeur. Sa politique conservatrice provoquera la révolution de 1848.

34. Bois, 1997.

faisait les Huns... », déclare-t-il à la Chambre le 14 mai 1840. Il promet au duc d'Orléans : « Forcé d'épouser une femme laide, disgracieuse, je la traiterai si bien que force lui sera de devenir jeune, séduisante et belle ». Toutefois il confie à Victor Hugo que la colonisation de ce pays « improductif » sera « très difficile ³⁵ ». C'est « une plaie pour la France... », dit-il à son ami le général-comte d'Esclaibes.

Grâce au ministère Soutt-Guizot, Bugeaud va gouverner sept ans en Algérie (février 1841-septembre 1847). Il quitte Paris en déclarant : « Bourmont a conquis Alger. Moi, c'est l'Algérie que je veux conquérir. »

Il embarque à Toulon pour Alger sur le *Phaéton*, le 19 février 1841, en compagnie de Louis de Rochemore, son officier d'ordonnance, et de son aide de camp Eynard, chef d'escadron d'état-major ³⁶.

Le jour même de son arrivée à Alger, le lundi 22 février 1841, Bugeaud adresse une proclamation aux habitants de l'Algérie, et une autre à l'armée, très « napoléonienne », annonçant une guerre nouvelle : il faut soumettre tous les Arabes, sans les faire fuir, puis coloniser.

La conquête totale. La terre brûlée selon Bugeaud (1841-1847)

D'Alger à Constantine, la troupe est insuffisante en nombre et qualité. Ce rude entraîneur d'hommes finit par disposer d'un solide budget et de plus de 100 000 soldats (plus 10 000 autochtones) : 30 000 de plus que l'armée de Valée et le tiers de l'Armée française ³⁷. Selon le pieux Louis Veuillot ³⁸, la soldatesque et les premiers colons, par leur ivrognerie et leur débauche « font rougir, je ne dirais pas la vertu musulmane, je n'y crois guère, mais la pudeur et la dignité des Arabes ³⁹ ».

Faute d'une grande armée, Bugeaud décide de transformer la guerre, entouré de ses officiers « africains » : de Lamoricière, Changarnier, Saint-

35. Chez Madame de Girardin, le 9 janvier 1841. Bugeaud est « un paysan mélangé d'homme du monde, fruste et plein d'aisance », dit le poète dans *Choses vues* (1830-1846).

36. Le secrétaire-interprète de Rochemore puis du duc d'Aumale est Urbain Apolline (1812-1884), métis guyanais arabophone et converti à l'islam, *alias* Ismaïl Urbain. Époux d'une Algérienne, c'est un adepte de l'utopie socialiste du polytechnicien Prosper Enfantin. Ce dernier, héritier spirituel de Saint-Simon, est venu en Algérie et a influencé des officiers, souvent polytechniciens tel Lamoricière. Contestant les méthodes de Bugeaud, il prône une colonisation agricole et industrielle, dans des villages d'actionnaires, dirigée par l'État. Il veut respecter coutumes et religion des Algériens, tout « en s'efforçant de les fonder dans notre civilisation ». Abd el-Kader devra être vaincu. Ismaïl conduira Bugeaud à dire du peuplement juif : « Il est difficile d'imaginer, sans l'avoir vu, jusqu'à quel point d'abjection, de fourberie et de rapacité il est descendu » (FLEURY, 2004). Il sera très influent auprès de Napoléon III. Pour les colons, c'est un renégat.

37. GOINARD, 2001.

38. Il est devenu le secrétaire particulier de Bugeaud. Selon lui, « il faut vaincre Mahomet ou exterminer les Arabes [...]. Il faut bâtir des églises ou allumer des fascines aux issues des grottes du Dahra » (*Mélanges...*, 1842-1856, éd. Gaume, p. 565).

39. VEUILLLOT, 1845 ; Bois, 1997. Les soldats-colons de Philippeville sont « un tas de canailles », confirme Tocqueville.

Arnaud, Péliissier, Montagnac, Cavaignac..., souvent de rudes anciens des campagnes de l'Empire⁴⁰. Il s'inspire, en partie, de sa très longue expérience de contre-guérilla en Espagne (1808-1814)⁴¹. Que veut-il ? Des « colonnes expéditionnaires » mobiles, bien guidées par de bonnes cartes et des éclaireurs, bien pourvues en eau et vivres, aptes à la surprise et à la razzia ; des tenues amples⁴², des képis légers à visièrre et couvre-nuque - la casquette du père Bugeaud⁴³ -, un léger *fourbi* serré dans une toile de *guitoune* ; une cavalerie légère ; des mulets (les *beghâl* ou brèles) et parfois des dromadaires coltinant vivres et munitions ; quelques obusiers sur bât. Point de charriots, on vivra sur le pays. On fait halte chaque heure et on bivouaque en carré la nuit.

Bugeaud est plus « ravageur » que stratège⁴⁴ : « Le but n'est pas de courir après les Arabes, ce qui est fort inutile ; il est d'empêcher les Arabes de semer, de récolter, de pâturer, de jouir de leurs champs. Allez tous les ans leur brûler leurs récoltes ou bien exterminatez-les jusqu'au dernier. » Paysan dans l'âme, le maître de La Durantie sait bien que « l'intérêt agricole, que l'on néglige en Europe, est le seul que l'on puisse vraiment blesser dans un conflit⁴⁵ ». Après le soldat-laboureur, voici le laboureur-soldat... Un réseau de villes fortes et de postes fixes tiendra le pays conquis.

Les razzias des colonnes de Bugeaud

Ses colonnes mobiles⁴⁶ pourchassent, sans état d'âme, les rebelles par une incessante offensive, un peu partout. Elles les affament en faisant le vide devant elles, incendiant les villages, dévastant oliveraies et plantations, raflant les troupeaux, jusqu'à réduire les survivants à implorer l'*amân* : « Marchez, marchez, tirez peu mais de très près », recommande Bugeaud⁴⁷. Les entrepôts et les silos de l'émir sont pris, ses troupeaux vendus. Cette terre brûlée rendra insupportable la vie des tribus ralliées à l'émir⁴⁸ (fig. 6). Les instructions, discours et textes du maréchal témoignent de sa détermination :

40. AZAN, 1930.

41. Toutefois il combat ici des cavaliers et non des *guerilleros* à pied.

42. Mais que Bugeaud fait ceindre dès août 1841 d'une large ceinture rouge de 3 m de long, contre la dysenterie...

43. Selon le duc d'Aumale, la célèbre chanson serait liée au bonnet de coton qu'il aurait négligé une nuit d'ôter lors d'une attaque...

44. BUGEAUD, 1854 ; AGERON, 1999. Il dit aimer les Arabes : « Nous sommes affligés [...] de vous faire du mal » (ANDRIEUX, 1951).

45. BUGEAUD, 1948.

46. Chacune est composée de 3 ou 4 bataillons d'infanterie, flanquée de 2 escadrons de cavalerie, et éclairée par des Algériens ralliés : 6 000 hommes environ. Certains évoqueront les « colonnes infernales » des Blancs en Vendée, tandis que d'autres railleront « ces grandes promenades militaires que l'armée d'Afrique nomme campagnes » (Tocqueville).

47. FLEURY, 2004 ; MICHEL, 2012.

48. FLEURY, 2004.



Fig. 6. Une razzia des colonnes de Bugeaud (gravure du temps).

« Dévastations, poursuite acharnée jusqu'à ce qu'on me livre les arsenaux, les chevaux et même quelques otages de marque... Les otages sont un moyen de plus, nous l'emploierons, mais je compte avant tout sur la guerre active et la destruction des récoltes et des vergers...⁴⁹ »

« J'entrerai dans vos montagnes ; je brûlerai vos villages et vos moissons ; je couperai vos arbres fruitiers, et alors ne vous en prenez qu'à vous seuls.⁵⁰ »

« Qu'on brûlât les moissons, qu'on vidât les silos et enfin qu'on s'emparât des hommes sans armes, des femmes et des enfants. Ce sont là, suivant moi, des nécessités fâcheuses, mais auxquelles tout peuple qui voudra faire la guerre aux Arabes sera obligé de se soumettre. Je crois que le droit de la guerre nous autorise à ravager le pays.⁵¹ »

Las ! Abd el-Kader échappe toujours... Ses cavaliers harcèlent les troupes françaises, « comme le taon harcèle le cheval », dit Bugeaud, les épuisent, décapitent les traînants...

49. Lettre au général de Lamoricière, le 18 janvier 1843.

50. Apostrophe aux Arabes dans un discours à la Chambre, le 24 janvier 1845.

51. Texte rapporté par Tocqueville (1991, p. 704-705). Après l'Amérique, le vicomte A. de Tocqueville visita, avec Gustave de Beaumont, l'Algérie au printemps 1841, notamment l'Oranie en compagnie de Bugeaud et de Lamoricière, commandant cette province depuis 1840. Ses deux *Lettres* de 1837, puis son *Rapport* de 1847, eurent un grand retentissement. Sévère, il a été stupéfait, entre autres choses, de la brutalité des militaires, liée à « l'idée qu'ils versent leur sang pour faire les affaires de ceux qui ne viennent ici que pour s'enrichir. Nous avons retrouvé ce sentiment imbécile dans tous les grades, et le général Bugeaud en est la personnification »

Dans les pas de Bugeaud

Les soldats de Bugeaud – aux uniformes rutilant de garance – sont de trois sortes : 1 - des régiments réguliers, constitués souvent d'appelés – déjà – peu enthousiastes et à aguerrir⁵² ; 2 - la toute jeune Légion étrangère et les bataillons disciplinaires légers d'Afrique, *alias* « joyeux » ou « zéphyr » ; 3 - des unités spéciales, comme les chasseurs à pied ou à cheval, et aussi les spahis montés⁵³, au beau burnous rouge, les tirailleurs ou « turcos » et les zouaves vêtus à la turque, à recrutement plus ou moins mixte (les Zouaoua de Kabylie) ; 4 - les artilleurs, trainglots, sapeurs et gendarmes.

Le « père Bugeaud » ou encore « Bijou », pour les Arabes, est adoré par tous ses hommes, dont il partage les opérations, souvent à pied. Moins par certains officiers, tel le futur général Eugène Dubern, qui écrit en 1846 : « Nous détruisons le pays que nous prétendons coloniser et civiliser. »

Suivons notre Périgordin en Algérie. Voici quelques jalons des opérations de Bugeaud et de ses officiers durant trois années particulièrement chargées.

En 1841, il ramène l'ordre en Constantinois avec, notamment la fusillade de onze Arabes assassins de deux soldats⁵⁴. Il ravitaille Miliana et sa région, et prend Médéa et le Titteri, la Mitidja après un chaud combat le 17 mai au col de Mouzaïa (fig. 7), ainsi que les places de Cherchell, Miliana et Blida. Les ducs d'Orléans et d'Aumale (18 ans) tirent une grande gloire militaire de



Fig. 7. La bataille du col de la Mouzaïa (1841) (H. Bellangé).

52 AGERON, 1999.

53 Du turc *spanihî*.

54 Cette punition stupéfie les autochtones et la métropole. C'est un début...

la prise de Médéa⁵⁵. De la citadelle d'Abd el-Kader à Tagdempt, près de Tiaret, Bugeaud ne laisse que quelques pans de murs. Il entre dans Mascara, puis, au sud de Médéa, s'en va détruire Boghar, place forte méridionale de l'émir. Il fait campagne en Oranie⁵⁶. Négrier s'avance à Sétif et même à M'Sila, au sud de la Kabylie.

En 1842, c'est la campagne de la vallée du Chélif, de Mostaganem à Blida, pour relier Oran à Alger, *via* El Asnam et Miliana : 250 km en moins d'un mois, pour Bugeaud et Changarnier⁵⁷. Bugeaud reprend Tlemcen et sa citadelle du *Méchouar*, que l'émir a évacué avant d'être poussé jusqu'à Saïda par Lamoricière. Il n'a plus de refuge que dans le djebel Ouarsenis (au sud de Miliana) et reparaît parfois dans le massif du Dahra (entre la vallée du Chélif et la mer)⁵⁸. À son tour, il ravage le domaine des tribus soumises⁵⁹.

En 1843, Bugeaud fonde Orléansville à El Asnam, au sud du port de Ténès. Bientôt le duc d'Aumale va capturer la *smalah* d'Abd el-Kader et Bugeaud remporter la victoire de l'Isly. Patientons encore et faisons ici une place à la colonisation : Bugeaud entend mener guerre et colonisation de front...

Bugeaud veut coloniser toute l'Algérie

La mise en valeur agricole de ce territoire conquis est la grande pré-occupation de Bugeaud (fig. 8). N'est-il pas un agriculteur périgordin devenu, malgré lui et depuis peu, conquérant en Afrique et maréchal de France ? Il compte sur l'appui du civil Guizot et non du militaire Soult. Depuis 1841, il sait que le pays peut redevenir fertile en grains, fruits, huile et soie, produire bétail et chevaux et devenir un débouché pour nos produits manufacturés⁶⁰. Loin de La Durantie et des siens⁶¹, ses idées colonisatrices sont « simplistes et contradictoires⁶² ». Foin des colons réticents ou inaptes et de la paperasserie !

55. Le populaire duc d'Orléans avait participé à la prise de Mascara et au passage des Portes de fer, et fondé les chasseurs d'Orléans. Très estimé par ses officiers, il mourut accidentellement en juillet 1842. Sa statue équestre, fondue avec les canons pris aux Turcs, fut érigée à Alger, place du Gouvernement, baptisée par les Algériens « place du Cheval ». Le duc d'Aumale devint l'héritier de la couronne et, après 1848, se retira en Angleterre. Puis, de retour en France, élu député, il présida le procès de Bazaine et offrit à l'Institut son château de Chantilly.

56. Lamoricière, principal collaborateur de Bugeaud, a participé à certaines de ces expéditions.

57. La colonne de Bugeaud (depuis Mostaganem) compte 4 000 fantassins, 500 spahis montés, 250 chasseurs, 2 500 cavaliers algériens. À sa rencontre, celle de Changarnier (depuis Blida) compte 5 000 fantassins, 250 sapeurs, 4 500 chevaux et 6 obusiers de montagne.

58. *Dahra* signifie le nord.

59. Le sergent Blandan et ses hommes du 26^e RI se défendent jusqu'à la mort aux portes de Boufarik.

60. Le Tell, verte région fertile du nord de l'Algérie, était le grenier à blé des Romains. Au sud, les longues rides de l'Atlas tellien le séparent des hauts plateaux, bordés au sud par l'Atlas saharien, du djebel Amour jusqu'aux Aurès.

61. Madame Bugeaud et leurs filles ont tenté de venir à Alger de septembre 1841 à juin 1842, et même un peu plus tard : le climat ne leur convient pas et le général est souvent absent.

62. Droz, 2012.

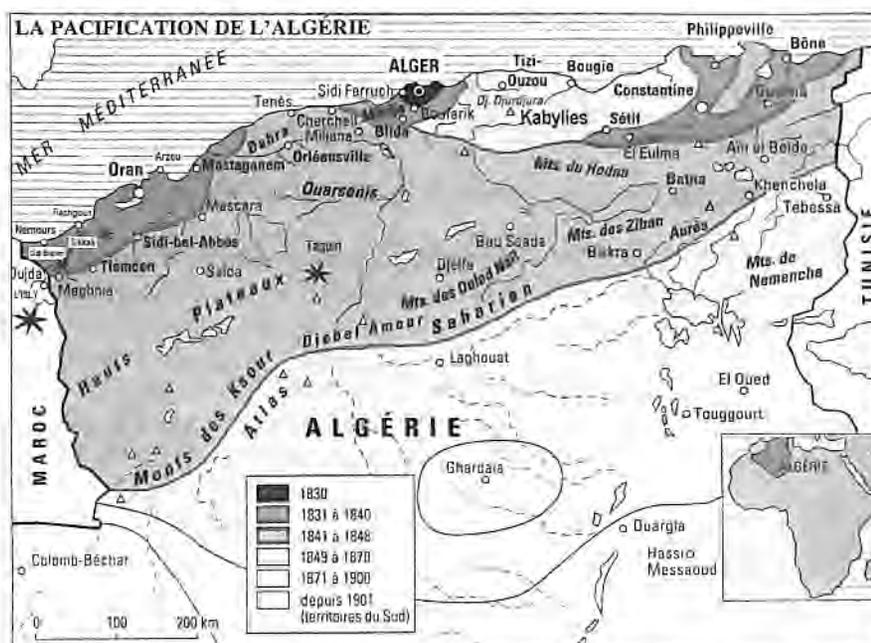


Fig. 8. Les étapes successives de la conquête de l'Algérie (d'après AGERON, 1993).

Pour Bugeaud, « l'armée est tout en Afrique. Elle seule a détruit, elle seule peut édifier. Elle pourra recevoir une nombreuse population civile. ⁶³ »

L'impitoyable conquête doit se doubler d'un effort de colonisation agricole, selon sa devise *Ense et aratro*, par l'épée et par la charrue ⁶⁴ : « J'attache moins de gloire à vaincre qu'à fonder quelque chose de durable ». Dominer le pays et gouverner les Arabes, puis s'occuper des civils, c'est bien. Hélas, les premiers colons sont hostiles au régime militaire, et la presse d'opposition critique la sévérité de Bugeaud : elle entrave l'administration, la justice et le commerce. Des débats houleux ont lieu à la Chambre entre 1845 et 1847. Toutefois, en 1847, il n'est plus question de quitter l'Algérie.

Tocqueville, dès 1841 et dans son sévère rapport de 1847, est en principe favorable à la domination et à la colonisation « civile » de ce pays. Il brosse un tableau désastreux de ce dispendieux « régime du sabre ⁶⁵ ». Il

63. BUGEAUD, 1842 et 1848.

64. Bugeaud sera souvent comparé à Cincinnatus, qui, dictateur romain, retourna à sa charrue, une fois son devoir accompli.

65. Le traité de la Tafna fut une « faute énorme », dit Tocqueville. « L'abandon que la France ferait de l'Algérie serait aux yeux du monde l'annonce certaine de sa décadence ». Il accepte la guerre de Bugeaud, mais au moindre coût et pas contre le peuple. Il oppose l'aristocratie des Arabes à la démocratie des montagnards kabyles. Il veut voir le pouvoir civil l'emporter sur le pouvoir militaire, et la société musulmane séparée de la société chrétienne : « La fusion des deux populations est une chimère. » L'Algérie doit devenir une extension de la France, avec toutes ses institutions. L'Algérie, c'est la France, commence-t-on à dire. Des autochtones choisis seront des agents secondaires

souhaite un gouvernement démocratique, des vrais colons et un ministère de l'Algérie et des Colonies, comme le père Infantin et le général Louis Juchault de Lamoricière⁶⁶. D'autres veulent un vice-roi, à la place de ce proconsulat jugé inefficace et onéreux. Des rêveurs selon Bugeaud... Les ordonnances de compromis de 1844 et 1845 ne seront guère appliquées par Bugeaud, « pacha révolté » selon la Presse.

Avec l'accord de Guizot, Bugeaud recherche « les hommes les plus influents pour gouverner les Arabes en notre nom ». Il veut établir un système de gouvernement indirect⁶⁷, confié à des chefs quasi fonctionnarisés, issus des grandes familles arabes, militaires ou religieuses⁶⁸. Comme intermédiaires entre les Algériens et le gouverneur général et son armée, il organise en février 1844 les efficaces Bureaux des Affaires arabes, sur une idée de Lamoricière, ce brillant polytechnicien à la rouge chéchia à pompon, et il rétablit la Direction des Affaires arabes supprimée par Valée. À chaque Direction provinciale correspondent des Bureaux de 1^{re} et de 2^e classe ou cercles : le chef de cercle, souvent très qualifié, est assisté d'un interprète, d'un médecin, de secrétaires et de quelques gradés et soldats. Il concentre tous les pouvoirs, détermine l'assiette de l'impôt et recueille les informations, aidé par des subalternes autochtones⁶⁹.

On veut protéger les populations des chefs locaux et sédentariser les nomades dans des villages, avec des champs et des commerces, sans perdre de vue le risque de révolte. Selon Bugeaud : « Chaque Arabe qui s'enrichira deviendra notre partisan. » Confiés au chef d'escadron arabophone Daumas, un vétéran suisse des guerres d'Amérique, deux douzaines de Bureaux affermissent l'autorité de la France dans le bled, excitant la jalousie des autres officiers et l'antipathie des colons, non sans d'inévitables abus⁷⁰. Ce sont les ancêtres des Affaires indigènes du Maroc et de nos Sections administratives spécialisées (SAS) d'Algérie. Des deux ou trois-galons de qualité se feront connaître : Salignac-Fénelon, Bazaine, Bourbaki...

de l'administration. L'auteur de *De la Démocratie en Amérique* est à la fois « coloniste », mais aussi ségrégationniste, légaliste et rêveur. Un peu comme les utopistes saint-simoniens (LUSTE BOULBINA, 2003).

66. Bugeaud en 1844 imaginera même une partition : aux civils le littoral, aux militaires l'intérieur. La Chambre sera réticente.

67. AGERON, 1999.

68. Pourtant, les Algériens sont considérés par Lamartine, entre autres, comme « une race imperméable, immuable [sic] au contact des autres civilisations ». Cependant, à la Chambre, le poète prononcera en 1846 une vraie philippique contre les inhumaines razzias (Bois, 1997).

69. Tocqueville regrettait en 1841 la centralisation absurde à Paris. Puis, en 1847, la centralisation excessive à Alger...

70. Ainsi le cas du capitaine Doineau, qui fomentera en 1856 une attaque de diligence près de Tlemcen pour assassiner un agha.

Bugeaud hésite : colonisation militaire ou civile ? (1842)

C'est le glas de la colonisation libre, anarchique, des colons s'installant en francs-tireurs entre 1830 et 1840, « au milieu des Arabes et des bêtes féroces⁷¹ ». La guerre continue mais Bugeaud rêve d'une colonisation militaire, réunissant des civils en milices disciplinées, mariant même « au tambour » des soldats-colons avec des orphelines « honnêtes et laborieuses, venues de Toulon⁷² ». « La colonisation gardera la conquête, affirme le Périgordin. » Dès 1842, il fait appel au comte Guyot-Desherbiers, ancien intendant militaire, promu directeur des Travaux publics et de la Colonisation.

C'est un nouveau virement de bord : voici venir, à côté du système Bugeaud, une colonisation civile dirigée par l'État. L'administration est parfois jugée « pire que le sirocco, les sauterelles et la sécheresse⁷³ ». Mais elle prend en charge la distribution des lots gratuits, les matériaux des maisons voire le village tout construit, les semences, les bœufs et les brebis. L'armée se charge des routes, du défrichement, des sources et des barrages comme celui de l'oued Sig dès 1846⁷⁴. Bugeaud fait de la publicité en France.

Voici une idée neuve : l'Algérie sera une colonie de peuplement, une province de la France. Encore faut-il s'approprier une bonne réserve foncière. Des ordonnances royales décrètent, dès le 24 mars 1843, la main mise sur les biens religieux (*habous*), les domaines du bey (*beyliks*), les propriétés des Arabes rebelles ou en fuite, les terres jugées incultes, tandis que la justice et l'enseignement sont laïcisés. Les jachères et le nomadisme ont bon dos. Cette spoliation légale au profit de capitalistes et de « colons en gants jaunes⁷⁵ », notamment près d'Alger et dans la Mitidja, pourra aller jusqu'à la moitié des terres et cette désagrégation du tissu traditionnel de la société locale ne sera pas étrangère aux résistances arabes. L'acquisition des terres par des particuliers est facilitée. Sont fondées aussi des colonies militaires, religieuses (les trappistes) et civiles, encadrées par l'État, et même, près d'Oran, avec l'appui de Lamoricière, un éphémère phalanstère fouriériste à Saint-Denis du Sig.

À Alger, dès juillet 1846, le ministre Narcisse-Achille Salvandy peut visiter un collège dans l'ancienne caserne des janissaires, une bibliothèque, un musée et un jardin botanique⁷⁶. Des instituteurs enseignent déjà en

71. DAMERON, 2009 ; AGERON, 1993, p. 106.

72. Par exemple lorsqu'il crée le village d'Aïn Foucha en 1841.

73. BUSSIERE, 1853.

74. AGERON, 1999 ; MARSEILLE, 2002.

75. Et non aux mains calleuses. Il s'agit souvent de légitimistes refusant la monarchie de Juillet (GOINARD, 2001).

76. Des musées sont créés à Cherchell et à Philippeville pour les antiquités romaines. D'autres suivront et demeurent intacts aujourd'hui. À Alger, dans les arbres à lianes du superbe Jardin d'Essai du Hamma, on tourna en 1932 le premier *Tarzan, l'homme-singe*, avec Jane et Cheetah, non loin du musée des Beaux-Arts où sont exposés les carnets de voyage de Delacroix, de la grotte où aurait été emprisonné Cervantès et du quartier Belcourt où vécut Albert Camus...

Algérie, dans 58 écoles, plus de 3 000 petits Européens (dont 2/3 de Français), et, bientôt, l'État favorisera l'enseignement arabe dans les *medersa*⁷⁷. Des médecins soignent. Après la pacification de l'Ouarsenis et du Dahra, Bugeaud décide de créer une ville entre Oran et Alger. Ce sera Orléansville (aujourd'hui Chlef), sur le Chélif, à l'emplacement d'une ville romaine. Les ruines serviront de carrière : « Avant d'exhumer les morts et les ruines, il faut abriter les vivants », affirme le commandant de la cité, Eugène Cavaignac, austère polytechnicien républicain, de famille quercynoise.

Les immigrants arrivent. Les territoires civils sont régis par les lois de la métropole dès avril 1845 et les colons européens assimilés aux colons français. Pas les autochtones⁷⁸. Autour des terres, aucune fortification. Tout de même, on protège la riche Mitidja par un grand fossé taluté et des redoutes en bois ; un télégraphe optique relie Alger à une vingtaine de villes. L'Oranie est à peu près conquise, mais l'immense Constantinois ne l'est pas encore.

Le duc d'Aumale prend la *smalah* (1843)

Le 16 mai 1843, la *smalah* d'Abd el-Kader s'installe sur les lointains hauts plateaux, à Taguine, à 250 km au sud-sud-ouest d'Alger. C'est son immense capitale itinérante, faite de tentes, abritant la famille de l'émir, des milliers d'hommes et de femmes, 2 000 cavaliers, un seul canon, des grands troupeaux et tout un bric-à-brac de malles et de tapis⁷⁹. Elle est enlevée de vive force par les troupes du duc d'Aumale. Désormais maréchal de camp (général de brigade), il est venu de Boghar à la tête d'une colonne de 1 300 fantassins et les quelques centaines de cavaliers du colonel Yûsuf, avec 800 chameaux et de l'artillerie de montagne (fig. 9)⁸⁰. Comme jadis, les clairons sonnent la charge contre 5 000 combattants. Il y aura 3 000 prisonniers, dont 200 dignitaires, et un grand butin de chevaux et de bétail. Neuf Français sont tués et douze blessés.



Fig. 9. La prise de la *smalah* d'Abd el-Kader (tissu de l'époque).

77. MARSEILLE, 2002.

78. En réalité la politique d'« assimilation » de l'Algérie à la France ne concerna que les Français, les Européens et, avec le décret Crémieux de 1870, les juifs. Pas les Arabo-Berbères, auxquels fut même imposé le rigoureux Code de l'Indigénat en 1881 : « Ce véritable quiproquo devait durer à travers toute l'histoire de l'Algérie française » (AGRON, 1999).

79. DARMON, 2009.

80. De Boghar à Taguine, ils ont parcouru 120 km en trente-six heures (GOINARD, 2001).

Du coup, 20 000 fidèles de l'émir se soumettent. « Grand spectacle de tristesse », écrit Ismaÿl Urbain : « J'ai bien vu là que la guerre n'est qu'un jeu d'autant plus horrible qu'il est sanglant, aveugle. Une heure a suffi pour ruiner 40 000 âmes. On s'est battu, c'est vrai, mais la victoire nous a été plus donnée que nous ne l'avons gagnée⁸¹ ». Néanmoins, le duc d'Aumale est reçu en France le 29 juin avec enthousiasme : « Ah ! Le brave enfant... », s'exclame le roi. Le duc est promu lieutenant général. Porte-drapeau de l'armée d'Afrique, il fait de l'ombre à Bugeaud. Celui-ci n'en exulte pas moins : « Abd el-Kader ne peut rien tenter d'important ». Notre Périgordin lorgne le bâton étoilé depuis 1842 et parle de démissionner avant un mois s'il ne l'obtient pas : il le recevra le 31 juillet de l'année suivante⁸².

Et l'émir ? Il obtient, en novembre 1843, l'asile du sultan du Maroc, Moulay Abd er-Rahman, indigné par cette intrusion des Français au Maghreb⁸³. « La guerre sérieuse est finie », conclut Bugeaud. Oui, mais le duc d'Aumale continue à guerroyer dans les Aurès au début de 1844, avec son jeune frère, le duc de Montpensier, et le lieutenant-colonel de Mac-Mahon⁸⁴. Au cœur des Aurès, il fait notamment raser le village de M'Chounèche où se sont retranchés des milliers de blédards⁸⁵. D'autres colonnes sillonnent en Oranie les approches de l'Ouarsenis, avec Lamoricière, ou gagnent le Sud. Bugeaud donne l'assaut à Tamlat, dans la chaîne du Djurjura en sonnait lui-même la charge au clairon⁸⁶.

Au Maroc, victoire de Bugeaud à l'Isly (1844)

Passé entre les mailles du filet, Abd el-Kader s'est réfugié au Maroc, au sud d'Oujda, à la fin de 1843. Il opère dans les confins algéro-marocains, et rapporte au Maroc force prisonniers et riche butin. Il conserve la sympathie du sultan⁸⁷, un peu inquiet de son ambition, espérant l'entraîner dans sa guerre.

81. FLEURY, 2004.

82. Il ne l'avait pas encore obtenu, faute de « la belle occasion », écrivait-il le 7 avril 1842 au préfet Romieu, mais « nous sommes sortis de l'ornière tracée depuis dix ans. Nous sommes maîtres des quatre cinquièmes du pays » (Bois, 1997).

83. La dynastie alaouite remonte au XVII^e siècle. Son ancêtre, Moulay Ismail, lui aussi descendant du Prophète, voulut épouser la princesse de Conti, fille de Louise de la Vallière et de Louis XIV avec lequel il signa un traité de commerce.

84. Il avait débarqué comme sous-lieutenant à Sidi-Ferruch (aujourd'hui Sidi-Fredj) en 1830.

85. À l'est de l'Atlas saharien, les Aurès furent soumis en 1849. Cent ans plus tard, le 1^{er} novembre 1954, le caïd de M'Chounèche sera assassiné sur la route romaine des gorges de Tighanimine, entre Biskra et Timgad-Batna, avec l'instituteur Guy Monnerot. Ce sera le début de notre guerre d'Algérie.

86. Au sud de la Grande Kabylie dite du Djurjura (Tizi-Ouzou), entre Alger et Bougie. La Petite Kabylie dite des Babors (Sétif) est plus au sud-est, au-delà de la Soummam, entre Bougie et Constantine.

87. Depuis Mohamed V (1909-1961), le sultan est dit roi du Maroc.

Le sultan tente de chasser les Français de leur nouveau fort de Lalla-Maghnia (Marnia), terre qu'il croit lui appartenir⁸⁸.

L'empire chérifien est devenu hostile à la France. Le camp de base de l'émir Abd el-Kader, son *deir*, compte 2 000 cavaliers. Le nouveau maréchal de France obtient du gouvernement, non sans quelques difficultés, la permission d'attaquer le Maroc, après un vague essai de négociation avec le sultan.

Décidément, de retour d'une campagne en Kabylie, l'infatigable Bugeaud, sexagénaire et grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 9 avril, ne rentrera pas encore en France. Le prince de Joinville (26 ans), à la tête de sa division navale, vient de bombarder le Maroc à Tanger (sous les yeux d'une escadre anglaise), puis à Mogador (aujourd'hui Essaouira). Bugeaud surprend le camp des réguliers marocains le 14 août 1844 sur la rive de l'oued Isly, non loin d'Oujda et de la frontière. Cette fois-ci, c'est une vraie bataille : 11 000 fantassins et cavaliers et une douzaine de canons contre 20 000 à 25 000 Marocains. C'est une charge avec l'armée rangée comme une « hure de sanglier » : Lamoricière et Bedeau sur les ailes, Pélissier en pointe, Bugeaud au centre avec l'artillerie et la cavalerie d'Yûsuf⁸⁹. Résultat : au moins 800 morts marocains et seulement 27 français. Un énorme butin de vaisselle d'or, 18 drapeaux, 11 canons, des chevaux pur-sang, des tissus précieux dont la moustiquaire de Si Mohamed, fils du sultan, et même son parasol...⁹⁰

La victoire des Français est célébrée par une propagande intense, un immense tableau d'Horace Vernet (fig. 10), un *Te deum*, une revue, un bal et un gigantesque banquet à Alger. De même en Dordogne⁹¹. Elle contraint le roi du Maroc à changer de politique vis-à-vis de la résistance algérienne. D'autant que, avant de repasser en Algérie, l'émir a pris en embuscade un détachement du sultan lancé à sa recherche⁹². Le traité franco-marocain de Tanger (10 septembre 1844) fait donc de l'émir un hors-la-loi au Maroc et en Algérie. Bientôt, la convention de Lalla-



Fig. 10. La victoire de l'Isly (1844).
Détail (H. Vernet).

88. Cette redoute est tenue par Lamoricière, comme Sebdu dans les monts de Tlemcen et Saïda au sud de Mascara. Ahmed Ben Bella y naîtra en 1916.

89. Né à l'île d'Elbe, alors française, capturé par les pirates tunisiens, puis cavalier de la garde du bey de Tunis et amoureux de la fille de celui-ci, il a fui en France et vécu toute la campagne d'Algérie depuis 1830, notamment dans les spahis. Il deviendra général et grand-croix de la Légion d'honneur, comme Bugeaud... et plus tard Abd el-Kader.

90. Ces trophées sont aux Invalides et au musée de l'Empéri (Salon-de-Provence).

91. La garde nationale de Périgueux tire une salve de 21 coups de canons et Excideuil organise un banquet. On porte des toasts dans les comices et on rend grâce dans les églises.

92. MARSEILLE, 2002.

Maghnia (Marnia) fixera le tracé de la frontière algéro-marocaine sur l'oued Kiss (18 mars 1845).

L'Angleterre réagit vivement. La volonté de paix de Guizot et du comte d'Aberdeen, ministre britannique des Affaires étrangères, calme le jeu et évite un véritable conflit. « On gaspille nos victoires. Abd el-Kader, nous l'aurons bientôt sur les bras », rouspète Bugeaud, mais cette victoire vaut au Périgordin, outre un regain de popularité, le titre de duc d'Isly par ordonnance du 18 septembre 1844, comme sous l'Empereur⁹³.

Enfumez-les comme des renards... (1845)

Après la période de calme qui suit la victoire de l'Isly, l'an 1845 voit une révolte dans les régions pacifiées de l'ouest algérien. À l'appel, cette fois-ci, des confréries. Elles annoncent l'arrivée du Restaurateur de l'islam, un *Mahdi*, un envoyé guidé par Dieu. Bugeaud va couvrir les féroces excès de ses subordonnés : incendies, razzias, bastonnades, massacres. Les plus terribles sont « les enfumades ».

C'est le général Louis Eugène Cavaignac qui a procédé aux premières chez les Sbéhas le 11 juin 1844, près d'Orléansville (El Asnam). Le Quercynois Canrobert racontera dans les *Annales algériennes* de 1854 :

« Les Arabes y sont cachés derrière les rochers de l'entrée, ils tiraillent contre nous. On promet la vie sauve aux Arabes s'ils sortent. Ceux-ci font une décharge, et [le capitaine] tombe raide mort. On pétarda l'entrée de la grotte et on y accumula des fagots, des broussailles. Le soir, le feu fut allumé. Le lendemain, quelques Sbéhas se présentaient à l'entrée de la grotte demandant l'*amân* à nos postes avancés. Leurs compagnons, les femmes et les enfants étaient morts.⁹⁴ »

Bugeaud n'est sans doute pas étonné du procédé, car, après cette première enfumade, en bon Périgordin qui sait comment asphyxier les bêtes nuisibles, il enseigne à ses subordonnés la conduite à tenir : « Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux Sbéhas ! Enfumez-les à outrance comme des renards. » Cet ordre du 10 juin 1845 va être suivi huit jours plus tard par Pélissier et Saint-Arnaud.

Le brutal lieutenant-colonel Aimable [*sic*] Pélissier, futur maréchal et duc de Malakoff, va faire pire. Le Dahra, le Chélif et l'Ouarsenis se

93. C'est notre première victoire depuis Napoléon I^{er}. Les Orléans entrent dans l'héroïque histoire de France. Bugeaud refuse de régler les frais de chancellerie pour son titre de duc (10 000 F) (ANDRIEUX, 1951).

94. En 1848, Cavaignac est gouverneur général de l'Algérie, chef du pouvoir exécutif et candidat à la présidence de la II^e République. Il refuse de prêter serment après le Coup d'État. Celui-ci « était éclos trois ans avant la mise en scène dans la tête puissante de Bugeaud » (ROCAL, 1933).

sont soulevés à l'appel d'un jeune *chérif*⁹⁵, issu de la tribu des Ouled Sidi Oudha : le *Mahdi* Mohammed ben Abdallah, dit Bou-Ma'za, *alias* « l'homme à la chèvre », son inséparable mascotte censée recevoir des messages célestes. Cette rébellion mystique et patriotique ne doit rien à Abd el-Kader : elle est liée au marasme économique et à la haine farouche des confréries contre les chrétiens. Bugeaud va s'acharner contre Bou-Ma'za et les siens, contre ses biens et les territoires reconquis, jusqu'à sa reddition en 1847 : il aura fallu de nombreuses colonnes mobiles pour réduire cette insurrection maraboutique menaçant de se généraliser⁹⁶.

C'est ici que se place l'atroce enfumade du Dahra par le colonel Pélissier, commandant d'Orléansville, succédant à un rude accrochage de Saint-Arnaud par un bon millier de Berbères à Aïn-Meran, au sud-ouest de Ténès. En France, on est horrifié lorsqu'on apprend cette « enfumade » des malheureux Ouled Riah du massif côtier du Dahra (entre Cherchell et Miliana), les 18 et 19 juin 1845, dans une grotte du djebel Nekmaria (nommée *Ghar El Frachih*), à 80 km à l'est de Mostaganem, malgré les demandes d'*amân*. « Les grottes sont immenses : on a compté 760 cadavres », sur 1 000 Arabes, écrit un soldat⁹⁷ (fig. 11).

« C'est une cruelle extrémité, répond Bugeaud à Pélissier, que celle à laquelle ces insensés vous réduisent. J'approuve ce que vous avez fait après avoir épuisé les moyens de la douceur [*sic*] ». Et il écrit à Soult : « Je regrette que vous ayez cru devoir blâmer la conduite de Monsieur le colonel Pélissier. Je prends sur moi la responsabilité de [son] acte⁹⁸ ».



Fig. 11. Les enfumades du Dahra (juin 1845)
(gravure du temps).

95. *Chérif* : descendant du Prophète par sa fille Fatïma, comme aussi Abd el-Kader et le sultan alaouïte du Maroc.

96. Bou-Ma'za, nommé *kalifa* par Abd el-Kader, fut vaincu et se réfugia dans l'Ouarsenis, où Bugeaud le poursuivit. En avril 1847, il fit sa reddition à Saint-Arnaud. Après avoir obtenu la remise de 2 000 fusils et l'assurance que l'insurrection ne pouvait plus s'étendre, le gouverneur général réintégra Alger. Bou-Ma'za connut une captivité dorée à Paris. Mais d'autres « Bou-Ma'za » se révélèrent bientôt...

97. Voir sur la Toile le long témoignage d'un soldat, paru dans *La Réforme* du 4 janvier 1845. Il commença ainsi : « M. Pélissier avait conçu une idée digne de l'élève du maréchal Bugeaud. Il ne se proposait rien de moins que d'enfumer, de brûler le millier d'Arabes qu'on supposait bloqué dans le souterrain... »

98. Pélissier, ancien de la Grande Armée, prendra la tour de Malakoff avec Mac Mahon durant la guerre de Crimée. Il sera aussi sénateur, ambassadeur, grand chancelier de la Légion d'honneur. Son comportement, comme gouverneur général de l'Algérie de 1860 à 1864, conduira en Oranie à l'insurrection des Flittah à Rézilane en mars 1864.

De même, non loin de là, l'intrépide colonel de Saint-Arnaud⁹⁹, le protégé de Bugeaud depuis Blaye, réputé ambitieux et fantasque, fait emmurer 500 Sbéhas, du 8 au 14 août 1845, entre Ténès et Mostaganem. Au décours, il se confie à son frère :

« Boumazaa [*sic*] a fini par s'échapper. On m'a rapporté 34 têtes, mais c'est la sienne que je voulais. Je poussai une reconnaissance sur les grottes [...]. Je fais hermétiquement boucher toutes les issues et je fais un vaste cimetière [...]. Personne que moi ne sait qu'il y a là-dessous cinq cents brigands qui n'égorgeront plus les Français. Un rapport confidentiel a tout dit au maréchal [Bugeaud] simplement, sans poésie terrible ni image. Frère, personne n'est bon par nature comme moi. Du huit au douze, j'ai été malade, mais ma conscience ne me reproche rien. J'ai fait mon devoir de chef, et demain je recommencerai, mais j'ai pris l'Afrique en dégoût.¹⁰⁰ »

Bugeaud étouffa ce dossier. Après l'affaire du Dahra, la presse s'indigne, y compris l'*Écho de Vésone*, qui va en parler pendant des semaines. Le prince de la Moskova, fils du maréchal Ney, fait une interpellation à la Chambre des Pairs. Le maréchal Soult, président du Conseil, « désapprouve hautement » l'opération, formule que Montalembert trouve trop faible. Le général Bugeaud, pris à partie, assumera la responsabilité de ces horribles actions brutales de ses subordonnés en faisant appel, par trois fois, à l'humanité. Il déclare qu'« il était important pour la politique et pour l'humanité de détruire la confiance que les populations du Dahra ont dans les grottes ». Au ministre, il répond que « c'est servir les intérêts de l'humanité, car les guerres prolongées ruinent les nations et multiplient les victimes ». Il considère enfin que « le respect des règles *humanitaires* fera que la guerre en Afrique risque de se prolonger indéfiniment ». Le gouvernement lui donne raison. Plus brutal, Pélissier conclura : « La peau d'un seul de mes tambours avait plus de prix que la vie de tous ces misérables. » Mais bientôt, Bugeaud, se sentant mis en cause par le gouvernement, songe à son rappel définitif et part en congé en Périgord le 4 septembre 1845¹⁰¹.

99. Né Arnaud Jacques Le Roy, il se pare du brillant surnom d'*Achille de Saint-Arnaud* (Bois, 1997). Suite à un duel, il devint passagèrement *Floridor* dans une troupe lyrique, avant d'être réintégré dans l'armée.

100. Durant l'été de 1851, Saint-Arnaud, avec l'autorisation du prince-président, monte une expédition avec 9 000 hommes dans la calme région côtière de Djidjelli et de Collo pour acquérir sa troisième étoile (MARSEILLE, 2002). Complice du coup d'État du 2 décembre 1852, maréchal de France et grand écuyer, sénateur, ministre de la Guerre, il remporte sur les Russes la victoire de l'Alma en Crimée (1854) et meurt du choléra huit jours plus tard. Canrobert puis Pélissier lui succéderont là-bas.

101. La guerre de Cent Ans, les guerres de Religion, les guerres du Vietnam et d'Algérie, entre autres, ont connu aussi de telles horreurs (TRIOLET (J. et L.), *La guerre souterraine*, Paris, éd. Perrin, 2011). Le président A. Bouteflika ne manquera pas de rappeler les enfumades du Dahra (*Le Monde*, 12 mai 2005).

Désastre au Kerkour et à Sidi Brahim (1846)

Rêvant d'une revanche, Abd el-Kader réapparaît alors en Oranie. Les tribus des Hautes plaines et de l'Atlas saharien s'insurgent aussi à la fin de 1845. L'épisode le plus connu est celui de Sidi Brahim.

En septembre 1846, du fait de l'imprudence de son chef, le très dur lieutenant-colonel Montagnac, un détachement de près de 500 chasseurs et hussards est anéanti à Sidi Brahim, non loin de la frontière du Maroc. Qui est ce Montagnac ? Voici deux lettres édifiantes¹⁰², écrites peu avant l'affaire, par cet officier nommé par Bugeaud commandant du poste de Djemaa Ghazaouet¹⁰³, non loin de la frontière du Maroc :

« Qui veut la fin veut les moyens. Selon moi, toutes les populations qui n'acceptent pas nos conditions doivent être rasées, tout doit être pris, saccagé, sans distinction d'âge ni de sexe : l'herbe ne doit plus pousser où l'armée française a mis le pied. Si vos tendres cœurs saignent d'anéantir tout ce qui résiste, entassez hommes, femmes et enfants sur des bâtiments de l'État, et expédiez-moi tout cela aux Iles Marquises, ou ailleurs. » (24 janvier 1843)

« On ne se fait pas d'idée de l'effet que produit sur les Arabes une décollation de la main des chrétiens : ils se figurent qu'un Arabe, qu'un musulman, décapité par les chrétiens, ne peut aller au ciel ; aussi une tête coupée produit-elle une terreur plus forte que la mort de cinquante individus [...]. En un mot, anéantir tout ce qui ne rampe pas devant nous comme des chiens. » (15 mars 1843)

Résumons les faits¹⁰⁴. Montagnac, 42 ans, apprend les craintes des tribus du plateau des M'Sirda : Abd el-Kader est proche. Le 21 septembre 1845, malgré les ordres, il monte à sa rencontre avec 390 chasseurs d'Orléans et 60 hussards, *via* Zaouiet el-Mira et l'oued Taouli. Il est pris en embuscade par 5 à 6 000 cavaliers commandés par l'émir. Sur le djebel Kerkour, sa troupe est presque entièrement détruite et il est tué¹⁰⁵. Les 82 chasseurs du capitaine de Géreaux, restés au bivouac, se retranchent dans l'enclos du marabout¹⁰⁶ de Sidi Brahim et résistent, encerclés par des milliers de cavaliers. Il ne leur reste que quelques cartouches, un bout de pain, des figues, un peu d'eau tiède dans leurs bidons, leur urine et une bouteille d'absinthe... Ils résistent aux assauts

102. MONTAGNAC, 1885.

103. C'était au temps des Turcs « la réunion des pirates ». En 1844, ce petit port aux deux rochers jumeaux (*Ad Fratres des Romains*) deviendra Nemours en l'honneur du 2^e fils de Louis-Philippe. Aujourd'hui Ghazaouet.

104. AZAN, 1946.

105. Une colonne en marque toujours l'endroit sur le djebel. 300 prisonniers sont conduits au Maroc où ils seront maltraités, exhibés puis massacrés en avril 1846. Le monument de Sidi Brahim (par Dalou) a été transporté à Périssac (Gironde) et le Tombeau des Braves à Vincennes.

106. Un marabout est un mystique musulman (*mrabete*) et, par extension, la petite chapelle à coupole (*koubba*) de son tombeau.



Fig. 12a. La défense de Sidi-Brahim (septembre 1845) (gravure du temps).



Fig. 12b. Aspect actuel (photo Delluc).

et aux promesses d'Abd el-Kader (fig. 12a et 12b). Le capitaine Dutertre, capturé et revenu parlementer, est décapité. Les renforts demandés n'arrivent pas, et, au soir du deuxième jour, les chasseurs réussissent une sortie en force. Redescendus tout près de Djemaa-Ghazaouet, ils sont surpris par les gens d'Ouled Ziri au bord des flaques de l'oued desséché. Une douzaine seulement atteindra le port et survivra.

Le prestige de l'émir renaît et la France est partagée entre consternation et admiration pour ces soldats. Bugeaud quitte en hâte la Dordogne et revient le 15 octobre à Alger en sauveur devant une nouvelle insurrection générale¹⁰⁷.

Il met en œuvre une vingtaine de colonnes et lance une intense chasse à l'homme durant cinq mois (automne 1845-printemps 1846). Sa plus grande campagne ici. À la poursuite de l'émir, devenu un fuyard, il met en coupe réglée l'Algérie d'ouest en est, jusque vers la Kabylie. L'armée est exténuée. Lamoricière ronchon et Guizot ne défend plus Bugeaud. Depuis longtemps, Alexis de Tocqueville, député et bientôt ministre des Affaires étrangères en 1849, avait prévenu : « Quel pouvait être l'avenir livré à de tels hommes et où aboutirait cette cascade de violences et d'injustices, sinon à la révolte des indigènes et à la ruine des Européens ? » Les députés repoussent les projets de Bugeaud et demandent son rappel en 1846¹⁰⁸.

107. Il écrit le 6 octobre à M. de Marcillac, préfet. « L'armée et la population réclament à grands cris mon retour. Je vous prie de m'envoyer quatre chevaux de poste qui me conduiront à Périgueux [...]. J'avais trop à me plaindre de l'abandon du gouvernement [...]. Il est fort à craindre que ceci ne soit qu'une forte guerre à recommencer » (BUGEAUD, 1948, p. 224-225). Marcillac livra cette lettre à la Presse.

108. AGERDN, 1993.

Bugeaud s'en va et l'émir se rend (1847)

Bugeaud a gagné contre Abd el-Kader. Il a perdu devant la Chambre et le gouvernement, demeurés très étrangers à l'Algérie. Le moral de la troupe est bas. On parle d'abandonner l'Algérie ou d'en faire un royaume pour le duc d'Aumale. On rend Bugeaud responsable des massacres du Dahra et de la tuerie du djebel Kerkour. Après avoir toujours refusé tout échange de prisonniers avec l'émir, il accepte en septembre 1846 : les prisonniers libérés sont reçus à Nemours, par le colonel de Mac-Mahon, en présence d'Alexandre Dumas¹⁰⁹. Tandis qu'Abd el-Kader songe à renverser le sultan, Bugeaud connaît un différend avec François Guizot¹¹⁰, né surtout de la dernière campagne de Kabylie et de leurs conceptions divergentes de la colonisation. Attaqué par la presse et par les députés¹¹¹, dont Tocqueville après son fameux rapport de 1847 sur l'Algérie¹¹², il poursuit ses opérations : le Djurjura est soumis et la Kabylie semble accepter la présence française.

Fin mai 1847, prétextant des soucis de santé et d'autres motifs « plus puissants », Bugeaud renonce et démissionne, après presque sept ans de lutte (de février 1841 à septembre 1847). Sur un coup de tête¹¹³. Il quitte Alger et « toutes les idées absurdes qui règnent en colonisation [de] Lamartine, Dufaure, Tocqueville et consorts¹¹⁴ ». Il reçoit « des honneurs vice-royaux », selon le prince de Joinville, vice-amiral¹¹⁵, le 5 juin 1847 et harangue son armée d'Afrique. L'Algérie est « soumise, colonisée et en paix sur ses deux frontières ». Ce qui est presque vrai : l'émir est quasi vaincu et la Kabylie en partie pacifiée, au terme d'une conquête à laquelle le Périgordin ne croyait guère. Parti pour La Durantie, il est remplacé par le duc d'Aumale, 27 ans :

109. Le romancier se rend à Sidi Brahim. Théophile Gautier, lui aussi, avait visité l'Algérie pendant un mois en juillet-août 1845. Bugeaud, partant faire campagne en Kabylie, l'emmena avec lui « faire une promenade militaire ». Gautier fut enthousiasmé par les vallées fleuries du Djurjura. Il parcourut ensuite l'Oranie et le Constantinois, ayant vu « à peu près tout ce qui est possible de voir dans ce pays sans se faire couper le col », mais il écrira en 1865, dans *Loin de Paris* : « L'Algérie est un pays superbe où il n'y a que les Français de trop... » Il conseillera à Flaubert de faire escale en Constantinois en 1859, en allant à Carthage préparer *Salammbô* (Marseille, 2002). Jules Verne, Fromentin, Erckmann-Chatrion, Daudet, Maupassant et d'autres écriront sur cette Algérie naissante. Mac Mahon, après la Crimée (Malakoff) et l'Italie (Magenta), maréchal et duc, sera nommé gouverneur de l'Algérie en 1864, suite aux soulèvements de ce printemps-là. Il s'opposera à l'ardent prosélytisme de M^{re} Lavignerie, archevêque d'Alger. Battu en 1870 puis commandant des Versaillais, Mac-Mahon sera fait président de la République en 1873.

110. En septembre 1847, Guizot est officiellement nommé président du Conseil.

111. Y compris sur le maintien de l'esclavage en Algérie (10 000 hommes et femmes du Sud demeurent en servage). Sa suppression porterait un coup mortel au commerce caravanier, dit-on, et les esclaves libérés seraient sans ressources (DARMON, 2009). Après une pétition parlementaire, l'abolition sera votée en 1847.

112. Rapport au nom d'une commission de 18 parlementaires.

113. Marseilles, 2002.

114. Dufaure est membre avec Tocqueville, Morny, de Beaumont et d'autres de la commission des crédits extraordinaires destinés à l'Algérie.

115. Ce dernier avait ramené en France les restes de Napoléon I^{er}. Exilé en 1848, il combattit avec les nordistes lors de la guerre de Sécession, sous le nom de *colonel Lutherod*. On s'attendrait à le voir apparaître dans un film de Sergio Leone...

Bugeaud pourra ainsi, sourit l'austère Guizot, « venir jouir de sa gloire en France ».

À son départ, le duc d'Isly laisse 104 000 soldats ¹¹⁶ et 110 000 colons européens, dont presque la moitié de Français, mais seulement 15 000 agriculteurs : c'est là le véritable échec de Bugeaud, homme de guerre plus que colonisateur. Quant aux Arabes, écrit lucidement Léon Roches, ancien interprète de l'émir, à Guizot, « ils nous détestent, tous sans exception ; ceux que nous qualifions de dévoués ne sont que compromis ; ils sont tous amis de l'indépendance. La domination d'un peuple dont on veut posséder le territoire, et qu'on veut s'assimiler, ne saurait être l'œuvre de quinze années ¹¹⁷ ».

L'émir, passé de la Mitidja au Maroc par Figuig, est traqué dans le Rif par les troupes marocaines et contraint de repasser en Algérie *via* les monts des Béni Snassen et le passage de Bab el Assa. Il se heurte aux Français. Après trois ans de lutte, errant sous la pluie et par grand vent, il est intercepté par des spahis sur un plateau dénudé tout près de Sidi Brahim. Il remet son sabre le 23 décembre 1847 au général de Lamoricière, au lieu-dit le Palmier (fig. 13a et 13b) ¹¹⁸. Après quinze ans de lutte, le rêve de ce « Vercingétorix algérien » d'un État arabe, unifié et religieux, disparaît. L'émir est transféré à Nemours et reçu par le duc d'Aumale



Fig. 13a. La reddition de Abd el-Kader au Palmier (1847) (gravure du temps).



Fig. 13b. Le Palmier, aspect actuel (photo Delluc).

116. Contre moins de 30 000 en 1841

117. Bois, 1997.

118. Le stipe de l'arbre a été conservé. Le sabre est à Salon-de-Provence. Après 1848, républicain modéré et député, Lamoricière fut ministre de la Guerre et ambassadeur à Moscou. Opposant à Louis-Napoléon, il fut exilé et prit la tête des troupes pontificales.

(fig. 14). Les honneurs lui sont rendus. Il embarque pour la France.

Malgré la promesse de Guizot d'être conduit à Alexandrie, il sera interné. Au lendemain de la révolution de 1848, Louis-Napoléon vient à Amboise le libérer. Exilé en 1852 à Damas, il se consacre aux œuvres et à la méditation : il y protège les chrétiens pendant les massacres perpétrés par les Druzes. Pensionné et grand-croix de la Légion d'honneur, médaillé par Pie IX, il participe en 1869 à l'inauguration du canal de Suez, aux côtés de l'impératrice Eugénie, et meurt en 1883.



Fig. 14. Abd el-Kader reçu par le duc d'Aumale à Nemours (Ghazaouet) (1847) (H. Vernet).

La révolution de 1848 arrête un moment ces conflits algériens. Avec la II^e République, les gouverneurs changent souvent. La population européenne augmente de quelque 20 000 émigrants¹¹⁹ et se répand un peu, suite au refoulement (baptisé cantonnement) en « tache d'huile » des tribus vers des zones moins fertiles et souvent montagneuses, sous prétexte de les sédentariser et de les faire profiter des bienfaits de la colonisation...¹²⁰

Du régime du sabre au royaume arabe (1848-1870)

Tocqueville, dans son rapport de 1847, dresse un triste bilan : « Autour de nous, les lumières se sont éteintes, nous avons rendu la société musulmane beaucoup plus misérable, plus désordonnée, plus ignorante et plus barbare qu'elle était avant de nous connaître ».

Le duc d'Aumale écarte les proches de Bugeaud. À Paris, en février 1848, Thiers envoie le Périgordin et la troupe contre les barricades. Il est prêt à faire charger mais renonce : la monarchie se meurt. Il propose au roi de se retirer à Saint-Cloud avec Bugeaud pour préparer la reconquête de Paris. Louis-Philippe s'enfuit. Les Tuileries sont pillées et le grand portrait de Bugeaud y est « percé au ventre¹²¹ ». Lamartine proclame la II^e République à la Chambre. 1848 ramène Bugeaud à La Durantie comme 1830 l'en avait tiré.

119. Dont 42 « colonies agricoles » pour les Parisiens chômeurs et turbulents (GOINARD, 2001).

120. Bugeaud et le général Marie-Alphonse Bedeau, qui commande en Constantinois, étaient hostiles à ces déplacements de populations. Bedeau fut exilé après le 2 décembre 1852. C'est un peu plus tard, en 1854, qu'Eugène Le Roy débarqua en Oranie comme chasseur à cheval.

121. Selon Flaubert dans *L'Éducation sentimentale* (1869).

Des milliers de quarante-huitards, volontaires ou « transportés », gagnent l'Algérie : « Ils s'imaginent qu'il n'y a qu'à lâcher des hommes sur la terre comme des lapins pour qu'ils vivent », grommelle Bugeaud. La République veut réunir les institutions algériennes et françaises : les nouveaux départements d'Algérie envoient quatre députés au Parlement.

Les conservateurs songent à Bugeaud pour présider la République. Il se désiste en faveur de Louis-Napoléon-Bonaparte qui est élu. Nommé commandant de l'armée des Alpes, puis élu député de la Charente-Inférieure, après un échec à Paris et en Dordogne, il rongé son frein. Il disserte dans la *Revue des Deux mondes* et complète son manuel : *La Guerre des rues et des maisons*¹²².

Au sortir du Palais-Bourbon, le maréchal est foudroyé par le choléra et meurt, quatre jours plus tard, le 10 juin 1849. Il avait 65 ans. Une statue de Bugeaud, une main sur le cœur et l'autre sur le sabre de l'Isly, par le sculpteur Auguste Dumont, Prix de Rome, sera inaugurée place d'Isly à Alger le 14 août 1852, devant le gouverneur général Randon. Un tirage, fondu par Eck et Durand, fut érigé à Périgueux le 5 septembre 1853, en présence de la maréchale et de son fils¹²³.

En fin 1849, une insurrection dans l'oasis de Zaatcha, au sud-ouest de Biskra, est matée. Bilan : un millier de morts de part et d'autre et un village rasé. La Petite Kabylie est pacifiée par Saint-Arnaud en 1851. Louis-Napoléon envoie le général comte Jacques Randon, un ancien de la Grande Armée, pour terminer la conquête. Bugeaud réapparaît en filigrane : c'est à nouveau le « régime du sabre », celui des razzias et des Bureaux arabes tout puissants. Des milliers de rebelles au coup d'État de décembre 1852 sont déportés dans cette nouvelle France, peuplée, non sans mal, de quelque cent mille Européens¹²⁴. Le Sud et la Grande Kabylie sont soumis en 1857 avec la prise de la forteresse d'Icheridene et la reddition de Lalla Fatma N'Soumer, la maraboute rebelle du Djurjura. C'est la fin de la guerre, affirme-t-on¹²⁵.

122. BUGEAUD, 1848 ; ROCAL, 1933 ; DELLUC, 1980 et 2006. Il demande en vain une enquête sur le massacre de la rue Transnonain : le responsable était le général de Lascours (DEVILLE, 1881). Il rumine sur son rôle à Blaye : « Je n'ai fait [cela] que pour le pays dont le sort est attaché à cette famille. Je voyais la hideuse anarchie prête à nous dévorer », écrit-il au comte d'Esclaibes (JARDEL, 1963, p. 125). Son fils Charles sera élu en Dordogne en 1855 (LAGRANGE, 1992).

123. La statue d'Alger fut transférée à Excideuil après 1962. À Alger, elle est aujourd'hui remplacée par celle d'Abd el-Kader, à cheval et le sabre au poing ; la rue d'Isly porte le nom de Mohamed Larbi Ben M'hidi, la place celui d'Abd el-Kader et le boulevard Bugeaud est devenu la rue A. Hocine (DELLUC, 2005). En 1942, sous Vichy, la statue de Périgueux a échappé au déboulonnage : elle est en fonte peinte et non en bronze... Bugeaud foule presque aux pieds les drapeaux arabes et, sur le socle, on lit qu'il « a vaincu [sic], pacifié et colonisé l'Algérie ».

124. Dont la moitié venue de l'étranger, contre près de 3 millions d'Arabo-Berbers.

125. F. Engels, ami et collaborateur de Karl Marx, constate le « caractère incertain de l'occupation française » dans ce pays qui fut « l'arène d'incessantes effusions de sang, de rapines, de violences » (*New American Encyclopaedia*, septembre 1857). Mais il ajoute que « bien que la manière brutale avec laquelle les soldats comme Bugeaud ont mené la guerre soit très blâmable, la conquête de l'Algérie est un fait important et heureux pour le progrès de la civilisation. Les pirateries des états barbaresques [...] ne pouvaient être supprimées que par la conquête de l'un de ces états ».

En septembre 1860, l'empereur vient passer trois jours à Alger, reçu par le Périgordin J. Sarlande, maire. Enthousiaste, il veut « élever les Arabes à la dignité d'hommes libres [dans] un vaste royaume à annexer à la France ». Il rétablit sous son autorité le poste de gouverneur général pour le septuagénaire Pélissier, duc de Malakoff, ne remet pas en cause la distribution des terres confisquées et accorde des concessions¹²⁶. Au printemps de 1865, il parcourt toute Algérie : il rêve d'en faire, contre l'Empire ottoman, l'élément d'un grand royaume arabe, étendu du Maroc à la Lybie, dirigé à Damas par Abd el-Kader, car, « sans guides, ce malheureux peuple erre, à l'aventure, ne conservant intacts que son fanatisme et son ignorance¹²⁷ ».

Il en ira tout autrement. La fin du siècle verra tout à la fois, sur un fond de misère croissante, la sécheresse et les sauterelles, les famines et les épidémies, les insurrections et les répressions, tandis que la colonisation se développera cahin-caha...

Et Bugeaud dans tout ça ?

Issu de la petite noblesse d'Ancien Régime et bien modeste écolier, Bugeaud a vécu sous trois rois de France, un empereur et un roi des Français, connu la Révolution, une République et quelques insurrections parisiennes. Il a guerroyé de la Pologne à l'Espagne, connu la guérilla, vu la France deux fois vaincue, Paris occupé et a péri lors d'une épidémie. Il s'est adonné, avant la lettre, au retour à la terre, en empoignant les mancherons de la charrue et en bravant la routine des façons culturelles. Député de sa petite province pendant près de vingt ans, il est devenu, grâce à l'Algérie, maréchal de France et duc d'Isly.

En Algérie, ce militaire, homme de la terre et homme d'ordre, tout de devoir et de caractère, déjà quinquagénaire et quasi retraité, après avoir rechigné, élabore d'abord un traité ambigu. Puis il inaugure et mène une dure guerre de conquête, contre un valeureux adversaire mu par des motifs religieux plus que nationalistes. De toutes ses forces, dans une aventure qu'il n'aime pas, il conduit ses colonnes mobiles à la razzia et ses concitoyens n'ont pas trop conscience de ses méthodes de « ravageur ».

Les razzias ? Ce sont « des nécessités fâcheuses, mais auxquelles tout peuple qui voudra faire la guerre aux Arabes sera obligé de se soumettre », avoue benoîtement le démocrate Tocqueville¹²⁸. Tacticien improvisateur plus

126. Ainsi à E. Massoubre de l'*Écho de Vézère*, co-fondateur de la SHAP.

127. Lettre ouverte du 20 juin 1865 à Mac Mahon. Ismaïl Urbain a inspiré cette politique. L'empereur ne veut pas un « royaume arabe d'Algérie » pour un émir devenu vice-roi, comme on le dit souvent (AGERON, 1993). Abd el-Kader fut pressenti en vain. En 1862, pour des motifs fumeux, Napoléon III s'était lancé dans la campagne du Mexique.

128. En octobre 1841. L'auteur de *De la Démocratie en Amérique* ajoute : « Ces actes ne me révoltent pas plus ni même autant que plusieurs autres que le droit de la guerre autorise évidemment et qui ont lieu dans toutes les guerres d'Europe ». Toutefois, « la cascade de violences et d'injustices [aboutira] à la révolte des indigènes et à la ruine des Européens ».

que stratégie, Bugeaud remporte enfin une seule vraie bataille rangée, l'Isly. Pas contre Abd el-Kader, mais contre les Marocains...¹²⁹

Aimé de ses soldats et de ses officiers, il couvre de son autorité d'horribles massacres, les enfumades et l'emmurement. Mais, demande-t-il, un bombardement ou un long siège sont-ils moins meurtriers ? Sept ans de commandement, c'est long. Bugeaud ne revient en France que trois fois, avant son retour définitif du 5 juin 1847¹³⁰.

En bon militaire, il veut une soumission des Arabes et des Kabyles, et, sans attendre la fin de la guerre, une colonisation agricole de peuplement français, propre « à concilier avec les intérêts arabes » sous l'égide de l'armée et sans trop se préoccuper de l'avis de ses concitoyens. Ainsi, nul doute pour lui : « La colonisation gardera la conquête. »

Sous la pression de la Chambre, il finit par renoncer et par démissionner, prétextant des motifs de santé et surtout d'autres motifs « plus puissants ». Très optimiste en apparence, il affirme laisser à son départ une Algérie « soumise, colonisée et en paix ». Non sans mal¹³¹. Ses brillants officiers, formés par cette étrange guerre d'Afrique, ne résisteront pas aux méthodiques assauts prussiens en 1870. Son image de glorieux soldat, tout comme celles des enseignants, des médecins, des fonctionnaires, des colons et aussi des missionnaires, sera magnifiée au temps de ce qu'avec emphase la France vieillissante appelait son Empire colonial, notamment lors du Centenaire de la conquête en 1930¹³². Chez nous, son souvenir de soldat-laboureur du Haut-Périgord sera souventes fois et longtemps évoqué lors des banquets des comices et du retour à la terre du régime de Vichy¹³³.

Heurs et malheurs d'une vie d'homme... Avers et revers d'un profil de médaille... Le « legs onéreux de la Restauration » était devenu, sans qu'on s'en rende bien compte, une utopie politique, dans ce si beau pays des passions

129. Le général de Gaulle, dans ses nombreux écrits, cite une seule fois Bugeaud : « À la guerre, il y a des principes, mais il y en a peu » (épigraphe du chapitre de la doctrine dans le *Fil de l'épée*).

130. Bois, 1997. Le Périgordin R. Lacoste, ministre résidant en Algérie du gouvernement socialiste de G. Mollet, regagnait souvent la Dordogne (1956-1958). Avant sa nomination, il avait fait enlever le portrait de Bugeaud de son bureau présidentiel du Conseil général. Néanmoins, peu avant la « bataille d'Alger », il déclarait : « Bugeaud est pour moi un enseignement. Je désire faire disparaître la terreur qui règne sur le peuple algérien » (*Sud Ouest*, 14 mai 1956) (LAGRANGE, 1998).

131. En une vingtaine d'années de conquête, 92 250 soldats sont morts de maladies (paludisme, dysenteries amibiennes ou bacillaires, typhus, typhoïde, sans compter les maladies vénériennes) et seulement 3 400 de faits de guerre. En 1853, on calcule que l'implantation de 100 colons a coûté la vie à 72 soldats. Les colons ont payé aussi un lourd tribut dont se désespérait Bugeaud. La mortalité des « indigènes » aurait atteint 500 000 à 1 million de victimes de tous âges, dans « cette guerre de religion doublée d'une guerre civile », sans compter la variole et la tuberculose. Le coût a été énorme : un milliard de francs or, écrit-on déjà en 1847 (dont la moitié durant l'ère Bugeaud), soit plusieurs milliards d'euros. Des terres agricoles ont été dévastées et spoliées, des monuments antiques détruits, un riche patrimoine animalier (autruches, grands fauves...) massacré. La spéculation a vite explosé (DARMON, 2009).

132. LICHTENBERGER, 1931.

133. MAUBOURGUET, 1942 ; ANDRIEUX, 1951.

et des rêves. Après Bugeaud, en effet, - on sait aujourd'hui seulement que c'était inévitable - l'esprit d'indépendance de l'Algérie va se réveiller au Sahara, coûtant la vie au Hoggar à la mission du colonel Paul Flatters puis à un Périgordin, le père Charles de Foucauld¹³⁴. Il renaîtra surtout en Kabylie, avant et pendant la guerre de Crimée, avant et après la guerre de 1870, pendant la Grande Guerre, puis à Sétif et Guelma le 8 mai 1945, et enfin, un peu partout après Diên Biên Phu, de 1954 à 1962. 1962 : il y a déjà cinquante ans...

La monarchie avait perdu ses colonies, des Indes au Canada, et Napoléon vendu l'immense Louisiane. Sous Louis-Philippe, l'Algérie était venue, sur les atlas, faire une de ces taches roses que la Gauche républicaine multipliera ensuite¹³⁵. Aujourd'hui, après bien des vicissitudes, il n'en reste que des miettes et quelques-uns, peut-être, ne manqueront pas de songer à cette définition prémonitoire du *Dictionnaire des idées reçues* de Flaubert : « *Colonies (nos)* : s'attrister quand on en parle... »

B. et G. D.¹³⁶

Choix bibliographique¹³⁷

- AGERON (C.-R.) (présenté par), *L'Algérie des Français*, Paris, éd. Seuil, 1993.
AGERON (C.-R.), *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, éd. PUF, 1999.
ANDRIEUX (M.), *Le père Bugeaud (1784-1849)*, Paris, éd. Plon, 1951.
AZAN (général P.), *Les grands soldats de l'Algérie*, éd. Comité national métropolitain du Centenaire de l'Algérie, 1930.
AZAN (général P.), *Sidi-Brahim*, Paris, éd. Horizons de France, 1946.
BOIS (J.-P.), *Bugeaud*, Paris, éd. Fayard, 1997 (bibliographie).
BUGEAUD (T.), *Les moyens de conserver et d'utiliser l'Algérie*, Paris, éd. Dentu, 1842.
BUGEAUD (T.), 1784-1849 : voir IDEVILLE, 1881.
BUGEAUD (T.), *Par l'épée et par la charrue. Écrits et discours de Bugeaud (1836-1849)*, Paris, éd. Presses universitaires de France, 1948.
BUGEAUD (T.), *La Guerre des rues et des maisons*, Paris, éd. J.-P. Rocher, 1997.
BUGEAUD (T.), *Instructions pratiques pour les troupes en campagne*, Paris, éd. Leneveu, 1854.
BUSSIÈRE (A.), « Souvenirs et récits de la vie coloniale en Algérie », 1853 in : TOCQUEVILLE (A. de), *Sur l'Algérie*, Paris, éd. Flammarion (coll. GF), 1991.
CHEBEL (M.), *Dictionnaire amoureux de l'Algérie*, Paris, éd. Plon, 2012.

134. À El Goléa, à 500 m du tombeau du père de Foucauld, dans l'oasis de Bel Bachir, à Buffalo-Bordj, selon le *Guide bleu* de 1950, le colonel M. Augiéras avait construit les quatre pavillons (de style soudanais) de son musée. Il exposait ses découvertes préhistoriques, ses trophées de chasse, des documents divers, des singes en cage et même un village soudanais avec ses habitants...

135. Clemenceau, toutefois, dénonçait « la force que donne la civilisation scientifique sur les civilisations rudimentaires », à la Chambre le 30 juillet 1885. La Droite pensait plutôt que la priorité était la revanche contre l'Allemagne.

136. UMR 7194 du CNRS et gilles.delluc@orange.fr.

137. N'ont été conservées dans cette liste que les références appelées dans le texte.

- DARMON (P.), *Un siècle de passions algériennes. Une histoire de l'Algérie coloniale (1830-1940)*, Paris, éd. Fayard, 2009.
- DELLUC (B. et G.), « Quelques textes peu connus de Bugeaud », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord (BSHAP)*, t. CVII, 1980, p. 309-312.
- DELLUC (B. et G.), « À propos de Bugeaud en Algérie (station climatique, statue et Jardin d'essai) », *BSHAP*, t. CXXXII, 2005, p. 425-426.
- DELLUC (B. et G.), « À propos de *La Guerre des rues et des maisons* de Bugeaud », *BSHAP*, t. CXXXIII, 2006, p. 126-127.
- DROZ (B.), « Main basse sur les terres », in *L'Algérie et les Algériens*, Collections de *l'Histoire*, 55, 2012, p. 32-34.
- ÉMERIT (M.), « Le pacte secret entre Bugeaud et Abd el-Kader », in *L'Algérie à l'époque d'Abd el-Kader*, Paris, éd. Bouchène, 2002 (1^{re} éd. 1951), p. 127-176.
- ÉTIENNE (B.) et POUILLON (F.), *Abd el-Kader le magnanime*, Paris, éd. Gallimard-Institut du Monde arabe, 2003.
- FAYOLLE (G.), « La traversée du désert du colonel Bugeaud », *BSHAP*, t. CXXXIV, 2007, p. 497-498.
- FLEURY (G.), *Comment l'Algérie devint française*, Paris, éd. Perrin, 2004.
- GOINARD (P.), *Algérie. L'Œuvre française*, Nice, éd. Gandini, 2001.
- IDEVILLE (cte d'), *Le Maréchal Bugeaud, d'après sa correspondance intime et des documents inédits (1784-1849)*, t. 1, Paris, éd. Firmin-Didot, 1881 (reprint).
- JARDEL (E.), « Le maréchal Bugeaud », in *Cent portraits périgourds*, Périgueux, éd. SHAP, 1979, p. 124-125.
- LAGRANGE (J.), *Le Second Empire en Périgord*, Périgueux, éd. Pilote 24 édition, 1992.
- LAGRANGE (J.), *Robert Lacoste*, Périgueux, éd. Pilote 24 édition, 1998.
- LICHTENBERGER (A.), *Bugeaud*, Paris, éd. Plon, 1931.
- LUSTE BOULBINA (S.), Présentation et notes pour : TOCQUEVILLE (A. de), *Sur l'Algérie*, Paris, éd. Flammarion (coll. GF), 2003, p. 7-41.
- MARSEILLE (J.) (dir.), *France et Algérie*, Paris, éd. Larousse, 2002.
- MAUBOURGUET (J.), *Bugeaud, laboureur périgourdin*, éd. France nouvelle, 1942.
- MICHEL (M.), « Une guerre interminable », in *L'Algérie et les Algériens*, Collections de *l'Histoire*, 55, 2012, p. 26-30.
- MICHELIN, *Cartes 172 (1956) et 743 Algérie-Tunisie*, au 1/1 000 000.
- MONTAGNAC, *Lettres d'un soldat*, Paris, éd. Plon, 1885.
- PRESSE DE L'ÉPOQUE : gallica.bnf.fr et *Écho de Vésone* (coll. SHAP).
- ROCAL (G.), *1848 en Dordogne*, Paris, éd. Occitania, 1933.
- TOCQUEVILLE (A. de), *Sur l'Algérie*, Paris, éd. Flammarion (coll. GF), 1991. Ce volume contient notamment « Notes de voyage en Algérie » (1841), « Travail sur l'Algérie » (1841) et le fameux « Rapport sur l'Algérie » (1847).
- VEUILLOT (L.), *Les Français en Algérie. Souvenirs d'un voyage fait en 1841*, Paris, éd. Mame, 1845 (reprint).

PETIT PATRIMOINE RURAL

Les sarcophages de Saint-Pardoux-de-Mareuil (Mareuil-sur-Belle)



Fig. 1. Vue actuelle d'une partie des sarcophages (photo A. Parrot)

La Pierre Angulaire

Maison des associations

12, cours Fénelon - 24000 Périgueux

<http://www.lapierreangulaire24.fr>

avec le concours du CAUE Dordogne

Catherine Schunck (d'après des
dossiers réalisés par Anita et Yannick
Parrot et les notes de Jean Vives)

Premières découvertes

En avril 1976, M^{me} Lavaud, qui travaillait son jardin, y mit au jour fortuitement trois sarcophages. L'été suivant des fouilles furent entreprises sur le site par M^e J.-C. Désormeaux et M. J. Merle, archéologues amateurs. Six sarcophages furent étudiés et quatre autres partiellement dégagés. Une seconde période de fouilles se déroula du 1^{er} au 31 août 1978. Elle permit de montrer que la zone précédemment sondée correspondait à la partie sud-est d'une nécropole.

La nécropole se situe dans un jardin en contrebas d'un chemin rural menant de la départementale n° 99 à l'église de Saint-Pardoux-de-Mareuil. Le chemin de grande randonnée n° 36 passe devant cet ensemble de sépultures. Juste en dessous encore se trouve un site troglodytique d'importance comportant de nombreux cluzeaux.

Six sarcophages ont été entièrement dégagés (fig. 1) dont cinq se trouvent au même niveau et sont à alvéole céphaloïde et de forme légèrement trapézoïdale. Le sixième sarcophage est situé à un niveau supérieur : il a une forme ovale et ne présente pas d'alvéole céphaloïde.

Quatre autres, situés à un étage inférieur, ont été partiellement dégagés. Ils présentent les mêmes caractéristiques que les premiers.

Les rapports de fouilles

Voici la description de ces tombes, faite en 1976 :

« Les sarcophages sont orientés vers le levant, mais parallèles et non en éventail comme ceux mis au jour il y a quelques années sur la commune. Entièrement creusés dans le rocher. Recouverts, non d'une dalle, mais de grosses pierres sur le dessus, ensuite de pierres plates pas très grandes, sous lesquelles sont des pierres banales et, sous ces dernières, on trouve de petites pierres de grosseur assez régulière, immédiatement sous lesquelles apparaissent les os. De petites pierres semblables sont également sous le crâne et autour, semblant vouloir le caler dans sa position. Chacun de ces sarcophages est pourvu d'un chevet. »

Le rapport décrit également le contenu des quatre premiers sarcophages, dont les trois qui avaient été entièrement mis au jour par M^{me} Lavaud :

- Dans le n° 1, le crâne reposait face au ciel, la position du reste du corps n'a pu être précisée. Il a été trouvé, près de la tête, une « petite clé en fer de 10 cm au pêne très ouvragé », du côté des pieds de nombreuses coquilles d'escargots, et dans l'ensemble un « clou à très large tête très grossièrement arrondie et à pointe très courte » et une pointe de lance en fer ; cette dernière, en raison de l'absence de douille d'emmanchement pourrait être une pointe de flèche ; ces pièces étaient très oxydées et en mauvais état de conservation.

- Dans le n° 2, la face était tournée vers le côté droit, en direction du n° 1.
- Dans le n° 3, le squelette semblait assez complet, sa face était tournée vers le ciel.
- Le sarcophage n° 4 était incomplet vers les pieds et le squelette ne comportait que le buste, face tournée vers le ciel, tête légèrement inclinée vers sa droite.

Dans la terre retirée de l'ensemble de ces sarcophages il a été trouvé des tessons de poteries diverses, brutes ou vernies.

Le sarcophage n° 6 a été fouillé méthodiquement : il a été trouvé un petit boulet de marcassite très usé, à proximité de l'humérus présumé ; « Projectile de fronde ? Hommage à un chasseur ? Objet à l'origine de la mort ? » Le crâne du squelette portait un orifice, il était tourné vers sa gauche, le reste du corps face au ciel, avant-bras repliés sur la poitrine.

Ces sépultures ont été datées du XII^e siècle.

Les fouilles de 1978 ont poursuivi le dégagement des sarcophages mis au jour précédemment et ont effectué une reconnaissance des habitations troglodytiques proches (fig. 2). Elles sont situées en contrebas de la nécropole et creusées dans le roc. Sur les anciens registres paroissiaux, elles étaient notées « caves de Saint-Pardoux ». La venue de scouts dans la région mareuilaise durant l'été 1978 a permis une première approche de ce village. Trois habitations ont été dégagées. La première et la deuxième comptaient quatre silos, la troisième au moins deux.

Des fouilles ultérieures devaient être effectuées. Il ne semble pas qu'elles aient eu lieu ou alors la mémoire s'en est perdue de même qu'ont disparu tous les éléments trouvés dans les tombes. Il n'en reste plus que les rapports de fouilles et les clichés sauvés par Jean Vives, de l'association des Amis de Saint-Pardoux-de-Marcuil.



Fig. 2. Une partie des habitations troglodytiques (photo A. Parrot).

Nouvelles découvertes

Mais à la fin de l'année 1992, des travaux d'envergure furent entrepris dans la commune pour enterrer les réseaux de distribution électrique et téléphonique. Aucune fouille de sauvegarde archéologique n'avait été prévue et les responsables du chantier n'avaient reçu aucune recommandation particulière pour le cas où des trouvailles seraient mises au jour. Toutefois des habitants, connaissant la présence très probable de traces archéologiques

sur le tracé des tranchées, essayèrent, sans perturber le travail des ouvriers, de recueillir le maximum d'informations et d'objets dans les matériaux enlevés.

Le résultat de ces observations a été publié dans le journal n° 6 des Amis de Saint-Pardoux-de-Mareuil qui ont bien voulu nous les communiquer. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés ainsi que Jean Vives.

Le village de Saint-Pardoux est construit sur la zone de transition entre deux types de calcaire aux caractéristiques très différentes : calcaire blanc compact du Turonien (pierre de taille coquillière, qui fut exploitée depuis le Moyen Âge pour fournir du matériau de construction), creusé de nombreux cluzeaux, et un calcaire lité plus jeune, du Coniacien (fig. 3).

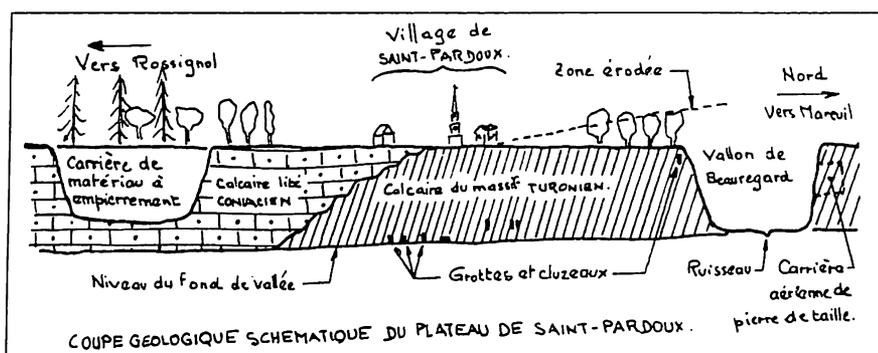


Fig. 3. Coupe géologique schématique du plateau de Saint-Pardoux (J. Vives).

Voici ce qui fut trouvé lors de la réalisation des travaux (fig. 4) :

- des sarcophages, taillés dans le roc à environ 80 cm de profondeur, tous orientés est-ouest et contenant des ossements : trois en surface de l'affleurement de roche dure et compacte, légèrement au sud de l'angle sud-ouest du cimetière ① ; un nombre indéterminé sur le même affleurement de roche dure, à peu près en face de la porte ouest du cimetière ② ; une rangée de trois ou quatre en bordure du chemin montant à Saint-Pardoux, au niveau des sarcophages découverts et fouillés en 1977 ③ ;

- des coffres en pierre taillée contenant des squelettes, recouverts par des dalles et orientés suivant un axe est-ouest : deux sur le parvis, au niveau de l'angle extérieur nord-ouest du cimetière ④ ; au moins trois tombes près du parvis, au nord de l'église, au droit de la première travée ⑤ ; toujours dans cette zone nord du parvis, quatre autres coffres, l'un à 60 cm, les autres à environ 1 m de profondeur ⑥ ; un autre au nord-est de l'abside dans une terre meuble ⑦. Tout autour des coffres, on note la présence assez abondante d'argile rouge ;

- de nombreux ossements humains enfouis dans la terre à 30-40 cm de profondeur : sur le parvis, le long du mur ouest du cimetière et à 1,50 m de celui-ci, au niveau de la pierre tombale implantée hors cimetière ③. Il s'agit

très vraisemblablement de restes mis là après vidage de sarcophages ou de tombes ; dans le cimetière, à l'est de l'abside, à 60 cm du mur de celle-ci, de manière très dénivelée par rapport à la ruelle, à environ 50 cm du sol du cimetière, un dépôt d'ossements en pleine terre ③.

« La tradition orale dit que, dans cette zone du cimetière, étaient enterrés les gens qui ne passaient pas par l'église. S'agit-il là de leurs restes ? Ou peut-être aussi le résultat de vidages d'anciennes tombes ? Quels que soient ceux à qui appartenaient les ossements dérangés, indatables, ceux-ci ne peuvent être que postérieurs à la création du mur est du cimetière, vraisemblablement au cours du XVIII^e siècle¹ ».

- à mi-longueur du mur de soutènement du chemin d'accès au village, la tranchée en cet endroit entièrement pratiquée dans du calcaire taillable a mis en évidence une discontinuité en surface de la roche (hauteur, 40 cm, longueur, 2 mètres) ⑩. On la retrouve des deux côtés de la saignée. Elle semble venir de la base de la colline et, en passant sous la muraille de retenue des terres, se diriger vers la propriété surplombant le chemin. Manifestement ce manque de matière, très régulier, correspond à un travail d'homme. S'agit-il d'un escalier ?

Analyse des découvertes

Il semblerait que le sommet du plateau de Saint-Pardoux, devant l'église et plus particulièrement du côté nord, ait été nivelé par l'homme avant toute occupation du sol.

Au Moyen Âge, un cimetière important a été juxtaposé à l'église sur pratiquement tout son périmètre. Ce lieu de repos est composé de deux types de sépultures : les unes, monolithiques, taillées dans le roc, supposées recouvertes de pierres plates (sarcophages), les autres construites à l'aide de pierres taillées épaisses et recouvertes de fortes

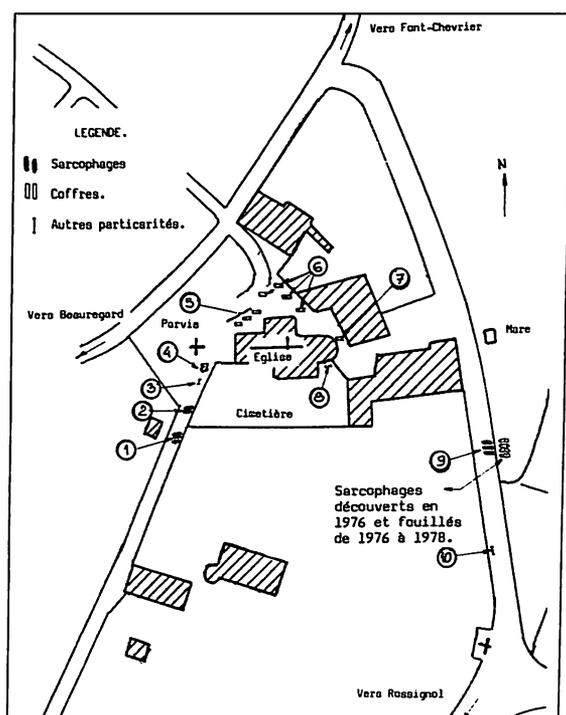


Fig. 4. Localisation des découvertes archéologiques faites pendant les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique. (décembre 1992-janvier 1993) (J. Vives).

1. Journal n° 6 de l'association Les Amis de Saint-Pardoux-de-Mareuil.

dalles (coffres). Souvent à ces dernières tombes sont associés des dépôts d'argile rouge dont la signification n'a pu être encore trouvée. Les sarcophages doivent être antérieurs à la construction de l'église du XII^e siècle, alors que les coffres lui sont contemporains, voire plus récents.

Les sarcophages paraissent implantés préférentiellement dans une bande de terrain partant à l'est de la partie supérieure de la falaise, montant vers l'église, la longeant par le sud en passant sous les jardins et le cimetière actuels et cela au moins jusque sous le chemin rural passant devant l'église et desservant la zone boisée du sud. Cette hypothèse est basée sur le fait que la réalisation de certains caveaux du cimetière a conduit à la destruction de sarcophages. Cette surface correspond certainement aussi à un affleurement de pierre de taille.

Les coffres, tous situés dans la zone du parvis, sont enterrés d'environ 1 mètre et posés en pleine terre. Ils se retrouvent donc sensiblement au niveau de la base du parvis et des terrains situés à l'ouest et au nord. Ceci laisse supposer que, lors de la construction du XII^e siècle, ce parvis n'existait pas et qu'il fallait monter quelques marches pour entrer dans l'église. Cette hypothèse paraît très logique, car l'édifice, légèrement surélevé, était alors protégé des eaux d'écoulement venant de l'ouest et du sud. Ce ne serait que progressivement, voire au XVI^e siècle, lors de l'agrandissement de l'église, que le parvis aurait trouvé son niveau actuel. Les gens de bonne condition étaient alors enterrés dans l'église, et les plus humbles dans le « cimetière des pauvres » qui devait alors commencer à s'installer sur le lieu du cimetière actuel. En effet, aucune tombe plus récente que les coffres n'a été relevée sur le tracé des tranchées.

À noter, enfin, qu'une autre nécropole a été découverte en 1974 au lieu-dit Le Claud-du-Roi, dans un jardin en bordure de la D 99, à environ 500 mètres au sud du hameau de Saint-Pardoux. Il s'agissait d'un ensemble de 10 sarcophages creusés dans le roc à une profondeur allant de 22 à 35 cm. Quatre d'entre eux ont été comblés de terre et ensevelis mais les six autres sont toujours visibles. Ils sont organisés en éventail orienté vers l'est et contenaient des ossements ; on y a trouvé également une courte épée en fer (scramasaxe). Ils ont été datés de l'époque mérovingienne. Ceci montre bien l'importance du peuplement humain de part et d'autre de la vallée de Saint-Pardoux durant tout le Moyen Âge.

Sources

- Rapports de fouilles des sarcophages n° 1 à 4 et du n° 6 d'avril 1976.
- Journal n° 6 de l'association *Les Amis de Saint-Pardoux-de-Mareuil*.
- Témoignage de Jean Vives.

NOTES DE LECTURE

La Nativité. Les Vierges allongées

Serge Larué de Charlus

éd. Les dossiers d'Aquitaine, collection « Mémoire et Patrimoine », 2011, 64 p., ill., 15 €

L'auteur nous livre une étude fort érudite et originale sur la représentation de Vierges de la Nativité en position allongée, comme de simples femmes. Cette étude apporte une réflexion sur de telles représentations et leur évolution, en privilégiant une approche en termes d'influences plus que d'époques ou de dates précises. ■ D. A.



Le bonheur à Périgueux

Michel Testut

éd. La Lauze, 2011, 144 p., ill., 14 €

Le regard d'un poète et d'un épicurien, regard sublimé par la mémoire, par les réminiscences plus ou moins conscientes d'une enfance périgorde. L'auteur, dupe ni de sa subjectivité ni de sa passion, nous offre en introduction une méditation sur le charme, l'enchantement parfois, des choses inanimées ; dialogue intérieur sur son expérience, essai dans la tradition - pourrait-on dire - de Montaigne. Dans une langue simple et fleurie, éclairée par les vignettes photographiques de Karine Bernard, il nous attire et nous entraîne dans ses lieux de prédilection. Tantôt promenade ou flânerie, tantôt pas de course. Au Puy-Saint-Front, sur les voûtes de sa basilique ou dans ses ruelles, dans les antiquités de la Cité, le long de l'Isle ou du canal, dans les faubourgs de notre petite capitale, il y a partout à regarder, à sentir, à rêver, à s'émerveiller, le nez au vent. ■ C.-H. P.





François Viault. Un savant doublaud méconnu

Maurice Biret (préface de Corinne Marache)

éd. chez l'auteur, 2012, ill., 15 €

Maurice Biret, notre collègue, infatigable historien de la Double est l'auteur de nombreux articles sur nos villages et d'ouvrages couronnés au concours des Clochers d'or. Cet enfant du pays s'attache ici à tirer d'un oubli injustifié son compatriote François Viault (1849-1918).

Si ce savant est né et mort dans la Double, où il a passé une existence très active, sa curiosité l'a amené à la découverte du vaste monde : découverte de la vie universitaire, il sera professeur de médecine ; découverte du métier de médecin ; découverte des sciences naturelles, il sera aussi docteur dans cette discipline

et professeur à la faculté des sciences de Dijon. Sa carrière universitaire le conduit aux recherches les plus diverses sur la vigne, ou encore sur l'oïdium du chêne, ou encore lors d'une mission au Pérou sur l'hyperglobulie des altitudes. Cette étude lui vaudra de devenir « nobélisable » ! En bon doublaud, il étudie aussi les étangs.

Maurice Biret décrit avec la même précision la carrière politique de celui qui fut maire de Saint-Aulaye puis de Saint-Michel-Léparon. Ce médecin des pauvres s'est consacré à bâtir, à mettre le vignoble en valeur, à préparer un projet de laiterie et à publier de nombreux écrits. Le savant qui voyagea beaucoup et sut en tirer des expériences aurait aussi aimé être parlementaire.

Le travail minutieux, très documenté et très illustré de l'auteur nous permet de mesurer la richesse de cette existence et, comme le dit Corinne Marache, de mieux connaître ce « passionnant laboratoire » que fut le XIX^e siècle. ■ G. F.



Mènesplet au fil des ans

Jacques de La Serve

éd. Presses de la Double, 2012, 90 p., ill.

La commune de Mènesplet méritait bien d'avoir une monographie, permettant de mieux la connaître « au fil des ans ». Les nombreux documents réunis donnent un aperçu assez précis de la géographie, de l'histoire et de l'économie de ce territoire situé dans la vallée de l'Isle, mais aussi des maires, des instituteurs et des curés qui s'y sont succédé. En fait, il s'agit de la reprise d'articles publiés depuis 1988 dans le journal communal *Mènesplet au fil des jours*. Il faut saluer cette heureuse initiative. ■ D. A.

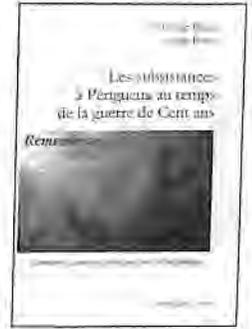
Remembrança sia. Les subsistances à Périgueux au temps de la guerre de Cent Ans

Étienne Roux et Jean Roux

éd. Novelum - Institut d'Études Occitans, 2011, 105 p., 15 €

Ce livre publie la transcription en français moderne du manuscrit en langue occitane du registre consulaire de Périgueux, appelé le (Petit) Livre Noir, par Jean Roux, un grand spécialiste de l'occitan médiéval, suivie par les commentaires rédigés par Étienne Roux pour sa thèse de doctorat vétérinaire à partir de ce document passionnant. C'est une mine d'or pour la connaissance de la vie quotidienne à Périgueux entre 1360 à 1449, c'est-à-dire pendant la plus grande partie de la guerre de Cent Ans. Il fournit bien sûr les textes réglementant les monnaies et les mesures, mais aussi le commerce de la viande, les marchés et les foires, les vols et les agressions, les charités publiques (plus de 4 000 indigents reçoivent une aumône de viande salée et un pain de 4 deniers en 1373 pour une population de 840 feux sur le Puy-Saint-Front). Ce (Petit) Livre Noir est le premier d'une série de cinq registres mémoriaux, conservés aux Archives départementales de la Dordogne. Nous connaissions déjà le quatrième, appelé le Livre Vert, qui concerne la période 1618-1716, grâce aux travaux du chanoine Joseph Roux et de Jean Maubourguet, qui furent notre président et notre secrétaire général, publiés en deux gros volumes par notre compagnie en 1942. Mais le reste demeure inédit. Jean Roux a mis à disposition du public sa transcription intégrale du (Petit) Livre Noir, ainsi qu'un riche glossaire occitan et des considérations philologiques, sur son site ; <http://www.perigordoccitan.fr>.

■ B, D.



Maison dite « des Dames de la Foi » (Périgueux, 24)

Agnès Marin

éd. Ausonius (coll. Documents archéologiques du Grand Sud-Ouest), 2011, 142 p., cartes et plans, 15 €

La Maison des Dames de la Foi, propriété de notre collègue Emmanuel du Chazaud, est bien connue des Périgourdins. Longtemps en déshérence, elle fait aujourd'hui l'objet d'une restauration attentive. C'est d'ailleurs cette réhabilitation qui est à l'origine de cette étude archéologique préalable, très fouillée, prescrite par le Service régional de l'Archéologie d'Aquitaine. Si l'ornementation de la façade a depuis longtemps retenu l'attention, l'ensemble de la construction et les différentes phases de son évolution méritaient amplement d'être analysés. La mise au jour du décor peint, apposé à la fin du XIII^e siècle sur les murs de la salle de l'étage, a un caractère d'exception, comme le souligne Pierre Garrigou Grandchamp dans sa postface. Cette demeure est maintenant classée au titre des monuments historiques. ■ D, A.





L'énigme de Waterloo. Pourquoi Napoléon n'a pas gagné

Lt-colonel Pierre de Lancesseur

éd. Cyrano, 2012, 174 p., ill., 15 €

Tant à Ligny, le 16 juin, que devant le Mont-Saint-Jean, deux jours plus tard, l'Aigle ne vola que d'une aile. L'auteur, périgordin, met toute son ardeur de jeune officier, s'exerçant aux combats futurs, à résoudre l'énigme de ces trois jours décisifs. Il adopte résolument le point de vue français et fait la part belle aux sources nationales. On regrettera de ne pas avoir à disposition une bonne carte du théâtre d'opérations. Malgré cela, l'exposé, d'une précision toute militaire, le discours, clair et concis, le style alerte, nous permettront de comprendre pourquoi l'Empereur, toujours offensif, fin manœuvrier et déconcertant, mais se battant à un contre deux, échoua à écraser successivement les Coalisés. ■ C.-H. P.

Ont participé à cette rubrique : Dominique Audrerie, Claude-Henri Piraud, Gérard Fayolle, Brigitte Delluc.

Les auteurs et éditeurs, désireux de voir mentionnés dans les rubriques du *Bulletin* leurs ouvrages sur le Périgord sont invités à adresser un exemplaire de leur publication en service de presse au siège de la SHAP (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux). Ainsi, l'ouvrage sera répertorié, chroniqué et inventorié dans notre bibliothèque.

COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- La sortie d'automne aura lieu le 29 septembre 2012 dans la région du Bugue. Son programme est en cours d'élaboration.

COURRIER DES LECTEURS

- M. Jean-Pierre Bitard (escarmouth@wanadoo.fr) nous adresse une photographie de la statue de la Vierge des Reclus de Brantôme, prise par son père (fig. 1). Cette statue en bois du XV^e siècle (voir Chanoine Entraygues, *Notre-Dame du Périgord*, Périgueux, 1928, p. 77-78), conservée successivement dans la chapelle de l'hospice, puis dans l'église paroissiale, a été volée en avril 1977. Elle était très vénérée et avait été sauvée à la Révolution par le chef des révolutionnaires locaux.

M. J.-P. Bitard nous envoie aussi une carte postale des années 1950, due à René, représentant la salle à manger de l'hôtel de France à Périgueux au cours des années 1950. Les murs sont décorés de peintures murales où l'on reconnaît les peintures de Font-de-Gaume à gauche et de Lascaux à droite (fig. 2). Cet hôtel situé sur la place Francheville, à l'extrémité du bâtiment du Monoprix, fut le quartier général des FTP à la Libération.

Devant le nombre des objets volés ou disparus dans les églises et les châteaux du Périgord, M. J.-P. Bitard suggère que notre compagnie, en collaboration avec la



Fig. 1.



Fig. 2.

Conservation des antiquités et objets d'art, publie des photos et descriptions de ces objets.

- M. René Deuscher (Mestréguiral, 24480 Le Buisson ; tél. 05 53 63 38 69) nous adresse le plan de la chapelle du château des évêques de Sarlat à La Roque-Gageac (relevé R. Deuscher ; dessin Alain Jeanningros ; 1995-2010) (fig. 3). « Cette chapelle est située à droite du château, en arrière du manoir de Tarde. Le sol est creusé dans le roc et il présente des pierres verticales fichées dans les manques, telle une rue pavée. Excepté le mur arrière, l'ensemble est creusé dans le roc jusqu'à 1,60 m de hauteur. Le reste est bâti en pierres. Le cœur est entièrement creusé dans le roc, en forme de cul de four. Au sol, subsiste le socle de l'autel. Le plafond forme une belle voûte en belles pierres rectangulaires. Au plafond, se trouvent deux trous carrés de 0,50 m sur 0,50 m, identiques au château du Roi à Domme ou, encore, au château de Castelnaud. »

- M. Jacques Gauthier-Villot (80, rue Clairat, 24100 Bergerac) a retrouvé une légende pleine de fantaisie dans le *Périgord illustré* de janvier 1939, concernant Cyrano de Bergerac. À défaut de naissance à Bergerac, Paul Guibert a imaginé qu'il y serait mort. Sous sa plume, on lit que Savinien Cyrano de Bergerac aurait passé tous les ans quelques jours chez un oncle, propriétaire d'une modeste gentilhommière à La Ribeyrie-Basse sur le chemin de Queyssac (aujourd'hui disparue selon l'auteur). Cette tour lui aurait servi de chambre de travail et aurait abrité ses amours de passage. En 1649, il se serait épris d'Hortense, une jolie Bergeracoise qui venait d'épouser un meunier nommé Florentin. L'aventure aurait duré 6 ans. Cette année-là le vieux meunier aurait décidé d'en finir. Sans être vu, de nuit, il serait monté au sommet de la

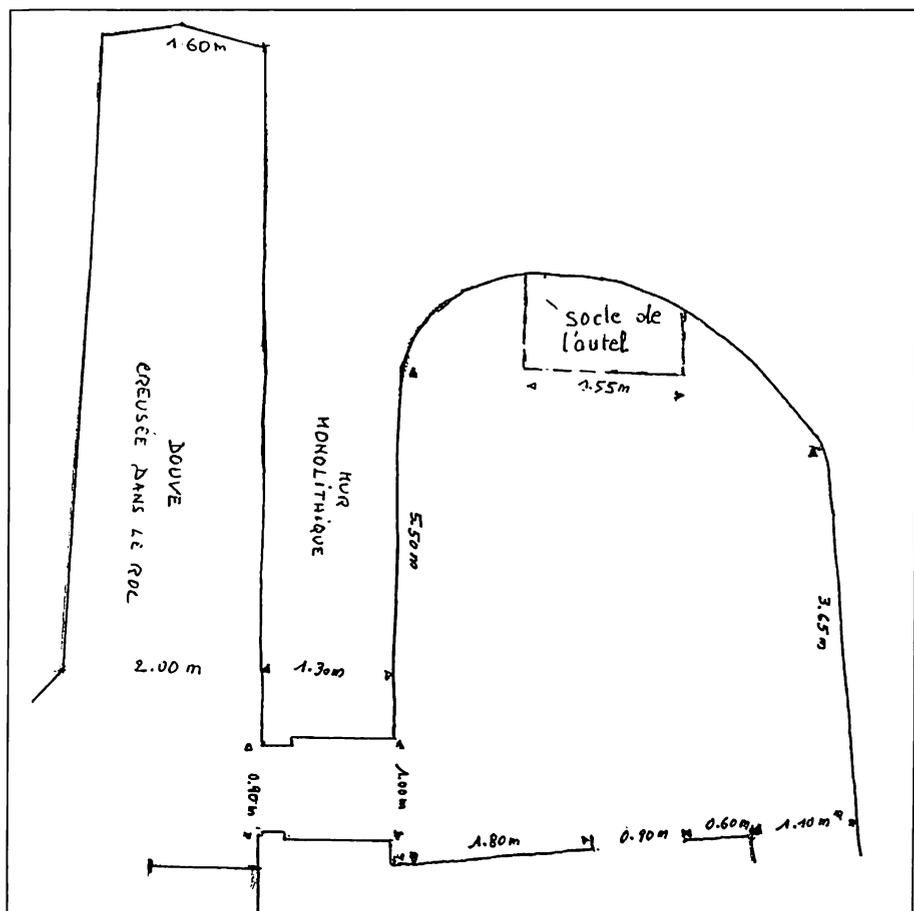


Fig. 3.

tour. L'attente aurait été longue. Enfin, les deux amants seraient sortis enlacés. Aussitôt Florentin aurait laissé tomber sur la tête de son rival une grosse pierre qui l'aurait étendu raide mort.

En fait, Savinien de Cyrano, qui est né à Paris en 1619, est mort en 1655 à Sannois (Val d'Oise) et non à Bergerac. La seule chose authentique dans cette histoire est qu'il serait mort de mort violente. Son nom de plume, *Cyrano de Bergerac*, provient du nom d'une ancienne propriété familiale dans la vallée de Chevreuse, près de Paris (voir *BSHAP*, 2003, p. 603-622).

- M^{me} Marie-Léontine Carcenac (16 bis, place d'Armes, 24170 Belvès ; tél. 05 53 29 00 00), originaire de Rouffignac, a beaucoup apprécié l'article sur « La tragédie de Rouffignac (31 mars 1944) » par J.-J. Gillot (*BSHAP*, 2011, p. 129-144). Elle indique que l'instituteur socialiste qui a été élu maire en 1947 n'est pas M. Chassagne, comme indiqué dans la note 7

de la page 130, mais M. Chaussade et il a continué à être maire pendant de longues années.

- M. Claude Dachary (claude.dachary@wanadoo.fr) a lu avec intérêt l'article de B. et G. Delluc sur le Périgordin Georges Veysset. « Il a, indirectement, un rapport avec un personnage de Prats-du-Périgord, qui fut membre de la SHAP au début du XX^e siècle : il s'agit de M. Denis de Rivoyre, ancien maire de Prats. L'éloge funèbre, prononcé à la suite de son décès par le président de la SHAP d'alors, fait justement allusion à une possible action souterraine de M. de Rivoyre dans la reprise de Paris en mai 1871 (*BSHAP*, 1907, p. 469-472). On y trouve les mêmes approches pour obtenir la trahison de certains fédérés. La présentation est bien succincte, [...] mais elle ouvre une autre piste, pour préciser le rôle de M. de Rivoyre dans la chute de la Commune. »

- M^{me} Marie-Madeleine Pluvy (marie.pluvy@wanadoo.fr) nous informe de la découverte de peintures murales remarquables dans les chapelles nord et sud de l'église Saint-Martin de La Boissière-d'Ans. Découvertes une première fois en 1990, elles avaient été recouvertes à l'époque et ont été à nouveau découvertes le 15 novembre 2011 à l'occasion de travaux d'entretien dans l'église. Les architectes des Bâtiments de France et les experts venus de Bordeaux les considèrent comme des « décors de grande valeur historique et artistique, restaurables malgré les dégradations » (fig. 4).



Fig. 4.

INFORMATIONS

- Le prochain colloque de Cadouin aura lieu le samedi 18 août 2012 sur le thème « Cadouin et les templiers ». Comme d'habitude la matinée sera consacrée à des communications originales, notamment sur les gravures de la porte des Tours de Domme, sur les templiers qui y auraient été enfermés, sur les sculptures des oubliettes du donjon de Bourdeilles. Après un déjeuner convivial dans l'abbaye, l'après-midi permettra de découvrir quelques-unes des richesses patrimoniales des environs de Cadouin.

- L'association de recherches archéologiques et historiques du pays de La Force (ARAH) (arah.laforce@wanadoo.fr) informe que, à la suite du livre de M. Souloumiac sur le commandant Pierre Pinson, un dossier a été déposé par les descendants des familles Fenster et Klapholz au YadVashem à Jérusalem. Le commandant Pinson a été déclaré « Juste parmi les Nations ». Son nom sera gravé sur le Mur d'honneur dans le Jardin des Justes et une cérémonie sera organisée en présence de ses enfants.

- M^{me} Corinne Bouilhac (corinne.bouilhac@wanadoo.fr), présidente des Amis de Marqueyssac, nous informe qu'elle est, depuis peu, la nouvelle propriétaire du château de Marqueyssac (Saint-Pantaly-d'Ans) et qu'elle se tient à la disposition de toutes les personnes possédant des informations à ce sujet ou cherchant des renseignements.

- Les fouilles programmées de l'abri Pataud (Les Eyzies-de-Tayac) auront lieu cette année du 27 août au 29 septembre 2012 (fin du 2^e programme triennal). Elles concernent « l'occupation humaine de l'abri Pataud il y a 22 000 ans » (niveau 2 du Gravettien final). Conditions requises : 18 ans minimum, 30 jours de présence souhaitée (15 jours minimum), logement sur place. Pour plus d'informations, joindre : Laurent Chiotti (lchiotti@mnhn.fr) ou Roland Nespoulet (roland.nespoulet@mnhn.fr) ou téléphoner au 05 53 06 13 15.

- M. Claude Ribeyrol (clauderibeyrol@neuf.fr) nous informe de la parution de la lettre trimestrielle d'avril 2012 du site Guyenne.fr : transcription intégrale du tome 33 du Fonds Périgord de la BNF par M. Frédéric Biret (Andrivaux, la recluse de l'Arsault, Aubeterre, les Carmes, les Jacobins et les Récollets de Bergerac, Boschaud, Brantôme, Le Bugue, Chancelade, Châtres, Calabre, La Faye de Léguillac-de-l'Auche, La Faye de Jumilhac, Fongautier, Fontaines) ; transcription du recueil n° 6 du tome 10 du fonds Périgord par l'abbé Leydet (coutumes des bastides de Bénévent et de Montignac-le-Petit près Vauclaire, l'affaire de Gensac et de Bergerac, la sauvegarde de archives du Périgord et leur transport au château de Nérac en 1598). En outre, il nous adresse l'épithaphe de Marguerite de Bergerac, gravée en vers latins sur son tombeau, dans l'église des Jacobins de Bergerac : *Larga, valens, humilis fuit haec, princepsquevirilis, / In sexu fragilis, in sexu prorsus herilis, /*

Forma, genus, mores, quia opes prosunt et honores, / In me prospice, qui vis peritura sequi. / Sum Margarita. gemmis, auro redimita, / Moribus et vita. mundano morte potita. / Pons, Brageriacum. Turene mihi dominatum, / Atque Ribeiracum donarunt undique latum. / Nunc mea versa lyra, mortis variatur in ira. / Exporio modo recuncta caduca fore, / Jam mea forma. cinis mortis resoluta ruinis, / Scandere dum conor, sternitur altus honor. / Qui legis haec, pro me Domino suffragia prome, / Sum quod ego fies, sed latet hora, dies. / Ordo dilecte fratrum sancti Dominici, / Queso, Deum flecte cum prece multiplici. (Imprimé dans Justel, livre 1, *Preuves de la Maison de Turenne*, p. 49) (Lespine, collection du Périgord, vol. 156, p. 166) (fig. 5 : Sentence arbitrale rendue par Hélie Galleri, chanoine de Périgueux, entre les abbé et religieux dudit Terrasson, et Alexandre de Prebée, seigneur de Bragerac, et Marguerite sa femme, 1276. Archives nationales, fonds Noailles).

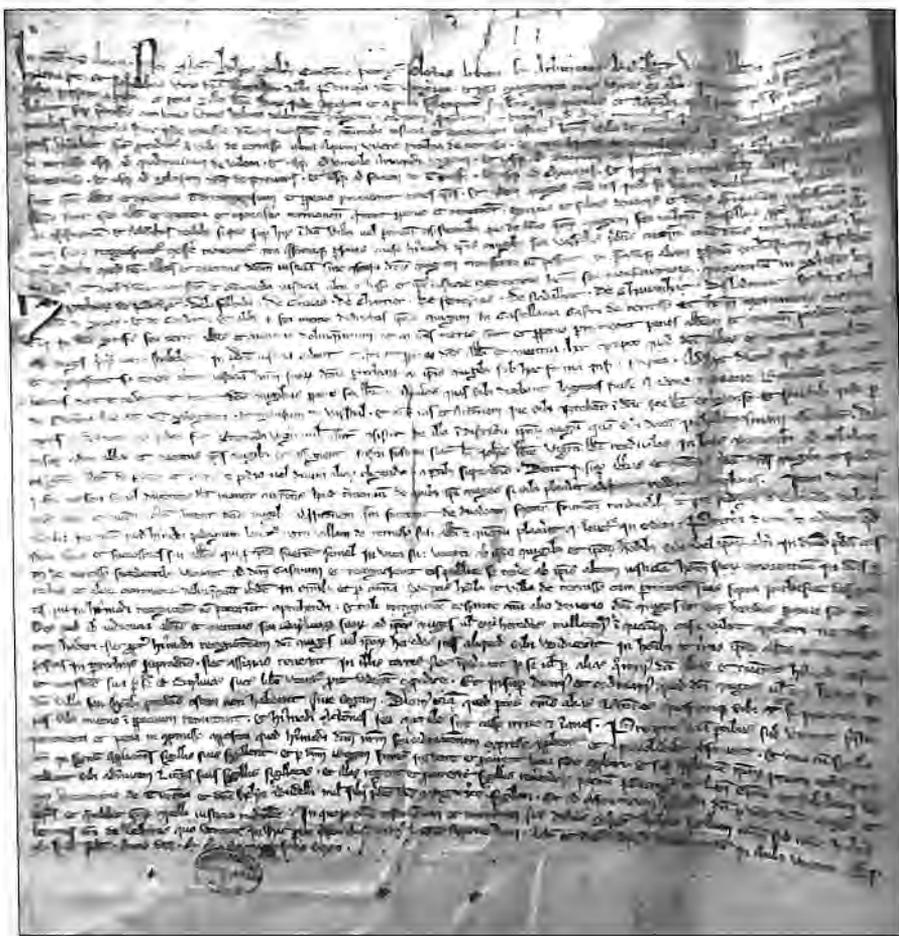


Fig. 5.

- Le travail sur l'épopée de treize familles parties en 1890 de Montpon pour la Ouaménié en Nouvelle-Calédonie, par B. Delvinquier, F. Fischer, R.-M. Cuer et E. Henriot, a été publié en 2 volumes (700 p. et 300 p). Cet ouvrage, intitulé *De Balade à la Ouaménié. Les essais de colonisation en Nouvelle-Calédonie de 1853 à 1893*, est disponible auprès de la Société d'Études historiques de la Nouvelle-Calédonie (BP 63, 98845 Nouméa-cédex), 80 € + frais de port.

- L'association des Clochers d'or organise un concours qui vise à récompenser les meilleures monographies communales et d'autres travaux d'histoire locale tous les deux ans. Pour la 11^e édition du concours les travaux doivent être déposés avant le 1^{er} octobre 2012 en sept exemplaires aux Archives départementales de la Dordogne. Le jury se réunira début décembre et la remise des prix aura lieu mi décembre. Renseignements : 06 83 37 26 30 ou d.lacombe@sfr.fr

CORRESPONDANCE POUR

« COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES »

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information, on peut écrire à M^{me} Brigitte Delluc, secrétaire générale, S.H.A.P., 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel : gilles.delluc@orange.fr (à l'attention de Brigitte Delluc).

Les illustrations photographiques doivent être communiquées sous forme d'un tirage papier ou numérisée en format JPG (en 300 dpi). Compter deux mois minimum de délai pour la publication dans cette rubrique.

PROGRAMME DE NOS RÉUNIONS

3^e trimestre 2012

4 juillet 2012

1. Maurice Biret : *Le savant doublaud François Viault*
2. Jean-Jacques Gillot : *Marcel Thisse, un étrange prévenu passé par les prisons de Mauzac et de Nontron*
3. Pascal Ricarrère, François Dequesne, Cornélia Cione, Alain de La Ville : *Belvès. 43-45, rue Jacques Manchotte : architecture et peintures murales*

1^{er} août 2012

1. Gilles et Brigitte Delluc : *Détails vestimentaires des humains figurés (Bourdeilles et Cadouin)*
2. Annie Herguido : *Joseph de Mourcin*
3. Bernard de Montferrand : *La vallée de la Couze*

5 septembre 2012

1. Georges Cornuet : *Du nouveau sur le site acheuléen archaïque du Petit-Moulin à Saint-Astier*
2. Gilles et Brigitte Delluc : *Les sculptures rupestres d'art populaire en Dordogne*
3. Michel Dollé : *L'art médiéval, ses modes et moyens d'expression*

TARIFS 2012

Cotisation (sans envoi du Bulletin)	25 €
Cotisations pour un couple (sans envoi du Bulletin)	47 €
Cotisation et abonnement au Bulletin	57 €
Cotisations et abonnement au Bulletin pour un couple	67 €
Abonnement au Bulletin sans cotisation (collectivités, associations ...)	62 €

Il est possible de régler sa cotisation par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W ou par chèque bancaire à l'ordre de la S.H.A.P. et adressé au siège de la compagnie (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux).

Les étudiants, âgés de moins de 30 ans, désireux de recevoir le Bulletin sont invités à le demander à la S.H.A.P. Ce service est assuré gratuitement sur présentation d'une carte d'étudiant (réservé à un abonnement par foyer).

Pour tous renseignements :
Tél./fax : 05 53 06 95 88
Courriel : shap24@yahoo.fr
Site internet : www.shap.fr

***Permanence téléphonique de 14 heures à 17 heures :
mardi - jeudi - vendredi***

***Notre bibliothèque est à la disposition des membres
chaque samedi de 14 heures à 18 heures.***

***Réunions le 1^{er} mercredi de chaque mois à 14 heures
au siège de la S.H.A.P.***

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

18, rue du Plantier – 24000 Périgueux

tél. / fax : 05 53 06 95 88

courriel : shap24@yahoo.fr

Commission paritaire n° 0216 G 87921

IMPRIMERIE RÉJOU - PÉRIGUEUX

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON 2012

- Compte rendu de la séance
 - du 1^{er} février 2012143
 - du 7 mars 2012147
 - du 4 avril 2012152
- Éditorial : « dans le temps et dans l'espace... »159
- Le prieuré Sainte-Marie de Fontaines (Champagne-et-Fontaine).
 - 1^{re} partie (Michel Vergnaud)161
- Châteaux et manoirs en val de Dronne. Les signes des puissants.
 - 2^e partie (Line Becker).....183
- Edmond Placide Duchassaing de Fontbressin, naturaliste et médecin périgordin (Guadeloupe, 1818 - Périgueux, 1873) (Sophie Miquel).....217
- Dans notre iconothèque et dans l'histoire de France :
 - Bugeaud et l'Algérie (Brigitte et Gilles Delluc)227
- Petit patrimoine rural : Les sarcophages de Saint-Pardoux-de-Mareuil (Mareuil-sur-Belle) (La Pierre Angulaire / Catherine Schunck)259
- Notes de lecture : La Nativité. Les Vierges allongées (S. Larué de Charlus), Le bonheur à Périgueux (M. Testut), François Viault. Un savant doublaud méconnu (M. Biret), Ménesplet au fil des ans (J. de La Serve), Remembrança sia. Les subsistances à Périgueux au temps de la guerre de Cent Ans (É. Roux et J. Roux), Maison dite « des Dames de la Foi » (Périgueux, 24) (A. Marin), L'énigme de Waterloo. Pourquoi Napoléon n'a pas gagné (P. de Lancesseur).....265
- Courrier des chercheurs et petites nouvelles (Brigitte Delluc)269
- Programme de nos réunions. 3^e trimestre 2012.....276

Le présent bulletin a été tiré à 1 150 exemplaires.

Photo de couverture : Sarcophages découverts à Saint-Pardoux-de-Mareuil (Mareuil-sur-Belle) (photo Anita Parrot).